

LES FEMMES DÉPLACENT DES MONTAGNES

LES INCIDENCES COLLECTIVES DU FONDS
NÉERLANDAIS OMD3

COMMENT LES RESSOURCES FONT AVANCER LES DROITS DES FEMMES ET
L'ÉGALITÉ DES GENRES

Par Srilatha Batliwala
Avec Sarah Rosenhek et Julia Miller **2013**

Les femmes déplacent des montagnes

Les incidences collectives du Fonds néerlandais OMD3

Comment les ressources font avancer les droits des femmes et l'égalité des genres

Par Srilatha Batliwala (Chercheuse principale)

Avec Sarah Rosenhek et Julia Miller

En collaboration avec 35 des 45 bénéficiaires du Fonds OMD3 2013



L'Association pour les droits de la femme et le développement

L'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) est une organisation associative internationale et féministe qui lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement durable et les droits de la femme. La mission que s'est fixée l'AWID est de renforcer la voix, l'impact et l'influence des défenseur-e-s, des organisations et des mouvements des droits de la femme à l'échelle internationale pour faire progresser efficacement les droits des femmes.

Auteures : Srilatha Batliwala (Chercheuse principale), avec Sarah Rosenhek et Julia Miller

En collaboration avec 35 des 45 bénéficiaires du Fonds OMD3

Traduction en français : Camille Dufour

Révision : Claire Mazuhelli

Graphisme et mise en page : Claman Chu

L'AWID tient à souligner la généreuse collaboration du ministère des Affaires étrangères néerlandais lors de la production de ce rapport.



2013 Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) Cette publication peut être redistribuée à des fins non commerciales dans tout média sous forme inchangée et intégrale avec mention de l'AWID et des auteures. www.creativecommons.org
Publié par l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) à Toronto, Mexico et Le Cap

Adresse : 215 avenue Spadina, pièce 150, Toronto, Ontario M5T 2C7 Canada

Courriel : contact@awid.org **Téléphone** : +1 416-594-3773 **Télécopieur** : +1 416-594-0330

Avant-propos	4
Introduction	8
La méthodologie	12
I Profil des organisations participantes	14
II Ces grandes montagnes qui se sont déplacées	19
III Principales réalisations	29
IV Transformer les relations de pouvoir entre les genres	48
V De l'efficacité du Fonds OMD3	66
Annexe (i) – Questionnaire d'enquête.....	74
Annexe (ii) – Liste des pays touchés et au sein desquels le travail a été réalisé.....	86
Liste des acronymes.....	87

L'une des transformations sociales les plus marquantes du siècle dernier est liée aux changements vastes et profonds de la condition féminine et plus particulièrement, à la reconnaissance mondiale du fait que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des objectifs souhaitables. Cet incroyable bouleversement n'est pas survenu par hasard, mais à dessein : il résulte du travail conscient et déterminé de femmes courageuses et des mouvements qu'elles ont créés. Leur activisme et leurs plaidoyers ont changé à jamais notre conception de la justice sociale, tant et si bien que les formes de discrimination, de violence et d'exclusion fondées sur le genre, jadis si normales, sont désormais des problèmes reconnus, à défaut d'être résolus.

Les répercussions collectives des mouvements et des organisations de femmes ont tracé un pont entre la théorie et la pratique, entre les sphères privées et publiques, entre les structures de nos normes et les cadres d'orientation politique, et ce, des hameaux les plus lointains jusqu'aux institutions internationales. Aucune autre lutte en matière de justice sociale n'a eu tout à fait la même incidence, et la violence grandissante des représailles contre l'égalité croissante des femmes presque partout dans le monde en est la preuve¹. Pensons par exemple aux Américaines dont les droits reproductifs font l'objet d'assauts, aux jeunes femmes subissant le fouet pour avoir porté le jeans au Soudan et en Indonésie, aux filles qui se voient interdire l'école par les talibans du nord-ouest du Pakistan ou aux activistes des droits des femmes assassinées partout en Mésoamérique.

En ce sens, il est véritablement surprenant que les efforts d'organisation et les mouvements de droits des femmes aient été en mesure de fonctionner, souvent avec un minimum de financement, même alors qu'ils gagnaient en expérience et en efficacité. Pire encore, bon nombre des stratégies initialement conçues pour répondre aux besoins pratiques des femmes et défendre leur place dans la société ont été déconnectées de l'approche générale dont elles faisaient partie pour être déclarées des « solutions miracles ». Ces solutions allaient automatiquement autonomiser les femmes, sans aborder les structures plus profondes du pouvoir qui sont la cause première de l'inégalité entre les genres. Pensons par exemple aux

programmes de microcrédit et de microentrepreneuriat, aux quotas pour les femmes en politique ou aux interventions juridiques en matière de violence à l'égard des femmes et des filles. Les processus essentiels à long terme pour l'organisation et la conscientisation des femmes, ainsi que les efforts visant à les aider à analyser l'origine de leur impuissance, à construire leur pouvoir collectif et à élaborer des stratégies collectives pour le changement, à les encourager à s'opposer aux normes culturelles et sociales qui justifient leur subordination sont considérés trop lents et difficiles à mesurer. Ainsi, ces processus reçoivent peu de soutien, voire aucun, à l'exception de celui d'une poignée de donateurs judicieux et expérimentés. Il s'agit pourtant des éléments clés d'une lutte viable à long terme pour la transformation des institutions et des structures qui perpétuent autant la discrimination fondée sur le genre que les autres formes de discrimination et d'exclusion.

Les initiatives de recherche interreliées de l'AWID ont toutes tenté de résoudre cette problématique centrale en adoptant différents angles. Dans *Watering the Leaves, Starving the Roots*, [Arroser les feuilles et affamer les racines] le troisième rapport Finance-la de l'AWID, nous évaluons : les nouveaux acteurs et actrices influençant l'ensemble des programmes de développement ; les facteurs ayant une incidence sur les sources plus traditionnelles de financement des mouvements et des organisations de femmes ; le rôle crucial des fonds des femmes dans le maintien de ce soutien ; et les dernières données quant aux ressources des quelque 1 000 organisations de droits des femmes des quatre coins du monde ayant participé à l'édition 2011 de l'enquête Finance-la. Dans *New Actors, New Money, New Conversations: A Mapping of Recent Initiatives for Women and Girls*, [Nouveaux acteurs et actrices, argent neuf, dialogues inédits: Cartographie des initiatives récentes en faveur des femmes et des filles], nous présentons les résultats de notre tour d'horizon des nouveaux donateurs s'étant fermement engagés à travailler avec « les femmes et les filles » pour mieux comprendre cette tendance et ses répercussions sur les organisations de femmes. Finalement, *Les femmes déplacent des montagnes* examine l'incidence collective des organisations ayant reçu des subventions du Fonds OMD3 géré par le ministère néerlandais des Affaires étrangères. Nous y démontrons, à partir de données agrégées, l'immense portée et

les profondes transformations possibles quand on consent aux organisations travaillant à construire le pouvoir collectif des femmes des ressources suffisantes et un délai adéquat. Les organisations peuvent ainsi mettre en œuvre des stratégies de leur choix, peaufinées avec le temps ou complètement novatrices, plutôt que d'avoir recours aux approches déterminées par les donateurs.

Pour comprendre les analyses et les recommandations de l'AWID qui figurent dans tous ces rapports, il est crucial de considérer nos hypothèses et nos convictions sur le lien entre les droits des femmes et les ressources, mais aussi sur les éléments qui constituent et génèrent les conditions propices à l'avancement des droits des femmes et de l'égalité des genres. Ils prennent racine dans l'expérience et les leçons issues du travail novateur et continu des activistes des droits des femmes ainsi que des mouvements des droits des femmes au cours des cinquante dernières années, partout dans le monde. Il ne s'agit pas de positions rigides ou immuables ou de prescriptions uniformes et universelles. En effet, en tant qu'organisation internationale dont les membres institutionnels et individuels sont originaires de plus de 150 pays, nous sommes très conscientes de la nature contextuelle des dynamiques et des manifestations d'inégalité entre les genres et de ses intersections avec plusieurs autres structures de pouvoir (fondées sur les identités, le pouvoir économique, la géographie et d'autres facteurs historiques). Vous trouverez ci-dessous les huit principales propositions étayant l'analyse et formant le cadre de cette série de rapports de recherche :

Notre première proposition met de l'avant que les structures (et les sous-structures) de pouvoir en matière de genre sont mieux transformées par des interventions dans quatre domaines² :

i. Les attitudes et les croyances intériorisées des hommes et des femmes (que les féministes appellent « conscience »), issues des processus de socialisation dès la petite enfance, qui inculquent aux femmes et aux hommes certaines croyances quant à leurs rôles dans la société, à leur pouvoir (ou à leur impuissance), à leurs droits, à leurs privilèges et à leurs responsabilités.

- ii. Les normes sociales et culturelles qui maintiennent et « normalisent » les différences entre les genres en matière d'accès aux ressources, de pouvoir, de privilège, de chances et de responsabilités. Ces normes sont enseignées ouvertement dans les institutions comme la famille, le clan ou la tribu, ou encore par la religion, mais transmises plus subtilement dans les écoles, au travail ou dans d'autres arènes où l'égalité des genres peut être acceptée sur le plan officiel, mais où les pratiques officieuses renforcent les différences entre les genres.
- iii. Les lois, les politiques, les structures et les allocations des ressources officielles provenant des gouvernements, des mécanismes d'application des lois ainsi que des institutions multilatérales régionales et mondiales, où les préjugés fondés sur le genre sont souvent subtilement ancrés ou encore exercés officieusement.
- iv. L'accès aux ressources matérielles et au savoir, ainsi qu'aux droits et aux possibilités, ce qui comprend non seulement les ressources comme la terre, l'emploi ou le crédit, mais aussi l'éducation, les soins de santé, les droits de succession, les occasions de formation, le droit d'être là où les programmes de développement et les budgets sont façonnés, et ainsi de suite.

Nous ne croyons pas que la condition des femmes dans la société changera en concentrant nos efforts dans un seul domaine. Il ne s'agit pas simplement de bonifier leurs droits en vertu de la loi, d'augmenter leur accès aux ressources ou leur revenu ou encore de changer les normes sociales, alors que les croyances intériorisées, les lois et les politiques officielles demeurent intactes. Les interventions en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes doivent cibler toutes les facettes des relations de pouvoir entre les genres.

Notre deuxième proposition entend qu'un changement profond et durable au profit des droits des femmes passe nécessairement par l'action et le pouvoir collectifs des femmes. Les approches axées sur « l'offre », telles que l'autonomisation de certaines femmes par l'emploi, l'éducation, l'accès à des prêts ou aux charges politiques, ne mèneront pas à un changement

systémique multisectoriel, bien qu'elles puissent toutefois améliorer la qualité de vie de certaines femmes ou leur permettre d'accéder à la sphère publique. Le changement durable dans les relations de pouvoir entre les genres doit passer par les approches axées sur « la demande » : la mobilisation des femmes, la sensibilisation des femmes quant à leur force et à la possibilité du changement et la mobilisation de leur pouvoir collectif pour qu'elles dirigent et agissent ensemble afin de concrétiser leur vision d'un ordre social plus juste. En d'autres mots, nous croyons, et nous en avons témoigné, que la clé réside dans la consolidation de mouvements de femmes pleinement conscientes des racines de l'inégalité et des structures de pouvoir sociales et entre les genres, ainsi que des mécanismes qui perpétuent ces structures. En effet, dans un tel contexte, les femmes uniront leurs efforts pour viser une transformation sociale plus vaste, profonde et durable. Essentiellement, voilà ce que nous entendons par « efforts d'organisation pour les droits des femmes » et « approche axée sur les droits des femmes », qui sont des stratégies bien distinctes des approches instrumentales axées sur l'offre.

Notre troisième proposition consiste en ce que le véritable changement dans la vie des femmes doit se traduire par l'accès des femmes à l'ensemble complet des droits humains tels qu'inscrits aux instruments et aux accords de droits humains convenus à l'échelon international. Nous ne croyons pas que l'accès à un type de droits, comme l'égalité économique, garantira ou mènera nécessairement à l'accès à d'autres droits. Nous envisageons un monde où l'ensemble complet des droits (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) deviendra une réalité concrète et vécue, plutôt que de lointaines normes ou des idéaux inaccessibles. Voilà notre vision du but ultime que vise le renforcement du pouvoir collectif des femmes et du monde meilleur qui résulterait de l'appui aux efforts d'organisation pour les droits des femmes.

Notre quatrième proposition consiste en ce que les droits des femmes et l'égalité des genres ne peuvent être laissés aux forces du marché, non plus qu'engendrés par elles. En effet, il n'existe aucune preuve que cela soit profitable, même dans les pays où les politiques néolibérales sont en vigueur depuis des années et où les femmes constituent désormais une grande part

de la main-d'œuvre officielle ou un segment important du marché. La protection des droits des femmes et l'avancement de l'égalité des genres doivent par conséquent continuer d'être une priorité. Ils doivent faire l'objet de l'engagement des acteurs étatiques et des organes multilatéraux à l'échelle internationale. Les États existent par leurs citoyen-ne-s et ils sont les premiers responsables de la protection des droits de leurs citoyen-ne-s. Quand la moitié de la population se voit essentiellement refuser l'égalité sociale, économique et politique, ou continue d'être la cible de violence fondée sur le genre, c'est aux États que revient l'obligation de protéger les droits des femmes et de poursuivre en justice ceux qui s'opposent à ces droits ou les enfreignent. Ainsi, nos efforts de plaidoyers doivent continuer de cibler particulièrement les États et les institutions multilatérales. Ils doivent rendre des comptes sur leur bilan quant à la protection de leurs citoyennes et à la défense de leurs droits.

Notre cinquième proposition énonce qu'en dépit du fait que les États et les acteurs et actrices multilatéraux soient les premiers responsables de la protection et de l'avancement des droits des femmes et de l'égalité des genres, les nouveaux acteurs et actrices du développement, notamment le secteur privé, influencent et façonnent l'accès des femmes à leurs droits ou la violation de leurs droits. Ces effets sont très sérieux et ne peuvent être ignorés. Ainsi, nous estimons que la collaboration avec ces nouveaux acteurs et actrices est une stratégie essentielle pour les organisations et les mouvements de droits des femmes. Cependant, il faut procéder avec un esprit critique et de manière réfléchie pour éviter l'assimilation ou une opposition mal informée. Dans cette optique, nous devons nous renseigner sur les nouvelles réalités et les différents acteurs et actrices ayant un rôle dans les processus de développement, particulièrement ceux qui ont une influence profonde sur les femmes. Il faut analyser leurs incidences en matière de genre et adopter des positions éclairées, notamment par la participation critique pour influencer ces processus de sorte à faire progresser notre programme à long terme.

Notre sixième proposition suggère que les fruits du changement transformateur ne peuvent être tenus pour acquis, mais qu'ils doivent plutôt être protégés, préservés et maintenus. L'expérience démontre que même les victoires acquises depuis

des décennies font l'objet de nouvelles menaces ou risquent d'être renversées. Pensons au choix en matière de reproduction, à l'accès à l'éducation de base et à la liberté de mouvement. Les contrecoups envers les gains des femmes proviennent aujourd'hui non seulement des groupes traditionalistes, mais aussi de nouvelles entités comme les réseaux criminels et les groupes terroristes qui dénaturent la religion. Ainsi, les efforts d'organisation en faveur des droits des femmes, associés à de solides mouvements de femmes, constituent d'essentiels remparts contre ces forces et ils sont fréquemment les seuls à se battre pour protéger les acquis du passé.

Notre septième proposition énonce que ces types de processus de changements collectifs menant à une transformation sociale à long terme pour l'égalité des genres ne peuvent être construits sans ressources. S'ensuit notre profonde préoccupation par rapport à la disponibilité des ressources destinées aux efforts d'organisation pour les droits des femmes et la consolidation de mouvements. Nous reconnaissons que bon nombre des mouvements de femmes les plus efficaces au monde sont largement autofinancés et indépendants financièrement. Cela dit, les organisations qui ont contribué à renforcer ces mouvements ne le sont pas ! Les mouvements ont tous bénéficié de l'appui de donateurs, de gouvernements et de philanthropes clairvoyants, qui leur a permis de trouver les meilleures voies vers le changement. Dans un monde où la richesse est de plus en plus concentrée et où les écarts de revenus se creusent, le fait d'appuyer de telles initiatives est une responsabilité sociale et un impératif éthique. Ainsi, nous croyons que tous ceux et celles qui se disent concernés par le projet d'un monde plus juste, plus équitable et plus viable, notamment ceux et celles qui se proclament en faveur d'« investir dans les femmes et les filles », portent la responsabilité de financer les efforts d'organisation des femmes de manière adéquate et à l'aide de fonds considérables. Ils ont la responsabilité d'investir dans les efforts d'organisation pour les droits des femmes. Nous contestons le mythe voulant que cette approche ne mérite pas un appui financier substantiel en raison de sa lenteur. En effet, si l'on considère que le patriarcat et ses institutions sont vieux d'au moins dix mille ans, les changements provoqués par les organisations et les mouvements de droits des femmes en seulement cinq ou dix ans se sont produits à la vitesse de la lumière !

Notre huitième et dernière proposition veut que la mobilisation de plus de ressources visant les efforts d'organisation pour les droits des femmes et la lutte à long terme pour l'égalité des genres constitue une responsabilité collective. Il ne doit pas revenir entièrement aux organisations et mouvements de droits des femmes ou aux mouvements de justice sociale de convaincre les autres d'investir et d'appuyer leur travail. La responsabilité appartient aussi aux États, au secteur privé et aux autres acteurs et actrices de la communauté des donateurs souhaitant faire la promotion des droits humains et de la justice sociale. Ceux-ci doivent chercher les meilleurs moyens d'atteindre des résultats durables. Au-delà des projets à rendement rapide, ils doivent investir dans les initiatives transformatrices plus difficiles, s'attaquant aux causes profondes de l'injustice. Nous ne croyons pas que les distorsions actuelles quant à l'accès aux ressources pour les groupes de droits des femmes résultent d'une négligence, de préjugés ou de discrimination volontaires. Selon nous, il s'agit plutôt d'un manque d'information et d'une mauvaise compréhension des enjeux en cause. Nous estimons que notre rôle consiste à tenter de combler cette lacune. Nous espérons que ce rapport et ses publications connexes y réussiront. De même, nous croyons qu'il est de notre responsabilité d'aider à déclencher des échanges plus éclairés entre tous les acteurs et actrices concernés et nous espérons que des publications comme celle-ci nous aideront tous et toutes à cheminer dans cette direction.

Le contexte de l'analyse est maintenant dressé. Nous vous invitons à lire le rapport, à réfléchir à l'information, aux idées et aux analyses qu'il contient, et à les employer pour lancer de nouvelles conversations. Nous espérons par ailleurs que vous partagiez vos commentaires et vos idées qui sauront sans doute enrichir et étayer nos futures initiatives.

¹ Phénomène analysé de façon saisissante récemment par Deniz Kandiyoti dans son article *Crainte et colère : les femmes et la violence post-révolutionnaire*, 14 janvier 2013, <http://alencontre.org/moyenorient/egypte/crainte-et-colere-les-femmes-et-la-violence-post-revolutionnaire.html>.

² Adaptation de la matrice « Gender at Work », initialement présentée par Aruna Rao et David Kelleher dans « Is there life after mainstreaming? », *Gender and Development: Mainstreaming A Critical Review*, volume 13, numéro 2, Oxfam UKI, juillet 2005.

Nous avons vu combien la lutte mondiale pour les droits des femmes et l'égalité des genres au cours du siècle dernier fut transformatrice. Il suffit d'observer les profonds changements tectoniques qu'elle a entraînés dans le domaine social. Pourtant, ces luttes ont rarement bénéficié d'un soutien financier constant ou encore de reconnaissance publique. En effet, les recherches menées par l'AWID dans le cadre de son initiative *Où est l'argent pour les droits des femmes ?** ont démontré que même aujourd'hui, le soutien financier ne correspond absolument pas aux engagements politiques à l'égard de l'égalité des genres. On constate également un déclin du financement accordé aux organisations et aux mouvements de droits des femmes, auquel s'ajoutent les investissements croissants dans les programmes instrumentalistes ciblant les « femmes et les filles ».

L'un des facteurs ayant peut-être contribué à ce scénario réside dans le fait que les organisations et les mouvements de droits des femmes n'ont pas réussi à présenter leurs réalisations de manière percutante et globale, démontrant ainsi que leurs incidences collectives dépassaient largement leurs résultats individuels. Ce n'est pas faute de preuves concrètes. Les donateurs eux-mêmes ont progressivement mis l'accent sur l'évaluation des résultats et du rendement, amassant une quantité considérable de données qualitatives et quantitatives à l'échelle des organisations ou des projets. Cependant, ils n'ont pas analysé cette information de façon à lui donner une valeur historique plus large que ce à quoi sont collectivement parvenus leurs partenaires ou bénéficiaires de subventions. Ce n'est que tout récemment qu'on a procédé à des analyses ou à des analyses fondées sur des données probantes visant à démontrer que ce sont les organisations et les mouvements adoptant une approche féministe et fortement axée sur les droits des femmes qui ont eu un apport majeur quant au changement transformateur et à long terme en faveur de l'égalité des genres³. En revanche, les organisations et mouvements féministes et de femmes eux-mêmes n'ont jamais eu les ressources, non plus que les capacités, l'espace ou les mécanismes pour analyser leurs réalisations de façon collective. Elles sont submergées par la multitude de priorités et de luttes dans lesquelles elles sont engagées : réunir des fonds pour la survie organisationnelle, prévenir les contrecoups et assurer la pérennité de leurs réalisations, notamment celle de veiller à ce que l'égalité des genres demeure au centre des programmes d'action mondiaux.

L'une de ces initiatives entourait la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le troisième objectif « **promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes** » était important, mais certainement pas novateur. D'ailleurs, plusieurs activistes féministes du monde entier, y compris l'AWID, ont critiqué l'OMD3 parce qu'il amoindrissait et édulcorait bon nombre des accords clés sur l'égalité des genres et les droits des femmes pour lesquels elles s'étaient battues, et qu'elles avaient gagnés au cours des dernières décennies. Néanmoins, il aurait été encore pire qu'aucun objectif ne porte sur les droits humains des femmes déjà négociés.

* www.awid.org/Library/Watering-the-Leaves-Starving-the-Roots

Au moment où les OMD deviennent réalité, il est apparu évident qu'aucun d'entre eux ne serait atteint à moins que les nations les plus riches au monde, et les agences de financement bilatérales, multilatérales et privées n'allouent de *considérables* ressources à leur réalisation. Ceci s'appliquait particulièrement à l'OMD3. Les recherches de l'AWID avaient conclu que le financement en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes était ridiculement inadéquat, et qu'il avait beaucoup diminué depuis 2000, l'année du lancement des OMD⁴. Notre recherche a également révélé que les organisations de droits des femmes, des actrices clés dans l'éradication de l'inégalité des genres, étaient loin de compter sur la quantité de ressources et le soutien financier constant requis par un tel travail transformateur.

Que sont les OMD?

Les « OMD » sont les huit Objectifs du Millénaire pour le développement fixés en l'an 2000 par les Nations Unies qui ont convenu de les atteindre d'ici 2015 :

- 1 Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
- 2 Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4 Réduire la mortalité infantile
- 5 Améliorer la santé maternelle
- 6 Combattre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies
- 7 Préserver l'environnement
- 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Ce fut donc une véritable lueur d'espoir lorsqu'en 2008, le ministère néerlandais de la Coopération au développement accorda 70 millions d'euros à un « Fonds OMD3 » destiné à améliorer la situation des femmes dans le monde. Le Fonds, qui a fait l'objet d'une majoration, a vu son montant total passer à 82 millions d'euros. Dans l'histoire de la coopération au développement, il s'agit du fonds le plus important jamais créé en faveur de l'égalité des genres ciblant les organisations de droits des femmes et de la société civile. En 2008, 45 projets provenant d'organisations, de réseaux et de fonds du monde entier⁵ ont reçu une subvention après un concours rigoureux et ouvert. Leurs projets comprenaient une gamme d'initiatives ayant divers objectifs : réduire la violence à l'égard des femmes, accroître l'indépendance économique et les droits de propriété/de succession des femmes, et élargir la participation et la représentation des femmes en politique et dans l'administration publique. Quoique centré sur l'OMD3, le Fonds néerlandais soutenait des domaines thématiques bien plus vastes. Les subventions, bien qu'initialement accordées pour une période de trois ans, ont fini par être prolongées jusqu'à la fin 2011, ce qui leur donne un cycle d'une durée de près de quatre ans.

L'importance de tirer des apprentissages d'une expérience historique

Le Fonds OMD3 s'est avéré véritablement historique, non seulement en raison de l'ampleur unique des ressources qu'il mettait à la disposition des droits des femmes, mais aussi de l'importance qu'il accordait aux questions liées aux femmes, et parce qu'il signalait que la situation des femmes était non seulement importante, mais cruciale à l'éradication de la pauvreté et de la discrimination sociale. Il s'agissait aussi d'un investissement historique pour les organisations de droits des femmes : 34 des 45 subventions accordées ont été octroyées à des organisations de droits des femmes ou à des fonds d'aide aux femmes œuvrant à partir d'une approche fortement axée sur les droits. Nous, de l'AWID, avons célébré le lancement du Fonds, et nous avons été ravies d'en être bénéficiaires. Mais surtout, nous sentions qu'il était vital que les changements catalysés par cette injection de ressources destinées aux organisations de femmes soient suivis et consignés en vue de faire valoir l'importance de telles ressources. Lors d'une rencontre rassemblant plus de la moitié des bénéficiaires du Fonds, organisée en juin 2010 par l'AWID en coopération avec le ministère néerlandais de la Coopération au développement, nous avons convenu que ce n'était pas la seule affaire du Ministère et des gestionnaires du Fonds. Nous estimions qu'à titre de bénéficiaires des ressources, une évaluation collective comporterait un énorme pouvoir et une utilité certaine pour toutes les personnes engagées à promouvoir les droits des femmes. Il nous semblait avant tout que le Fonds offrait une occasion historique de démontrer l'incidence *globale* du travail financé, afin d'analyser ce qui avait été accompli par tous les bénéficiaires à un niveau collectif, en recoupant les organisations, les projets, les lieux, les problématiques et les

stratégies. Il nous semblait qu'il était temps d'illustrer qu'un tel investissement en faveur des *droits des femmes* pouvait accomplir bien plus que la somme de ses projets individuels.

Ces 45 organisations et initiatives n'ont pas été choisies au hasard. Au contraire, compte tenu de la rigueur dont a fait preuve le Ministère dans le processus de sélection, les choix ont touché une majorité d'organisations ayant une solide expérience dans le domaine du travail en faveur des droits des femmes, du niveau local au niveau mondial. Elles généreraient des apprentissages qui contribueraient de manière notable à renforcer et à promouvoir les droits des femmes. Il serait fort regrettable de ne pas analyser de manière globale les changements engendrés par ces projets sur le plan des connaissances, des pratiques et des relations sociales. Le Fonds offrait une occasion unique de recueillir et de réunir les apprentissages de ces 45 organisations en un ensemble d'aperçus de vaste portée sur la façon dont les femmes peuvent induire le changement, et sur la manière dont ce changement contribue aux objectifs plus généraux du développement durable, des droits humains et de la justice sociale. Un tel processus enrichirait les connaissances et les pratiques en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes. Il créerait aussi un outil de plaidoyer autrement plus puissant pour renouveler et réapprovisionner le Fonds. Cette démarche permettrait en outre de militer, preuves tangibles à l'appui, auprès des autres donateurs et de les amener à investir plus que jamais auparavant dans les organisations et mouvements féministes et de droits des femmes.

Les objectifs de l'AWID étaient heureusement partagés par le Département d'égalité des genres du ministère de la Coopération au développement du gouvernement néerlandais. Au côté de nombreuses autres organisations de femmes bénéficiant de subventions, ce dernier a activement soutenu et habilité l'AWID pour que notre organisation se charge d'initier un processus d'apprentissage collectif et d'analyse globale.

³ Voir par exemple Mala Htun et S. Laurel Weldon, « The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence Against Women in Global Perspective 1975 – 2000 », dans *American Political Science Review*, Vol. 106, N° 3, août 2012, p. 548 – 569, où les auteures concluent que la mobilisation autonome de féministes dans des contextes nationaux et internationaux, et non pas les partis de gauche, les femmes au gouvernement ou la richesse nationale, est un critère essentiel expliquant les changements politiques [concernant la violence à l'égard des femmes]. De plus, notre analyse a révélé que l'incidence des normes mondiales sur l'élaboration de politiques nationales est subordonné à la présence de mouvements féministes dans les contextes nationaux, soulignant l'importance de l'engagement continu et d'une société civile dynamique.

⁴ Voir Clark, et al (2006) *Évaluation des ressources et du rôle des donateurs dans la promotion des droits des femmes et le soutien aux organisations des droits des femmes* et Kerr (2007) *Le deuxième rapport Finance-la : Viabilité financière des mouvements de femmes dans le monde entier*.

⁵ Les fonds ont été distribués de la manière suivante : 35 % - projets en Afrique; 14 % - projets en Amérique latine; 8 % - projets en Asie; et 7 % - projets au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; les 29 % restants ont été accordés à des projets transnationaux/mondiaux.

Première phase : Enquête et dialogue sur les défis propres au S&E du Fonds

Ce processus a été entamé vers la fin de l'année 2009, par une enquête visant à évaluer l'utilité et l'efficacité des cadres de suivi et évaluation (ci-après S&E) utilisés pour suivre et évaluer les incidences des divers projets soutenus par le Fonds. Compte tenu des défis communs que présentent les cadres dominants de S&E⁶, nous souhaitons examiner les systèmes et les indicateurs S&E du Fonds. Notre capacité à partager et à rassembler les apprentissages sur l'avancement des droits des femmes et les conséquences sociales plus larges du Fonds allait dépendre des cadres et des outils de S&E du Fonds. L'AWID a donc entrepris d'organiser une réunion de dialogue en juin 2010 entre les bénéficiaires du Fonds OMD3 d'une part, et le Ministère néerlandais et les administrateurs du Fonds d'autre part. L'objectif était d'aider à renforcer les processus de S&E du Fonds et de répondre aux problèmes pratiques auxquels les bénéficiaires du Fonds sont confrontés dans ce contexte. La réunion a représenté un tournant où l'on a pu créer un dialogue ouvert et sincère entre les bénéficiaires, le Ministère et les gestionnaires du Fonds, débouchant sur la résolution de plusieurs problèmes et tensions qui étaient apparus. Elle a aussi favorisé un climat de bonne foi vis-à-vis de l'AWID en tant qu'intermédiaire honnête et digne de confiance, et posé les bases de notre analyse globale ultérieure, à la fin du cycle de financement du Fonds.

Deuxième phase : Rassembler les victoires préliminaires

La réunion de dialogue a en outre abouti à la formation d'un groupe de travail composé de cinq bénéficiaires du Fonds OMD3 dans le but de soutenir les efforts déployés par le Ministère pour renouveler le Fonds. Ce groupe a travaillé en étroite collaboration avec l'AWID pour proposer des aperçus préliminaires de ce qui avait été atteint grâce au financement du Fonds. L'AWID a rassemblé ces données à la fin de l'année 2010 dans un document de sensibilisation succinct. Le Ministère s'est servi des données de ce document, ainsi que d'autres preuves fournies par les bénéficiaires pour obtenir le renouvellement du Fonds. Leurs efforts ont été soutenus par de fortes pressions exercées par des féministes et des défenseur-e-s des droits des femmes néerlandaises tels que WO=MEN⁷. Ensemble, ces protagonistes sont parvenus à convaincre le Parlement néerlandais d'affecter des ressources supplémentaires au Fonds OMD3 pour sa dernière année d'opération (12 millions d'euros pour 2011 accordés comme des extensions ponctuelles de projets à la grande majorité des bénéficiaires) et surtout, de renouveler le Fonds. Ce nouveau Fonds, rebaptisé *FLOW* ou *Funding Leadership and Opportunities for Women* (Financer le leadership et les opportunités pour les femmes) a été lancé en 2012 avec un budget de 90 millions d'euros. Le budget a été versé à 34 organisations pour des projets axés sur la sécurité, l'autosuffisance économique et la participation politique dans plus de 100 pays. Dix-sept de ces organisations avaient déjà bénéficié du Fonds OMD3.

Troisième phase : Analyse globale du rôle et des incidences du Fonds OMD3

Entre 2010 et 2011, l'équipe de l'AWID a mené des entretiens approfondis auprès d'un groupe choisi de bénéficiaires du Fonds OMD3 pour commencer à sonder les succès clés, les défis affrontés, les résultats des évaluations réalisées concernant le travail soutenu par le Fonds, et les avantages identifiables du Fonds OMD3 relativement à leur travail. Ces entretiens ont fourni des informations précieuses, tant sur les points forts du Fonds que sur la nécessité d'évaluer globalement la contribution des bénéficiaires au changement.

La dernière partie de ce processus qui aura duré deux ans, soit l'analyse des répercussions combinées des subventions du Fonds OMD3, constitue le point central de ce rapport que nous avons réalisé par une stratégie en deux volets :

1. Une recherche documentaire comprenant une révision des rapports narratifs finaux soumis au Ministère néerlandais par les bénéficiaires du Fonds, ainsi que tout rapport d'évaluation communiqué par des personnes interrogées par l'AWID ; et
2. Une enquête menée auprès des 45 bénéficiaires du Fonds, et à laquelle 35 organisations ont répondu.

Le questionnaire utilisé pour l'enquête figure à l'annexe (i) de ce rapport. Des 35 répondants, 25 sont des organisations de droits des femmes (y compris les fonds des femmes), le reste regroupant des organisations de développement et des centres de décision menant de solides programmes en faveur de l'égalité des genres. Cela représente un taux de réponse très élevé, près de 78 %, soit plus des trois quarts de l'ensemble du groupe. Nous comptons donc sur des résultats statistiquement significatifs. L'équipe de l'AWID a examiné chacun des questionnaires remplis, codé les réponses, puis saisi, traité et analysé les données.

Les résultats de l'analyse globale de l'AWID sont présentés dans ce rapport. Les données sont principalement tirées des réponses à notre questionnaire, complétées au besoin par des informations figurant dans les rapports narratifs finaux et les données SMART soumises par les bénéficiaires au Ministère, qu'on a volontairement partagées avec nous. Dans la mesure du possible, le rapport reprend les mots des bénéficiaires eux-mêmes décrivant leurs résultats, les défis rencontrés et dans quelle mesure le Fonds leur a permis d'accomplir autant de choses en si peu de temps.

Nous pensons que ces résultats soutiennent la légitimité d'investir des ressources dans le travail des droits des femmes, et plus particulièrement dans les organisations et les mouvements féministes et de droits des femmes, puisqu'il s'agit d'une passerelle efficace et essentielle vers l'égalité des genres, tant à court terme qu'à long terme.

⁶ Voir S. Batiwala et A. Pittman, *Saisir l'évolution des réalités des femmes : un examen critique des approches et des cadres actuels en matière de suivi et d'évaluation*, 2010. Disponible à : <http://www.awid.org/fre/A-Propos-de-l-AWID/Nouvelles-de-l-AWID/Saisir-l-evolution-des-realites-des-femmes>.

⁷ WO=MEN est un programme néerlandais autonome pour l'égalité des genres qui rassemble des individus et des institutions engagés à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, par l'influence exercée sur les politiques publiques, l'échange de connaissances et d'informations, ainsi que la mobilisation et la mise en réseau de ses partisans. WO=MEN a grandement contribué à maintenir le soutien néerlandais au travail mondial en faveur de l'égalité des genres alors que de nombreux autres pays du Nord ont réduit leur aide au développement dans ce domaine d'activité.

I. Profil des organisations participantes

Quelque 35 des 45 organisations ayant reçu le soutien du Fonds OMD3 ont participé à l'enquête sur l'analyse globale.

Encadré 1 : Qui sont ces organisations ?

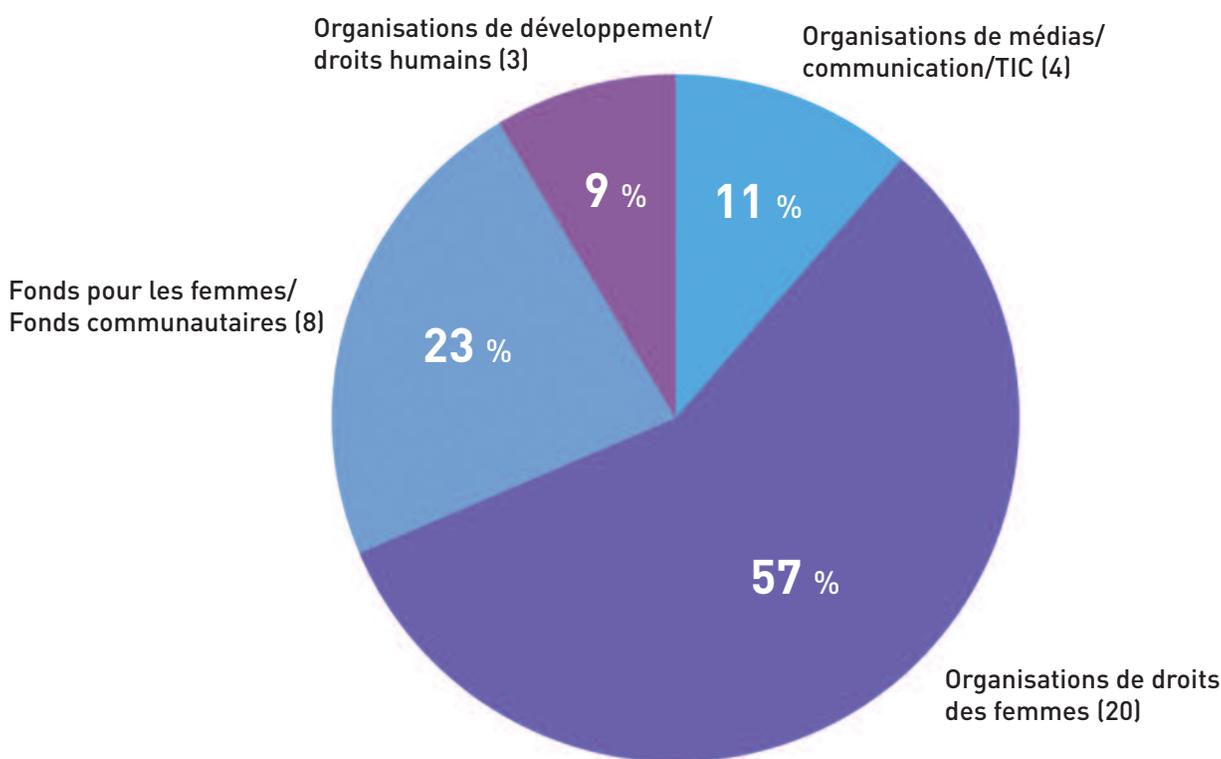
- 1 **AIFJ** (Association internationale pour les femmes juges)
- 2 **APC (Association pour le progrès des communications)**
- 3 **AWDF** (Le Fonds de développement des femmes africaines)
- 4 **AWANICH** (African Women's Active Nonviolence Initiatives for Social Change)
- 5 **AWID** (Association pour les droits de la femme et le développement)
- 6 **Breakthrough**
- 7 **Calandria** (Association des communicateurs sociaux)
- 8 **Casa de la Mujer**
- 9 **CLADEM** (Comité d'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes)
- 10 **La Commission Huairou**
- 11 **CREA** (Creating Resources for Empowerment in Action)
- 12 **FCAM** (Fondo Centroamericano de Mujeres / Fonds centraméricain des femmes)
- 13 **FDHM** (Fonds pour les droits humains mondiaux)
- 14 **FIDA Kenya** (Fédération internationale des avocates du Kenya)
- 15 **Fonds mondial pour les femmes**
- 16 **Gender Links**
- 17 **IPS** (Inter Press Service)
- 18 **Isis- WICCE** (Isis- Women's International Cross Cultural Exchange)
- 19 **Just Associates (JASS)**
- 20 La fondation **Kvinna till Kvinna**
- 21 **LAC** (Legal Assistance Centre)
- 22 **MIFUMI** (The MIFUMI Project)
- 23 **Nobel Women's Initiative**
- 24 **OWFI** (Organization for Women's Freedom in Iraq)
- 25 **Puntos de Encuentro**
- 26 **SAfAIDS** (Service de diffusion de l'information sur le sida de l'Afrique australe)
- 27 **Semillas** (Sociedad Mexicana Pro Derechos de la Mujer / Fonds mexicain pour les droits des femmes)
- 28 **UAF Africa** (Urgent Action Fund Africa)
- 29 **Trust Africa**
- 30 **V-Day Egypt / Karama**
- 31 **WIEGO** (Women in Informal Employment: Globalizing & Organizing)
- 32 **WILDAF** (Women in Law and Development in Africa)
- 33 **WIGJ** (Women's Initiatives for Gender Justice)
- 34 **WLP** (Partenariat d'apprentissage des femmes)
- 35 **WLUML** (Femmes vivant sous lois musulmanes)

Il convient de jeter un regard sur les types d'organisations ayant bénéficié du Fonds OMD3, et plus particulièrement la nature des organisations ayant participé à notre enquête, comme l'illustre la figure 1. Il n'est pas étonnant de constater que la grande majorité de nos répondants (20, ou 57 %), et la majorité des récipiendaires du Fonds, étaient des organisations de droits des femmes.

Nous définissons les organisations de droits des femmes comme celles ayant été mises sur pied pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres, et généralement fondées et menées par des femmes activistes et dirigeantes. Les fonds pour les femmes et les fonds communautaires ou les organisations qui renouvellent les subventions, qui mobilisent et canalisent des ressources consacrées à l'égalité des genres et/ou à l'allègement de la pauvreté et au travail de développement, constituaient le second grand groupe, avec 23 % de notre échantillon (8 organisations). Venaient ensuite les médias et les organismes de communication (4 organisations), et les organisations de développement et des droits humains fortement axées sur l'égalité des genres (3 organisations).

Figure 1 : Qui sont les organisations participantes ?

N=35

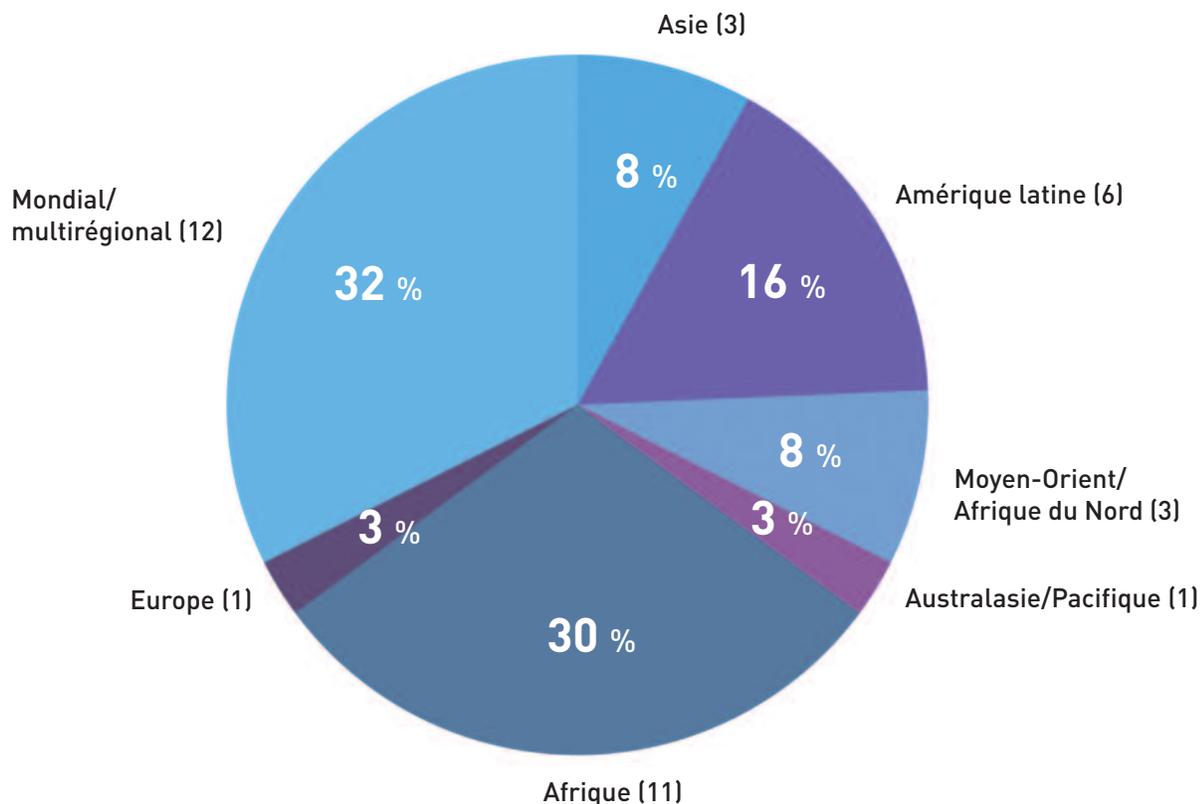


Les endroits où le travail était réalisé

La figure 2 illustre le large champ couvert par les bénéficiaires du Fonds, ainsi qu'un peu de ses inégalités. Le graphique représente les régions dans lesquelles les bénéficiaires ont mené à bien leur travail, plutôt que celles où sont situés leurs bureaux. Nous constatons que le plus grand groupe de répondants, soit 12 ou 32 %, était composé d'organisations dont le travail couvre plusieurs régions ou opérant à l'échelle mondiale⁸. La région présentant la densité d'organisations la plus élevée était l'Afrique, représentant 30 % (ou 11) de notre échantillon, suivie de l'Amérique latine avec 16 % des organisations (ou 6), de l'Asie (3), du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (3). L'Europe et la région Australie-Pacifique représentaient une organisation chacune.

N=35

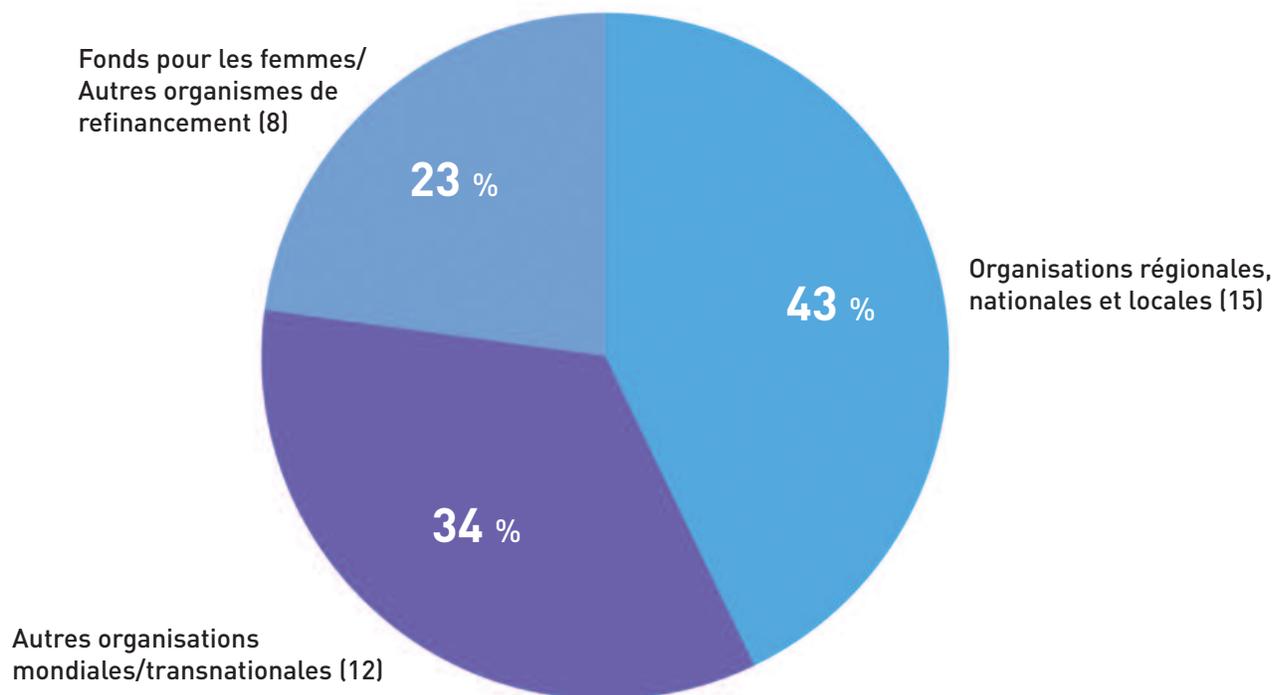
Figure 2 : Endroits où le travail était réalisé



La catégorie « mondial-multirégional » comprend les organisations mondiales comme l'AWID ou WIEGO, mais aussi les organisations comme le Partenariat d'apprentissage des femmes, Femmes sous lois musulmanes, la Commission Huairou, et l'Association pour le progrès des communications, qui œuvrent dans plusieurs pays et à travers diverses régions du monde. C'est l'une des particularités de ce Fonds : il soutient plusieurs organisations dont la mission et le travail de défense s'inscrivent dans un cadre régional ou mondial, ou qui œuvrent dans des régions et des contextes divers. La reconnaissance de la valeur et de l'importance des stratégies transnationales visant à promouvoir l'égalité des genres à une époque où de nombreux donateurs se concentrent principalement sur le « local » et sur les « véritables femmes de la base », est un aspect du Fonds qu'on ne peut que louer. Nous vivons actuellement dans un monde où les décisions politiques et les fluctuations de marché se répercutent dans les coins les plus reculés de la planète, et où la frontière entre les intérêts locaux et les intérêts mondiaux a été complètement brouillée.

Figure 3 : Les organisations bénéficiant d'un renouvellement de subvention

N=35



Un autre aspect notable du Fonds et de sa stratégie fut le grand nombre d'organisations bénéficiant d'un renouvellement de subvention, notamment les fonds pour les femmes qui avaient déjà été financés. Ainsi, ses répercussions ont été décuplées et ont atteint des centaines d'autres organisations, y compris de petits groupes locaux de femmes. Près d'un quart des répondants à notre enquête tombaient dans cette catégorie, représentant une grande part de notre échantillon total, comme le révèle la figure 3.

De façon générale, la façon très stratégique dont le Fonds a distribué ses ressources montre qu'il reconnaît ce que les mouvements de femmes ont compris depuis des années : pour avoir une incidence durable sur l'égalité des genres et promouvoir sérieusement les droits des femmes, nous avons besoin d'organisations, de mouvements et de stratégies qui s'échelonnent à de multiples niveaux géopolitiques, stratégiques et politiques. Nous avons besoin d'alliances et d'efforts coordonnés qui recourent toutes les segmentations traditionnelles.

Les résultats de l'analyse globale montreront en quoi cette combinaison diversifiée d'organisations locales et mondiales, avec notamment une forte prépondérance d'organisations de droits des femmes, a favorisé l'accomplissement d'autant de réalisations en seulement quatre ans. Il est fort possible que cette diversité ait suscité bien plus de succès que si les ressources du Fonds OMD3 avaient été investies dans un type unique d'organisation, en travaillant sur un seul site ou niveau de manifestation d'inégalité des genres et d'oppression des femmes.

⁸ Les organisations ayant travaillé dans trois régions ou plus ont été classées comme « multirégionales » ; celles ayant travaillé dans deux régions ont été comptées dans les deux régions, donnant lieu à un total légèrement supérieur à notre échantillon de 35 organisations.

II. Ces grandes montagnes qui se sont déplacées

Commençons par examiner l'extraordinaire portée et la remarquable couverture qu'ont atteintes nos 35 organisations en un peu moins de quatre ans.

Encadré 2 : L'étonnante incidence globale des interventions financées par le Fonds OMD3

1. Les initiatives que le Fonds soutenait **ont touché 165 pays dans sept continents, sous-continentes et 15 régions du monde ;**
2. En ces différents endroits, **224 773 550 personnes ont acquis une nouvelle conscience des droits des femmes**, notamment par de nouveaux messages et de nouvelles analyses concernant les causes profondes des inégalités et de la violence liées au genre, et ont compris que tous et toutes sont responsables de promouvoir l'égalité des genres, ce qui constitue une composante fondamentale de la création de sociétés plus justes et équitables ;
3. La figure ci-dessus compte **65 558 977 femmes de la base à travers le monde à avoir acquis une plus grande conscience de leurs droits**, en particulier le droit de vivre libres de toute violence, leur droit à l'égalité devant la loi, l'égalité de leur droit aux ressources privées et publiques, et leur droit à l'égalité de voix et de participation quant aux prises de décision publiques et privées ;
4. Dans le but de faire valoir et de revendiquer ces droits, **230 266 femmes ont été autonomisées, formées et dotées d'outils concrets, de savoir, de compétences et de soutien ;**
5. La plupart de ces réalisations ont été rendues possibles grâce au **renforcement de 105 304 organisations de femmes, pour la plupart petites et locales, lesquelles ont été dotées de nouveaux outils plus performants** pour faire leur travail ;
6. Ces changements ont en outre été facilités par le fait que **3 662 organisations de femmes**, encore une fois la plupart petites, communautaires et sous financées, **ont été dotées de plus de ressources financières afin de renforcer et d'étendre leurs actions ;**
7. **Les gouvernements locaux de 38 villes/cités/provinces ont été incités** et récemment habilités à réévaluer, à **renforcer et à améliorer leurs programmes et leurs résultats en matière d'égalité des genres ;**
8. **Les gouvernements nationaux de 46 pays ont été incités et habilités à renforcer leurs politiques et programmes en faveur de l'égalité des genres ;**
9. **Quatorze normes, politiques et instruments internationaux différents ont été influencés à promouvoir plus efficacement les droits des femmes**, notamment le travail du « dernier kilomètre » visant à garantir la signature de la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques de l'OIT adoptée en 2011.

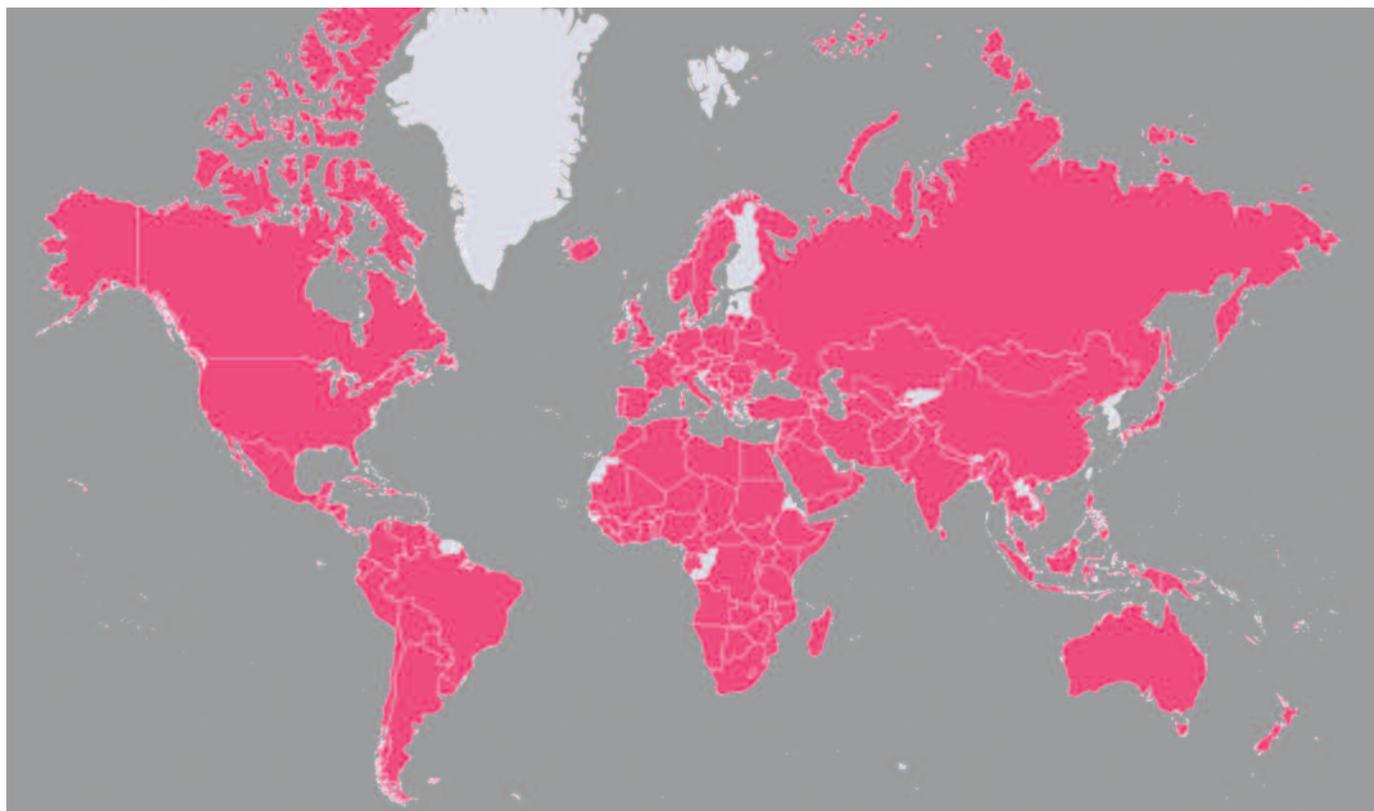
Ces indicateurs ainsi que les informations utilisées pour les évaluer proviennent de l'examen des résultats de notre enquête et des rapports finaux des participants à l'enquête. Voyons maintenant en détail chacune de ces réalisations globales.

1. Les initiatives que le Fonds soutenait ont atteint 165 pays dans sept continents, sous-continent et 15 régions du monde

La figure 4 présente un portrait de la remarquable envergure du travail financé par le Fonds OMD, marquée en rose. Une liste complète des pays qui en ont bénéficié vous est proposée à l'annexe (ii) :

Figure 4 : Liste des pays touchés et au sein desquels le travail a été réalisé

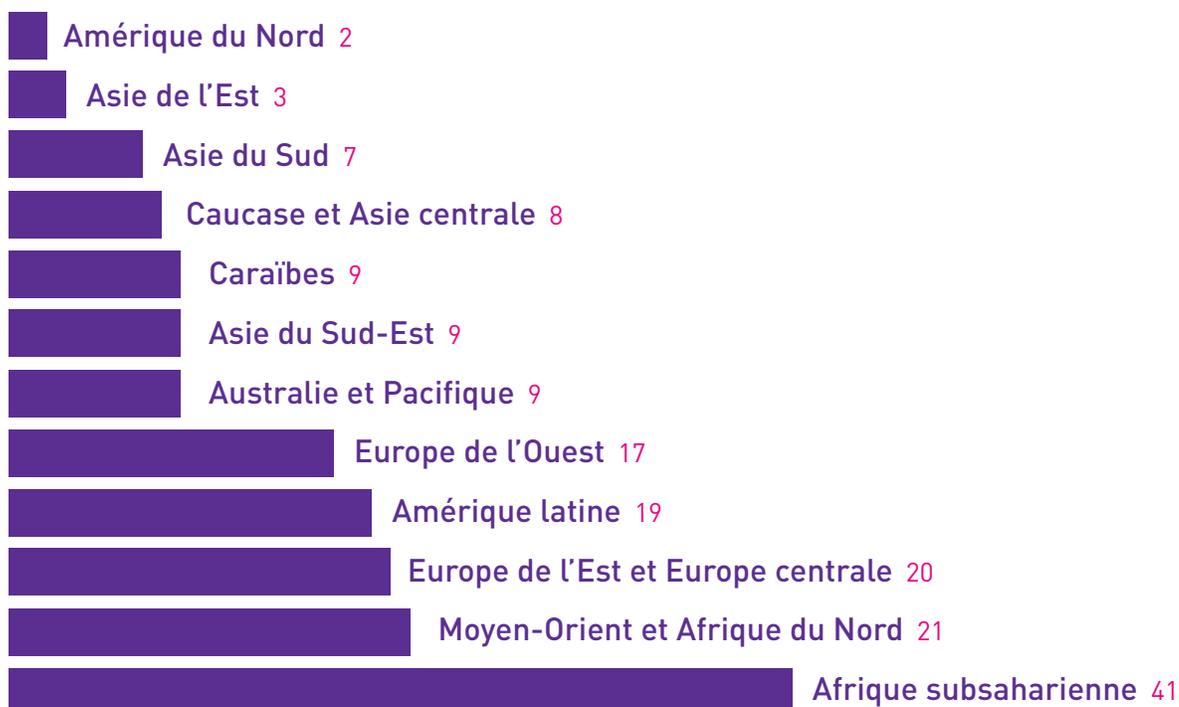
En rose : les pays touchés et au sein desquels le travail a été réalisé



La figure 5 indique le nombre de pays touchés dans chacune des régions. Le pourcentage élevé des pays atteints en Europe peut mener à des conclusions incorrectes s'il n'est pas expliqué. Deux facteurs contribuent à la place qu'occupent l'Europe de l'Ouest et de l'Est ainsi que l'Europe centrale dans notre distribution régionale. Le premier réside dans le fait que les organisations associatives mondiales telles que l'AWID ont un grand nombre de membres à travers l'Europe, parmi lesquels tous ont été atteint-e-s par le travail de l'AWID financé par le Fonds : les bulletins d'information et newsletters concernant les droits des femmes, le Forum de l'AWID et la diffusion d'une large gamme de publications. Le travail d'autres bénéficiaires comme Kvinna till Kvinna et *Women's Initiatives for Gender Justice* entre autres, a mobilisé des femmes marginalisées, ou des allié-e-s et des institutions comme la Cour pénale internationale au sein de l'Europe. Il doit donc être clair que le travail effectué au sein d'une région comme l'Europe ne signifie pas que les ressources du Fonds soient accaparées par de prospères femmes européennes. En réalité, ces ressources ont bénéficié aux programmes plus larges de construction de mouvements financés par le Fonds OMD3. Il convient également de noter que si on omettait les données de l'AWID de la liste des pays et régions, le nombre de pays touchés par les autres bénéficiaires du Fonds OMD3 s'élèverait tout de même à 123, et n'affecterait en rien les continents, les sous-continent ou les régions touchés.

Figure 5 : Nombre de pays touchés par région

N=165



2. Des millions de personnes ont acquis une nouvelle conscience des droits des femmes

L'étendue même de la population touchée grâce au travail financé par le Fonds, soit près de 225 millions de personnes, n'est autre que le reflet du grand nombre de projets ayant eu recours aux stratégies de mobilisation de masse ou aux médias de masse afin de diffuser les nouveaux messages concernant les droits des femmes et l'égalité des genres, et de remettre en cause les stéréotypes populaires et les croyances fondées sur la discrimination liée au genre. Par exemple, *Breakthrough* a formé des milliers d'ONG communautaires et d'activistes bénévoles en vue de sa campagne *Bell Bajao/Ring the Bell* (ou *Sonne l'alarme*). Cette campagne a eu recours à la mobilisation de masse et à une stratégie multimédia pour transmettre à plus de 130 000 000 de personnes en Inde de nouveaux messages questionnant la tolérance à l'égard de la violence familiale envers les femmes, et encourageant les gens à agir chaque fois qu'ils entendaient, ou étaient témoins d'une telle violence. De même, *Casa de la Mujer* a lancé une campagne multimédia intitulée *La violence envers les femmes ne fait pas de toi un champion*, qui jouait sur l'adulation dont les joueurs de football en Colombie sont l'objet. La campagne a atteint environ 50 millions de personnes. *Puntos de Encuentro* a atteint des millions de personnes à travers toute l'Amérique centrale grâce à ses émissions de télé populaires, quoique controversées, comme *Contracorriente* et *Sexto Sentido*. Par ailleurs, l'OWFI toucha des centaines de milliers de personnes par l'intermédiaire de sa station de radio féministe en Irak. Nous avons aussi assisté à un effet domino sur le plan de la sensibilisation, puisque de nombreuses organisations financées par le Fonds soutenaient ou étaient partenaires de centaines d'autres organisations. Celles-ci allaient à leur tour atteindre des milliers de personnes au sein de leurs groupes, par de nouveaux messages ou des messages plus percutants axés sur la discrimination fondée sur le genre, la violence à l'égard des femmes et les droits des femmes à l'égalité dans tous les domaines de la vie. Par exemple, les partenaires du Fonds mondial pour les femmes engagés dans son projet *Breaking Through* ont atteint un demi-million de femmes, d'hommes, de garçons et de filles.

3. Des millions de femmes de la base ont acquis une plus grande conscience de leurs droits

Les organisations financées par le Fonds ont sensibilisé plus de 65 millions de femmes de la base et leur ont permis de reconnaître leur subordination et leur exclusion, par une myriade de stratégies, incluant sans s'y limiter les médias de masse et les campagnes de mobilisation mentionnées ci-dessus. Certaines d'entre elles, comme *Casa de la Mujer*, CREA, CLADEM, JASS, les membres de la Commission Huairou, MIFUMI, WILDAF, SAfAIDS, LAC, et FCAM, GFW, AWDF, ainsi que les partenaires de *Trust Africa* ont travaillé avec de grands groupes de

femmes en différents endroits, adoptant des méthodologies de sensibilisation soutenue, pour remettre en cause et défier les normes sociales ainsi que l'acceptation des justifications culturelles aux violations inacceptables de leurs droits. La campagne *Violence is Not Our Culture* (La violence n'est pas notre culture) de WLUML, le travail de *Casa de la Mujer* auprès des victimes de violence dans le cadre de conflit armé en Colombie, et la campagne *Count Me In* (Compte sur moi) de CREA contre la préférence pour le fils en Inde, symbolisent quelques-unes des nombreuses stratégies utilisées pour aider les femmes à questionner, à contester et à se considérer elles-mêmes comme des sujets et des titulaires de droits. Qui plus est, on a formé un grand nombre de ces femmes en matière de leadership et de compétences leur permettant de transformer cette nouvelle conscience et de devenir des agentes actives qui mobilisent leur entourage afin de changer un agenda donné. De cette manière, la conscience nouvellement acquise peut avoir un effet durable accru.

4. Des centaines de milliers de femmes habilitées à faire valoir leurs droits

Si la sensibilisation à leurs propres droits est un premier pas essentiel, elle ne permet pas systématiquement aux femmes de les revendiquer ou de les faire valoir. La sensibilisation doit s'accompagner de confiance en soi, de capacités, de compétences, de ressources, et surtout, de systèmes de soutien qui permettent aux femmes de faire des choix sûrs et appropriés sur la manière de revendiquer des droits ou de réclamer justice, lorsque ces droits ont été violés. Cela suppose d'acquérir la connaissance de dispositions juridiques, de savoir comment gérer les préjugés, voire la violence, de responsables comme les forces policières, les institutions coutumières et/ou le système de justice formel. Cela peut également supposer de choisir sa bataille selon les coûts d'opportunité qu'impliquent les diverses alternatives menant aux réparations. La vaste palette de programmes et de services en matière de formation, de renforcement des capacités et de soutien fournie par nombre des répondants à notre enquête est une reconnaissance de ces réalités ayant permis à des centaines de milliers de femmes, notamment les femmes défenseuses des droits humains et les femmes en situations de conflit et de post-conflit, de revendiquer leurs droits et d'engager des poursuites à l'égard des contrevenants de diverses façons. Des organisations comme IAWJ, *Calandria*, l'AWID, *Casa de la Mujer*, CREA, FIDA Kenya, Isis-WICCE, JASS, *Kvinna till Kvinna*, *Puntos de Encuentro*, SAfAIDS, les organisations partenaires des femmes autochtones de *Semillas*, WILDAF, et WIGJ ont contribué de façon marquée à cet accomplissement. Elles ont laissé l'héritage impérissable de femmes autonomisées capables de défendre leurs propres droits, comme ceux de leurs sœurs.

5. Des milliers d'organisations de droits des femmes renforcées

Dans une large mesure, la viabilité à long terme du travail d'autonomisation des femmes dépend de l'existence et de la capacité des organisations de femmes dédiées à l'égalité des genres. Les études ont démontré que les organisations de droits des femmes influencent de façon notable les résultats tels que réduire la violence fondée sur le genre ou promouvoir des normes et des politiques plus sensibles au genre au niveau national et international⁹. Les travaux de la majorité des bénéficiaires du Fonds OMD3 ont précisément contribué à cet objectif, et par ricochet, à la pérennité du programme pour les droits des femmes. Les organisations de femmes ont été consolidées soit directement par des interventions visant le renforcement des capacités, soit par des outils de formation et de connaissance, et par des opportunités de réseautage et de construction d'alliance. Plus de 100 000 organisations de femmes des quatre coins du monde ont ainsi solidifié leur leadership, leurs bases de connaissances, leurs systèmes de gestion, leur sensibilisation aux politiques générales et leurs répercussions. Elles ont en outre accédé à de nouveaux outils et compétences en termes d'analyse, de communication, de plaidoyer, et surtout, en ce qui concerne la constitution de réseaux avec d'autres organisations et la participation à des campagnes et à des processus plus vastes en faveur du changement. Des organisations comme Karama, AWANICH, l'AWID, *BREAKTHROUGH*, *Casa de la Mujer*, *Calandria*, FCAM, MIFUMI, *Women's Initiatives for Gender Justice*, JASS, WLP, *Nobel Women's Initiative*, *Puntos de Encuentro*, et *Semillas* ont largement contribué à cet aboutissement global qui, nous le pensons, aura une incidence qui persistera bien après le Fonds.

6. Des milliers d'organisations de droits des femmes dotées de ressources

La recherche inédite de l'AWID sur le déclin des ressources dont jouissent les organisations de droits des femmes a démontré de façon crédible le combat que doivent mener la grande majorité de ces organisations, notamment les organisations de petite envergure ou communautaires¹⁰. Notre recherche a par ailleurs révélé que les organisations adoptant des stratégies perçues comme moins avantageuses par les donateurs comme la sensibilisation, l'éducation populaire féministe et la construction de mouvements, sont d'autant moins à même de répondre à leurs besoins de ressources. Cela est dû au fait que l'on considère que de telles approches sont trop « lentes » ou qu'elles ne donnent pas de « résultats » limités dans le temps, ou des « extrants » et des « issues » concrets et mesurables. Comme cela a déjà fait l'objet d'une analyse ailleurs¹¹, l'attention se porte de plus en plus sur des approches instrumentalistes et « miracles » comme le microcrédit. Il semble toutefois de plus en plus clair que ces approches ne mènent pas automatiquement à l'autonomisation des femmes ou à des

changements sociaux plus transformateurs¹². Ceci dit, le Fonds OMD3 doit être félicité d'avoir soutenu une grande variété d'approches qui ont tenté de s'attaquer aux racines des rapports de pouvoir entre les genres. Ce sont ces approches que les mouvements de femmes savent par expérience être la seule façon d'entraîner des changements durables dans les rapports de pouvoir entre les genres, et par conséquent, en ce qui concerne l'égalité des genres. Qui plus est, en soutenant un certain nombre de fonds pour les femmes, de fondations communautaires, de fonds pour les droits humains et d'organisations de femmes chargées du financement, le Fonds OMD3 a permis de canaliser des ressources ô combien nécessaires vers 3 600 petites organisations communautaires de femmes. Ces organisations ont à leur tour contribué à amplifier les incidences du Fonds par des actions cruciales de sensibilisation, d'autonomisation, de mobilisation et d'affirmation des droits des femmes de la base. Il va sans dire que ces ressources doivent être augmentées si nous voulons que les résultats obtenus soient maintenus, intensifiés et étendus au fil du temps.

7. Les gouvernements locaux et nationaux incités et habilités à renforcer leurs politiques, leurs programmes et leurs services en matière d'égalité des genres

Si le travail communautaire des organisations et mouvements de droits des femmes et leurs allié-e-s est essentiel pour faire changer de manière durable les conditions sociales, culturelles et économiques qui perpétuent les inégalités, le rôle de l'État en sa qualité de « titulaire d'obligations » pour la protection et la promotion des droits des femmes ne peut être négligé. Comme l'auront souligné de nombreux-euses intellectuel-le-s et activistes¹³, quand les femmes commencent à revendiquer leurs droits, quand les communautés cherchent à faire changer les normes et les pratiques culturelles qui atténuent ces mêmes droits, les représailles et la réaffirmation agressive des règles patriarcales sont inévitables. Les femmes doivent compter sur des cadres juridiques et constitutionnels solides permettant de garantir l'égalité. Elles ont besoin du soutien de mécanismes institutionnels chargés de promouvoir et de protéger leur quête d'égalité et de sécurité. L'État et ses divers organismes jouent un rôle crucial dans ce contexte ; les représentant-e-s élu-e-s, les fonctionnaires, et tous les membres de la machine chargée de l'application des lois doivent être sensibilisés, et dotés d'outils et de cadres plus appropriés qui leur permettront de faire la part qui leur revient dans cette lutte pour l'égalité des genres. Conscients de ce fait, de nombreux bénéficiaires du Fonds ont activement collaboré auprès des entités locales, des autorités provinciales, des gouvernements nationaux et des dispositifs légaux afin de renforcer leurs politiques, leurs programmes et leurs services en faveur de l'égalité des genres. Nous tirons une certaine fierté de ce que 38 gouvernements locaux dans 36 pays¹⁴, et les gouvernements nationaux de 48 pays¹⁵ aient été activement impliqués, adéquatement munis et incités à promouvoir les objectifs en matière d'égalité des genres.

On compte parmi ces processus de plaidoyer de nombreux exemples passionnants : le travail de *Calandria* auprès des autorités du gouvernement local de la province péruvienne de Huancavelica visant à développer un outil de diagnostic en matière d'égalité des genres, des données de référence sur la violence envers les femmes, ainsi qu'un plan au niveau des provinces pour promouvoir l'égalité des chances et la réduction de la violence à l'égard des femmes. Les membres de la Commission Huairou au Pérou, en Ouganda, au Kenya, au Nicaragua, en Inde, aux Philippines, en Thaïlande, au Cambodge, au Népal et en Corée ont travaillé à promouvoir les voix et la participation des femmes de la base au sein d'organismes locaux de planification et de prise de décisions. FIDA Kenya est intervenu avec succès pour intégrer les principes d'action positive, d'égalité et de non-discrimination à la constitution kényane de 2010, ainsi que pour rédiger et réviser un nouvel ensemble de lois sur la famille destinées à autonomiser les femmes, notamment la loi sur les régimes matrimoniaux, la loi sur le mariage et la loi sur la protection de la famille. En Colombie, *Casa de la Mujer*, en collaboration avec ses alliés, a lancé avec succès un programme national comportant des mesures renforcées de protection pour les femmes leaders et défenseuses des droits humains confrontées à la violence de la part de groupes armés, et des mesures de réhabilitation pour leurs anciennes victimes. SFAIDS a formé les leaders de communautés traditionnelles d'Afrique du Sud sur la nécessité de traiter de la violence fondée sur le genre. Le plaidoyer et le travail de renforcement des capacités de *Karama* a permis de réformer la loi électorale libyenne afin de garantir aux femmes près de 20 % des sièges à l'Assemblée. Il a en outre aidé ses partenaires à réformer ou à faire adopter au moins 11 lois et politiques distinctes en faveur des droits des femmes en Irak, en Jordanie, au Liban, au Maroc, au Yémen, en Égypte et en Syrie. Enfin, les bénéficiaires du Fonds mondial pour les droits humains de la République démocratique du Congo ont travaillé avec 50 survivantes pour obtenir la toute première condamnation pour viol collectif par la cour militaire de l'Est de la RDC, tandis que leurs partenaires en Tunisie ont contribué à lever plusieurs réserves que ce gouvernement avait émises à l'égard de la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).

8. Des entités nationales et des normes internationales, des politiques et des instruments des droits humains influencés à faire la promotion plus efficace des droits des femmes

Compte tenu du nombre des répondants à notre sondage travaillant au niveau mondial ou transnational, il n'est pas surprenant que l'une des plus grandes réalisations collectives des projets du Fond OMD3 soit la multiplicité d'entités et de processus politiques internationaux à être influencés en faveur de l'égalité des genres. Ce résultat est encore une fois lié aux ressources. Bon nombre des premiers succès des mouvements de femmes à l'échelle

mondiale résultaient en partie de leurs engagements assez longs et bien financés auprès d'un éventail d'institutions internationales. On peut citer la violence à l'égard des femmes admise comme une violation des droits humains dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ; la violence sexuelle reconnue comme une forme de torture ; les sanctions prévues pour punir les crimes spéciaux commis à l'égard des femmes en situation de guerre et de conflit ; le plaidoyer en faveur des structures internationales de normes en matière d'égalité des genres telles que la CEDAW ; et la sensibilisation de la Cour pénale internationale (CPI) aux dimensions liées au genre. Cependant, il est aujourd'hui beaucoup plus difficile de garantir des ressources pour un tel travail de plaidoyer à l'échelle internationale. Or, l'analyse globale concernant les incidences du Fonds OMD3 démontre en quoi un tel travail est crucial, bien que ses répercussions sur la vie quotidienne des femmes ne soient pas immédiatement visibles.

Quelque 14 normes, politiques et instruments de droits internationaux destinés à promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes ont ainsi été réformés ou créés grâce au travail financé par le Fonds OMD3. WIEGO, les partenaires centraméricains de FCAM, et les partenaires d'Asie-Pacifique de GFW ont utilisé les ressources du Fonds pour mener à bien les tâches essentielles du « dernier kilomètre » assurant l'adoption la Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques de l'OIT. Ce fut une immense victoire pour le mouvement international des travailleur-euse-s domestiques, qui rassemble et est mené par des millions de travailleur-euse-s domestiques du monde entier, y compris des travailleuses migrantes des pays du Nord. En assurant la participation effective des économistes féministes et des organisations de droits des femmes aux diverses instances d'élaboration de politiques et aux discussions sur l'aide au développement, l'AWID et ses partenaires ont contribué à influencer leur analyse et ont garanti l'inclusion d'un langage spécifique à l'égalité des genres dans les principaux processus internationaux comme les réunions sur l'efficacité de l'aide du CAD de l'OCDE¹⁶, le Programme d'action d'Accra et le Plan d'action commun de Busan sur l'égalité des sexes et le développement. La fondatrice et directrice de *Women's Initiatives for Gender Justice* (WIGJ) ou Initiatives de femmes pour une justice de genre, Brigid Inder, a été nommée en tant que conseillère spéciale pour les questions relatives au genre à la CPI grâce à l'exceptionnel travail de WIGJ, soutenu par le Fonds, visant à s'assurer que la CPI entame des poursuites fondées sur le genre dans six situations de conflit (sur sept), et dans 11 des 15 cas traduits en justice. C'est la première fois dans l'histoire que des crimes fondés sur le genre ont été poursuivis de façon si constante par quelque tribunal que ce soit.

Sur le plan des entités régionales, CLADEM, en partenariat avec plusieurs autres organisations de droits humains, ont recouru avec succès à la Cour interaméricaine des droits de l'homme afin d'obtenir que le gouvernement mexicain soit sanctionné pour son incapacité à protéger huit femmes ayant subi des tortures sexuelles, qui ont été retrouvées enterrées dans un champ de coton de Ciudad Juarez. L'organisation s'est aussi assurée que le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation intègre l'égalité des chances pour les filles en matière d'éducation. *Karama*, en partenariat avec d'autres, ont travaillé avec succès aux

côtés de la Ligue des états arabes pour mettre en place un comité d'experts sur la CEDAW, et organiser la première consultation régionale des ONG sur la CEDAW en trente ans. *Gender Links* est parvenu à influencer le Protocole de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC) sur le genre et le développement. Le Protocole contient tous les engagements pris par rapport aux mécanismes en faveur de l'égalité du genre au niveau régional, continental et mondial et rehausse ces mécanismes en s'attaquant aux inégalités et en instituant des objectifs spécifiques et mesurables là où ils sont inexistants. *Just Associates* (JASS) a collaboré avec le département d'État américain et la Commission interaméricaine des droits de l'homme afin de mettre en lumière le rôle que jouent les politiques et les filières criminelles américaines face à l'augmentation du nombre de féminicides et d'attaques contre les femmes défenseuses des droits humains à travers la région mésoaméricaine. Un grand nombre de nos répondants ont également contribué à améliorer la mise en œuvre des Résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889, qui portent toutes sur les femmes, la paix et la sécurité.

⁹ Htun et Weldon, op.cit.

¹⁰ Kerr, Joanna, *Le deuxième rapport Finance-la : Viabilité financière des mouvements de femmes dans le monde entier*, Toronto, AWID. 2007. Web 12 novembre 2013. <http://www.awid.org/fre/Library/Ou-est-L-argent-pour-les-Droits-des-Femmes2.Kerr> (2007)

¹¹ Voir par exemple Angelika Arutyanova, "Investing in Women's Rights: Challenges and New Trends", dans *Development*, 2012, 55(3), p. 305-310.

¹² Linda Mayoux, *The Magic Ingredient? Microfinance & Women's Empowerment*, Document préparatoire au Sommet sur le microcrédit, Washington DC, février 1997.

¹³ Voir pour exemple l'analyse récente de Deniz Kandiyoti, *Crainte et colère: les femmes et la violence post-révolutionnaire*, 11 février 2013, <http://alencontre.org/moyenorient/egypte/crainte-et-colere-les-femmes-et-la-violence-post-revolutionnaire.html>.

¹⁴ 24 en Afrique, 6 en Asie, 5 en Amérique latine, et 1 dans la région MENA.

¹⁵ 19 en Afrique, 12 en Asie, 9 dans la région MENA et 8 en Amérique latine.

¹⁶ Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et ses 34 membres. L'OCDE est un consortium de pays économiquement développés, qui a pour mission de « promouvoir des politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde ». Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site <http://www.oecd.org/fr/apropos/>.

III. Principales réalisations

Le « tableau d'ensemble » que nous avons dressé dans la section précédente dépeint la méta-image ou les incidences mondiales du Fonds OMD3. Ce portrait est issu de données comprises dans les formulaires d'enquête et les rapports narratifs de nos répondants. Dans cette section, nous proposons une vision différente des profonds changements ayant été provoqués, à travers le regard de ceux et celles ayant mis en œuvre les projets financés par le Fonds. Cette partie présente leur point de vue sur les contributions qu'ils ont été en mesure d'apporter, et sur les répercussions qu'ils estiment avoir eues. Nous tenterons également de mettre en perspective ces réalisations en analysant ce pourquoi elles sont importantes et de quelle façon elles contribuent à l'avancement de l'égalité des genres et des droits des femmes. Nous le ferons en présentant un bref dossier sur la manière dont ces réalisations sont reliées au vaste corps d'apprentissage des mouvements de femmes des quatre dernières décennies, et sur la façon de changer les choses de manière réelle et durable dans la structure des rapports de pouvoir entre les genres.

Il est primordial de considérer les réalisations majeures des bénéficiaires du Fonds OMD3, qui vous sont présentées dans cette section à la lueur des contextes mondiaux, régionaux et nationaux toujours plus complexes dans lesquels elles ont été menées à bien. Certaines de ces organisations ont dû lutter contre la montée des fondamentalismes religieux, la guerre, les conflits ethniques et les cultures féodales, où il est répréhensible de mentionner l'égalité des genres ou des femmes. D'autres organisations travaillaient dans le cadre politique d'un État réputé faible ou au bord de l'effondrement, où l'état de droit n'existe pas, où les droits civils ne sont que peu ou pas du tout protégés, où les trafiquants de drogue et les réseaux criminels détiennent le contrôle. Pratiquement toutes les organisations ont dû faire face à la pauvreté croissante, aux disparités économiques et à l'instabilité politique, autant de conditions qui ont inévitablement plus de répercussions sur les femmes.

Qui plus est, nombre de ces organisations ont dû affronter le problème généralisé des féminicides, les meurtres de femmes s'opposant (et d'autres ne s'y opposant pas) à la situation actuelle de quelque façon que ce soit, notamment la recrudescence de la violence à l'égard des femmes défenseuses des droits humains. L'expression « femmes défenseuses » a été créée pour définir les femmes activistes et militantes œuvrant à défendre et à promouvoir les droits des femmes ainsi que ceux d'autres groupes marginalisés. Elle vise à élever ces femmes au-delà de leur simple statut « d'organisatrices communautaires » ou « d'activistes », et à reconnaître leur valeur en tant que leaders et défenseuses des droits humains¹⁷ Cette tendance à attaquer les femmes œuvrant à la défense de leurs propres droits et de ceux d'autrui a pris une telle ampleur qu'elle a poussé les Nations Unies à créer en 1998 la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme¹⁸. Les Nations Unies ont désigné une Rapporteuse spéciale afin de surveiller ces cas et d'intervenir au besoin. Le travail en faveur des droits des femmes implique donc de plus en plus de prendre des risques et de s'exposer au danger.

Les principales réalisations issues des subventions du Fonds OMD3 doivent donc être évaluée à la lueur du contexte mondial incroyablement difficile et intimidant dans lequel les organisations ont fait leur travail. Dans ce contexte, ce qu'elles ont accompli en un laps de temps relativement court de quatre années est tout simplement remarquable.

Les dix principales réalisations

Bien que les grandes réalisations signalées dans l'enquête entraînent dans plus de quinze catégories différentes, nous nous limitons à vous présenter ici celles qui ont été mentionnées par au moins 50 % ou plus de l'ensemble des répondants, c'est-à-dire les dix principales réalisations. Ces dernières sont détaillées dans la figure 6.

N=35

Figure 6 : Les dix principales réalisations



En examinant de plus près ces données, nous constatons que les principales réalisations rapportées dans notre enquête par les bénéficiaires du Fonds OMD3 entrent dans quatre grandes catégories :

- 1 **Élargissement des programmes et une plus grande portée de leur travail.**
- 2 **Lancement de nouveaux programmes et de stratégies et initiatives inédites.**
- 3 **Construire/élargir/renforcer leurs mouvements et influencer les perspectives et les stratégies en matière de genre d'autres mouvements.**
- 4 **Plaidoyers couronnés de succès, en préservant les acquis et en empêchant l'adoption de politiques hostiles aux femmes et aux autres groupes marginalisés.**

Examinons maintenant ces réalisations plus en détail.

1. Élargissement des programmes et de leur portée :

Comme le démontre la figure 6, trois des dix grandes réalisations (première, troisième et huitième) ayant été rapportées sont clairement liées à **l'augmentation et à l'élargissement des programmes** rendus possibles grâce au soutien du Fonds. Cela a permis l'immense couverture que nous évoquions dans la section précédente de ce rapport. Pratiquement tous les répondants, soit un pourcentage extraordinaire de 97 %, sont parvenus à atteindre un plus grand nombre de femmes, d'organisations de femmes et de communautés que par le passé. En outre, 86 % d'entre eux ont étendu leur portée géographique à travers le lancement de programmes dans des zones, des districts, des pays et des régions où ils n'évoluaient pas auparavant. Sur les 19 répondants nous ayant fourni plus de données quantifiées sur **l'élargissement de leur portée**, 10 ont rapporté avoir augmenté leur couverture ou leur portée de 100 % ou davantage. Quelque 25 répondants, ou 71 %, ont signalé comme réalisation connexe le fait que le Fonds leur avait permis d'**atteindre de nouveaux groupes** de femmes, de **travailler sur de nouvelles problématiques relatives aux droits des femmes**, et d'**injecter des ressources** à un nouvel éventail d'organisations de femmes de la base de petite envergure et sous-financées, un travail qu'il eût été impossible d'accomplir auparavant. Quelques exemples de cette grappe de réalisations sont illustrés dans l'encadré 3.

Ces accomplissements témoignent du fait que le *manque de ressources adéquates*, plutôt que l'absence de capacité à absorber et à déployer davantage de ressources, a été l'un des facteurs clés empêchant les organisations et les mouvements de droits des femmes d'avoir une incidence encore plus importante. Ces données démontrent que, lorsqu'elles bénéficient de ressources suffisantes, les organisations de femmes et les ONG engagées dans l'égalité des genres peuvent exprimer leur véritable potentiel, et mobiliser, autonomiser et organiser bien davantage de femmes et de groupes de femmes marginalisées.

Encadré 3 : Élargissement des programmes et de leur portée

AWDF : a pu amplifier le programme novateur de construction de mouvements du Forum féministe africain (FFA).

AWID : a considérablement augmenté la portée et l'utilisation de ses supports d'information concernant les droits des femmes. Le nombre d'abonné-e-s aux bulletins électroniques trilingues de l'AWID a augmenté de façon significative, soit de 37 % sur la période de subventions du Fonds OMD3, passant de 29,400 en juin 2008 à 40 243 en décembre 2011. Par ailleurs, le nombre de pages consultées sur les pages de destination d'awid.org entre juin 2008 et décembre 2011 a atteint 5 887 016, et plus de 90 % de nos lecteur-trice-s partagent nos liens avec un ou deux contacts de plus. Au cours des quatre dernières années, l'AWID a bénéficié d'une portée exponentielle, touchant au moins 11 774 032 personnes dans le monde entier en anglais, en français et en espagnol.

Breakthrough : a établi un partenariat avec plus de 100 organisations locales/ONG et formé plus de 100 000 bénévoles à différents niveaux afin de mettre en œuvre le projet Ring the Bell concernant la violence familiale, qui a touché plus de 130 millions de personnes en Inde.

Casa de la Mujer : a travaillé dans six provinces colombiennes difficiles d'accès et gravement touchées par le conflit armé, renforcé plus de 200 organisations de femmes de la base et mobilisé la participation de plus de 3 000 de femmes afro-métisses¹⁹ et autochtones à leurs activités soutenues par le Fonds.

Puntos de Encuentro : les incidences de notre émission télévisée Sexto Sentido et de nos supports d'éducation se sont étendues au-delà des frontières centraméricaines pour toucher des pays comme la Bolivie, où un consortium d'organisations a adapté notre stratégie dans le but d'amorcer une discussion publique et un débat liés aux droits sexuels et reproductifs.

Gender Links : a atteint 143 conseils locaux et 100 organismes de presse à travers 14 pays de la SADC ²⁰.

Fonds mondial pour les femmes : [Nous] avons lancé le projet Breakthrough en Asie et dans le Pacifique... un investissement de trois années destiné à catalyser des actions stratégiques, déterminantes pour promouvoir l'égalité des genres. Au total, plus de 2,2 millions de dollars ont été attribués à 125 organisations et réseaux à forte incidence dans 26 pays centrés sur trois questions cruciales pour les femmes et les filles : la participation politique, les droits et les opportunités économiques, et mettre fin à la violence.

La Commission Huairou : sensibilisation accrue à l'objectif OMD3 parmi les membres de communautés et les autorités locales de toutes les communautés au sein desquelles travaillaient les 42 partenaires soutenus par le Fonds.

Legal Assistance Centre : nous avons réparti plus d'un million de films d'animation [sur le thème des droits juridiques] et avons reçu de la rétroaction soutenue de la part du public.

Karama : a établi un réseau régional et brisé l'isolement de plus de 150 ONG de femmes nationales dans 13 pays de la région MENA, parvenant à ériger une tradition de collaboration et de partage des connaissances au-delà des frontières nationales, régionales et internationales. Lorsque nous avons commencé notre mission, ces ONG n'étaient pas toutes engagées dans le travail visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, et elles étaient encore moins nombreuses à se servir d'instruments internationaux dans leur travail de défense. Le travail en réseau au niveau régional était peu fréquent ou inexistant pour bon nombre de ces ONG.

KVINNA : [la subvention] nous a donné l'occasion de nous concentrer sur une question cruciale que nous avons à cœur d'aborder depuis longtemps, à savoir la sécurité et le bien-être des défenseur-e-s des droits humains et de leurs organisations.

MIFUMI : a mobilisé 107 groupements féminins d'épargne dans 20 sous-comtés du district de Tororo en Ouganda, totalisant 3 910 membres. Leurs économies se sont élevées à 184 824 000 shillings ougandais (57 758 euros).

SafAIDS : a utilisé son modèle de dialogue culturel à travers du matériel d'information concernant la violence liée au genre, du matériel de formation, et la formation de 34 maître-esse-s formateurs et formatrices destinés à former 161 autres formateurs et formatrices, qui à leur tour ont formé 1 181 bénévoles communautaires, touchant enfin 1 000 000 de personnes sur toute la durée du projet.

WIGJ : la subvention du Fonds OMD3 a contribué de manière considérable à l'augmentation du nombre de nos partenaires sur le plan national (qui sont aujourd'hui plus de 6 000 !). [Des facteurs tels que] des partenariats durables au niveau national ; des relations à long terme avec des groupes locaux ; un investissement dans des bureaux et des agents situés au cœur des (et provenant de) situations de conflit ; des activités stratégiques et de renforcement des capacités régulières et localisées ; la production de ressources et de matériel en plusieurs langues ; la mise en place de correspondants régionaux dans les pays en situation de conflit, etc. : autant de facteurs ayant contribué à l'expansion considérable de nos membres et de nos partenariats directs relativement à plusieurs conflits armés, qui sont tous des défenseur-e-s des droits et de la paix pour les femmes de la base et des victimes, survivant-e-s.

WLP : a formé plus de 6 000 femmes, hommes, jeunes et formateurs-formatrices venant du Grand Sud pour en faire des leaders pratiquant la prise de décision participative, et s'est chargé de former plus de 2 000 individus au leadership ainsi qu'à faire face à la violence à l'égard des femmes dans le cadre familial comme à l'échelle communautaire, nationale et internationale.

Atteinte de nouveaux groupes

Puntos de Encuentro : les incidences de notre émission télévisée Sexto Sentido et de nos supports d'éducation se sont étendues au-delà des frontières centraméricaines pour toucher des pays comme la Bolivie, où un consortium d'organisations a adapté notre stratégie dans le but d'amorcer une discussion publique et un débat liés aux droits sexuels et reproductifs.

Legal Assistance Centre : nous avons réparti plus d'un million de films d'animation [sur le thème des droits juridiques] et avons reçu de la rétroaction soutenue de la part du public.

Karama : a établi un réseau régional et brisé l'isolement de plus de 150 ONG de femmes nationales dans 13 pays de la région MENA, parvenant à ériger une tradition de collaboration et de partage des connaissances au-delà des frontières nationales, régionales et internationales. Lorsque nous avons commencé notre mission, ces ONG n'étaient pas toutes engagées dans le travail visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, et elles étaient encore moins nombreuses à se servir d'instruments internationaux dans leur travail de défense. Le travail en réseau au niveau régional était peu fréquent ou inexistant pour bon nombre de ces ONG.

KVINNA : [la subvention] nous a donné l'occasion de nous concentrer sur une question cruciale que nous avons à cœur d'aborder depuis longtemps, à savoir la sécurité et le bien-être des défenseur-e-s des droits humains et de leurs organisations

SafAIDS : a utilisé son modèle de dialogue culturel à travers du matériel d'information concernant la violence liée au genre, du matériel de formation, et la formation de 34 maître-esse-s formateurs et formatrices destinés à former 161 autres formateurs et formatrices, qui à leur tour ont formé 1 181 bénévoles communautaires, touchant enfin 1 000 000 de personnes sur toute la durée du projet.

2. De nouveaux programmes, stratégies et initiatives

La deuxième réalisation la plus fréquemment rapportée par 32 de nos répondants (ou 91 %) consiste à ce que la subvention du Fonds OMD3 leur ait permis de lancer de nouvelles initiatives et stratégies pour lesquelles il leur manquait auparavant les ressources ou le soutien stratégique. Les encouragements du Fonds en faveur de projets inédits, innovateurs, voire risqués et dont on ne savait pas s'ils seraient viables, ont largement contribué non seulement à cette portée élargie qu'ont évoquée tant de bénéficiaires, mais aussi à leur capacité à atteindre et à mobiliser de nombreux nouveaux groupes et partenaires. Ces nouvelles initiatives et stratégies étaient variées : sensibiliser les femmes aux abus ayant cours sur Internet, étudier la violence envers les femmes marginalisées, créer de nouvelles notions de citoyenneté tenant compte des dimensions de genre, tisser des réseaux de femmes défenseuses des droits humains afin de promouvoir leur sécurité et l'autogestion de leurs soins, et faire usage de bandes dessinées pour informer les personnes de leurs droits. Nous avons compté 43 nouveaux outils, méthodes, et autres innovations distinctes. Nous sommes convaincues que les graines semées dans le cadre des projets financés par le Fonds OMD3 porteront leurs fruits pendant longtemps. L'encadré 4 vous propose des exemples de ces innovations.

Encadré 4 : Innovations

Nouveaux programmes / stratégies

APC : a créé de nouvelles possibilités, à l'aide de TIC, permettant aux survivant-e-s de violence, notamment aux communautés marginalisées telles que les femmes rurales et autochtones, les travailleur-euse-s du sexe, les lesbiennes et les personnes transgenres, de documenter les abus dont ils-elles sont victimes, faciliter le processus de guérison, partager leurs expériences et créer des liens.

AWID : [Nous avons lancé] l'initiative Femmes défenseuses des droits humains (WHRD en anglais) en partenariat avec des allié-e-s clés (Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains et l'Initiative mésoaméricaine des femmes défenseuses des droits humains), qui a contribué à accroître la visibilité et la sensibilisation à la violence à l'égard des défenseuses, constitué une base de connaissances et d'information multilingue autour des ressources disponibles visant à soutenir les défenseuses en danger, et renforcé les capacités des défenseuses de différentes régions composant avec une augmentation notable de la violence à leur endroit.

Casa de la Mujer : a mis au point une stratégie en matière de litige fondée sur l'évaluation rigoureuse des préjudices subis par les femmes et leurs communautés tant sur le plan individuel que collectif, dus aux crimes perpétrés par des acteurs armés, ayant contribué à établir des recours à l'échelle individuelle et communautaire.

JASS : a lancé l'initiative Heart-Mind-Body (HMB) au Zimbabwe : en réponse à l'insécurité dans laquelle vivent les femmes et femmes activistes que ce soit au niveau personnel, professionnel ou public, ainsi qu'au manque d'espace pour élaborer des stratégies collectives en matière d'action et de sécurité, JASS a développé l'approche Heart—Mind—Body ou cœur- esprit- corps. HMB place le bien-être des femmes au centre des efforts d'organisation des femmes et de la construction de mouvements.

Karama : a participé au lancement du Think Tank for Arab Women, le Fonds des femmes arabes ayant parrainé le Prix Mahfoutha annuel (et en passe d'être relancé en tant que Dignity Fund), et de la Plateforme des femmes libyennes pour la paix (Libya Women's Platform for Peace) qui a donné naissance à une coalition d'ONG offrant des interventions rapides en faveur des droits des femmes pendant et depuis la révolution libyenne.

Nouvelles recherches pour l'action

Casa de la Mujer : a créé une méthodologie efficace qui permet aux organisations de femmes de recueillir des preuves rigoureuses fondées sur des recherches concernant les préjudices individuels et collectifs que subissent les femmes à la suite de crimes perpétrés par des acteurs armés à l'encontre des femmes, et d'avoir recours aux contentieux pour demander des mesures de réparation spécifiquement adaptées aux femmes victimes et leurs communautés.

CREA : a mené une recherche d'avant-garde sur la violence dirigée exclusivement envers les femmes marginalisées (lesbiennes, femmes handicapées, personnes trans et travailleuses du sexe) d'Asie du Sud, et a organisé une conférence, la première du genre, permettant à ces groupes de se rencontrer et de créer de nouvelles alliances pour revendiquer leurs droits humains et la justice sociale. En Inde, CREA a en outre lancé une campagne novatrice pour attirer, faire participer et sensibiliser les communautés rurales aux effets pervers de la préférence pour un fils.

CLADEM : a mené une recherche sur la violence sexuelle dans le cadre du terrorisme d'état qui a sévi sous la dictature militaire argentine, ouvrant la voie au traitement de centaines de nouveaux cas de violations des droits humains commis dans les centres de détention sous le régime militaire.

Nouveaux espaces

FIDA-Kenya : a organisé, en collaboration avec d'autres organisations de la société civile, le premier Festival des genres en 2009. Il s'agissait d'un forum ouvert centré sur des questions telles que la violence post-élections, l'implication des hommes dans le discours sur le genre et la consolidation des acquis du mouvement de femmes kényan.

Nouveaux concepts

AIFJ : a développé un cadre juridique et analytique pour aborder le nouveau concept de « Sextorsion »²¹, confectionné une « boîte à outils Sextorsion », ainsi que touché des milliers d'individus et formé des milliers de personnes au sein du personnel de justice afin de transmettre le message que la corruption reste de la corruption, peu importe si la monnaie d'échange est financière ou sexuelle.

Nouvelles campagnes

Isis-WICCE : a lancé la campagne PEAR (Peace, Empowerment, Accountability and Reclaiming ou Paix, autonomie, responsabilité et revendication), un mouvement de militant-e-s luttant contre le viol engagé-e-s à revendiquer les droits humains des survivant-e-s de violences sexuelles.

WLP : a contribué à la campagne Revendiquer une citoyenneté égale ainsi qu'à la réforme du droit de la famille au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et fait la promotion du concept de citoyenneté en relation avec l'État.

Créer de nouvelles capacités

Puntos Encuentro : a créé le cours Gen-Gen [de sorte que] les organisations clés de la région puissent développer les compétences et la volonté organisationnelle d'intégrer une perspective de genre et générationnelle à leur travail, contribuant ainsi à la création d'une masse critique d'organisations ayant une vision semblable, ce qui est crucial pour renverser le cours des choses [en faveur des] droits des jeunes femmes.

WILDAF : a formé des parajuristes et créé des comités communautaires de réconciliation... qui ont été en mesure de sensibiliser les membres des communautés, ainsi que de négocier des questions impliquant le non-respect des obligations alimentaires à l'égard d'enfants, le mariage, le divorce, la succession, etc., pacifiquement, [et de s'assurer que] les principes des droits des femmes ont été pris en compte dans les accords tels qu'énoncés dans les instruments juridiques.

WLUML : grâce à leur programme Women Reclaiming and Redefining Culture (Femmes revendiquant et redéfinissant leur culture), elles ont permis de renforcer la capacité à documenter, défendre et intervenir pour contrer l'utilisation de la 'culture' visant à priver les femmes de leurs droits.

Gender Links : a entrepris un processus d'intégration de l'égalité des genres en dix étapes sur une période de deux ans en collaboration avec la gouvernance locale et les médias, comprenant l'élaboration de politiques, de plans d'action et leur mise en œuvre.

3. Ont construit /élargi/renforcé leurs mouvements et en ont influencé d'autres :

Trois des dix plus grandes réalisations (quatrième, cinquième et septième) sont liées au renforcement des mouvements des organisations et au fait d'influencer les perspectives et les programmes d'autres mouvements pour défendre les droits des femmes et l'égalité des genres. Quelque 74 % des organisations (soit 26) ont rapporté avoir efficacement mobilisé et renforcé le pouvoir collectif des femmes, renforcé le leadership des femmes tant au sein de leurs propres organisations et mouvements que dans d'autres espaces publics et politiques (80 %), et forger des alliances avec d'autres mouvements et organisations (83 %) créant ainsi des répercussions collectives plus importantes. Ce sont là des réalisations essentielles dans la mesure où elles illustrent la création de mouvements fondés sur leurs membres, tirant le meilleur parti du pouvoir collectif et du leadership des femmes. Elles illustrent également la création d'alliances stratégiques avec d'autres forces favorables aux femmes, toutes vitales à la pérennité des transformations du pouvoir entre les genres²². Quelques exemples de ces réalisations en matière de renforcement de mouvements sont présentés dans l'encadré 5.

Encadré 5 : Construction et renforcement des mouvements

AWDF : a réussi à élargir le programme novateur de construction de mouvements du Forum des féministes africaines (FFA).

AWANICH : a consolidé le leadership et les capacités de travail en réseau de plus de 2 324 femmes de 130 organisations de la société civile africaine. Le mouvement a aussi soutenu trois organisations pour la paix dirigées par des hommes afin de développer des politiques d'égalité des genres.

AWID : a contribué à renforcer la clarté conceptuelle et stratégique concernant la construction de mouvements féministes par un cadre conceptuel et des études de cas sur les mouvements dans son document innovant *Changer leur monde : les mouvements féministes, concepts et pratiques*, 2^e édition. L'AWID a en outre ouvert de nouvelles perspectives en posant un regard critique sur les cadres actuels de S&E, en les repositionnant d'un point de vue féministe et dans une optique de construction de mouvements. Ces nouveaux outils et ces publications inédites ont été largement utilisés par les organisations de droits des femmes, les donateurs, et d'autres organisations de la société civile afin de renforcer, d'évaluer et de communiquer l'incidence de leur travail.

APC : a tissé des liens et suscité une prise de conscience quant à la violence à l'égard des femmes issues des technologies à travers différents mouvements sociaux.

Calandria : les femmes activistes des deux provinces péruviennes de Huancavelica et Churcampa ont formé un réseau avec les femmes de leurs districts pour créer un programme visant l'égalité des genres, lequel a servi d'outil pour dialoguer avec les autorités. Elles ont aussi créé trois réseaux de promotion pour lutter contre les actes de violence envers les femmes. Chacun de ces réseaux a établi un lien avec les Centres d'urgence pour femmes locaux, des organes décentralisés du ministère de la Femme.

Casa de la Mujer : a consolidé plus de 200 organisations de femmes dans sept [provinces] colombiennes et dans la ville de Bogota. Plus de 1 500 femmes victimes de violence perpétrée par des acteurs armés ont acquis des outils pour se reconnaître en tant que sujets de droits et pour entreprendre des actions.

FCAM : a contribué à améliorer la consolidation des mouvements de femmes dans la région centraméricaine ainsi que la participation active des organisations de jeunes.

FIDA-Kenya : un total de 143 groupes d'action communautaire ont renforcé leurs capacités en matière de droits du travail et de la propriété et de violence fondée sur le genre. Ces groupes [ont ainsi] monté des réseaux contribuant largement à sensibiliser la communauté aux droits des femmes et l'égalité des genres, et à fournir des services de police communautaire [en] rapportant les violations des droits des femmes auprès des agences de gouvernement concernées et du FIDA-Kenya.

JASS : a facilité (en collaboration avec ses partenaires) la création, la mobilisation et la consolidation d'alliances souples, adaptées, inclusives et transversales, en particulier en Mésoamérique, de diverses femmes activistes œuvrant dans des contextes de plus en plus hostiles et violents. JASS a cherché à exercer une influence politique internationale, régionale et nationale et à attirer l'attention des médias sur les attaques envers les femmes défenseuses des droits humains, tout en veillant à la sécurité et en créant de vastes réseaux de solidarité régionaux et internationaux composés d'activistes, d'universitaires, de donateurs, de journalistes et de leaders religieux.

Karama : a établi un réseau régional et brisé l'isolement de plus de 150 ONG de femmes nationales dans 13 pays de la région MENA, parvenant à ériger une tradition de collaboration et de partage des connaissances au-delà des frontières nationales, régionales et internationales. Lorsque nous avons commencé notre mission, ces ONG n'étaient pas toutes engagées dans le travail visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, et elles étaient encore moins nombreuses à se servir d'instruments internationaux dans leur travail de défense. Le travail en réseau au niveau régional était peu fréquent ou inexistant pour bon nombre de ces ONG. Mais, en proposant 16 consultations, formations, et séminaires de travail d'une durée de plusieurs jours au cours des trois dernières années, Karama a créé de solides liens, des échanges et un groupe cohésif chez les ONG de pays arabes et nord-africains. De nouvelles entités sont directement nées de cet héritage : Think Tank for Arab Women, le Dignity Fund, le Nouveau Forum des femmes arabes, et la Plateforme des femmes libyennes pour la paix.

Kvinna till Kvinna : a renforcé sa mise en réseau parmi les femmes défenseuses des droits humains au sein du projet OMD3. Le fait que les défenseuses des droits humains des Balkans occidentaux puissent se rencontrer plus souvent et partager leurs expériences a été grandement apprécié. Au total : 93 activités de mise en réseau menées par des organisations partenaires, touchant 2 096 femmes défenseuses des droits humains et d'autres femmes dans la vie publique, et 8 activités de mise en réseau organisées par Kvinna till Kvinna, auxquelles ont participé 218 femmes défenseuses des droits humains d'organisations partenaires.

Nobel Women's Initiative : a donné de la visibilité aux courageuses activistes dans leurs moments les plus pénibles et ont attiré l'attention difficile à obtenir des médias sur les violations des droits des femmes et les processus de paix, comme le Tribunal international pénal pour les crimes à l'égard des femmes birmanes, qui s'est tenu à New York en mars 2010.

OWFI : a joué un rôle crucial en mobilisant des femmes, des jeunes et des OSC et en défendant de jeunes détenu-e-s lors des manifestations de la Place Tahrir en Irak, qui ont démarré en janvier 2011. OWFI a été la seule organisation de femmes à travailler ouvertement sur les mobilisations de la Place Tahrir, et a amené un certain nombre de groupes marginalisés à participer au « Printemps irakien ».

Puntos Encuentro : les alliances et les réseaux tissés avec plus de 100 organisations d'Amérique centrale ont enrichi notre programme et nous ont permis de créer nos séries télé Contracorriente. Nous avons en outre rendu l'appropriation de cet instrument plus facile aux autres groupes de défense publique pour l'égalité des genres et les droits des femmes.

Semillas : en 2009, le mouvement mexicain des femmes autochtones à la défense des droits des femmes à la terre et à la propriété était pratiquement inexistant. De rares organisations supportaient la question des droits fonciers pour les femmes rurales ou autochtones. Tout au long du programme soutenu par le Fonds OMD3, les bénéficiaires de diverses régions du Mexique ont entamé un processus d'intégration, se rencontrant et partageant leurs expériences. En 2011, alors que le programme prenait fin, les bénéficiaires ont formé un réseau appelé « Femmes autochtones à la défense de la Mère Terre » visant à travailler sur une stratégie commune au niveau national. Sans le Fonds OMD3, ces leaders ne se seraient jamais rencontrés et n'auraient jamais collaboré, ce qui est un facteur essentiel pour une construction de mouvement réussie, ainsi que pour créer des changements sociaux sur un plan plus général.

UAF-Africa : nos subventions d'urgence nous ont permis de soutenir les organisations de femmes à des moments de leur lutte en faveur de l'autonomisation et de l'égalité des femmes.

Trust Africa : a créé un réseau d'organisations de femmes travaillant sur la violence à l'égard des femmes dans les pays francophones d'Afrique occidentale et centrale.

WIEGO : [et son partenaire de projet IUF] ont consolidé avec succès leur travail de mobilisation de longue date afin de mettre en place le Réseau national des travailleur-euse-s domestiques (IDWN). La Global General Assembly of the Working Poor Women a elle aussi été organisée pour permettre aux travailleur-euse-s informel-le-s des différentes régions de réseauter, de partager des informations, de documenter leurs besoins communs et de planifier des futures collaborations.

4. Plaidoyers fructueux :

Deux des plus grandes réalisations (cinquième et dixième) sont liées aux succès de plaidoyers des répondants. Ils ont non seulement influencé positivement les perspectives et stratégies en matière de genre d'autres organisations et mouvements (rapporté par 80 % des répondants), mais 66 % ont également indiqué avoir combattu avec succès des lois et des politiques discriminatoires, dont bon nombre auraient fait reculer les acquis. Plusieurs répondants ont décrit la façon dont ils ont mené des campagnes fructueuses, souvent conjointement avec d'autres groupes en faveur de la justice sociale et combattu l'hostilité, des lois régressives et des réorientations politiques qui auraient sérieusement compromis les acquis en matière d'égalité des genres et/ou de droits sexuels et reproductifs pour lesquels les mouvements de femmes luttent depuis de nombreuses décennies. Les bénéficiaires du Fonds ont joué des rôles de gardien-ne-s et de défenseur-e-s des acquis déterminant-e-s, à l'aide de plaidoyers, de formations, de lobbying, en mobilisant l'opinion publique et en exerçant des pressions sur le gouvernement à différents niveaux afin qu'ils respectent leurs engagements internationaux et constitutionnels visant à protéger les droits à l'égalité des femmes et d'autres groupes marginalisés. Plusieurs organisations ont également contribué de façon notable aux processus politiques internationaux, ainsi qu'à la création de nouveaux instruments et institutions relatifs aux droits humains à l'échelle mondiale, qui auront tous des répercussions positives sur les femmes du monde entier dans les années à venir. L'encadré 6 décrit brièvement quelques exemples des réalisations en matière de plaidoyers.

Encadré 6 : Réalisations en matière de plaidoyers

Reconnaissance de la violence issue des technologies

APC : l'engagement de la part de nos partenaires locaux auprès des unités de lutte contre la cybercriminalité de la Police nationale des Philippines et du Bureau national des enquêtes a assuré la reconnaissance de la violence à l'égard des femmes issue de la technologie comme de la cybercriminalité, et des tentatives des deux unités pour rationaliser et mieux coordonner leurs réponses à ces violations de manière à tenir compte des expériences spécifiques des femmes. Nos partenaires sont également consultés par les autorités gouvernementales locales pour des renseignements sur la façon dont le gouvernement peut élaborer ou modifier des lois ou des ordonnances et des programmes éducatifs afin qu'ils abordent la violence à l'égard des femmes liée à la technologie.

Promouvoir les droits des femmes en temps de paix comme de conflits

AWANICH : Le Libéria, le Sierra Leone et la Côte d'Ivoire ont développé les Plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, où les femmes jouent un rôle déterminant.

S'opposer aux législations discriminatoires

AWDF : a mobilisé l'opinion publique pour s'opposer aux législations dont les incidences sont négatives, comme le projet de loi anti-homosexualité en Ouganda et le projet de loi sur l'habillement indécent au Nigéria.

UAF-Africa : le programme de réponses d'urgence a soutenu un processus juridique et de plaidoyer visant à sensibiliser le public et à mettre un terme à la stérilisation forcée que l'on continue de pratiquer chez les femmes séropositives de Namibie.

Intégrer les dimensions de genre aux débats sur le développement

AWID : a permis d'intégrer les dimensions de genre au Programme d'action d'Accra en 2008, et, en collaboration avec un groupe clé d'organisations de femmes dont l'APWLD (le Forum de l'Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement), la Coordinadora de la Mujer-Bolivia (la Coordinatrice de femme-Bolivie), FEMNET et WIDE, a mobilisé des groupes de femmes sur la route vers le 4^e Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide, en Corée (2011). En conséquence, les droits des femmes et les questions d'égalité des genres font désormais partie intégrante des cadres et des processus fondamentaux façonnant la coopération au développement à l'échelle mondiale. En outre, les organisations de femmes sont plus nombreuses à prendre activement part à ces processus.

Intégrer les dimensions de genre aux lois et aux politiques

BREAKTHROUGH : a lancé des programmes de plaidoyer pour renforcer la loi nationale (indienne) contre la violence familiale, prévenir les avortements sélectifs liés au sexe et le mariage précoce, assurer une maternité sans risques, et transformer les relations de pouvoir plus générales entre les genres. De nombreuses femmes de la base, voyant leurs capacités accrues par leur participation à la campagne Ring the Bell, se sont mises à demander l'accès à d'autres services de base comme l'eau potable et les installations sanitaires.

La Commission Huairou : le partenaire/membre de la CH Las Brumas au Salvador exige du gouvernement qu'il lui rende des compte quant aux lois sur l'égalité des chances en comparant ses actions à des plans accessibles au public.

Isis-WICCE : a tenu en avril 2011 une Conférence de dirigeants en collaboration avec le Totto-Chan Centre for Child Trauma (TCCT) sous le thème Positionner les besoins et les priorités des femmes au Sud-Soudan qui a permis de cerner six besoins et priorités des femmes et d'en faire le sujet de plaidoyers pour susciter l'intérêt des décideurs politiques.

LAC : a fait une recherche sur la santé mentale pour guider l'élaboration de politiques, y compris des activités de lobbying fructueuses visant à modifier le projet de loi gouvernemental sur la santé mentale.

MIFUMI : à partir d'enquêtes, de documentation et de rapports sur les violations des droits des femmes à la propriété et à l'héritage, l'organisation est parvenue à mobiliser du soutien pour la Loi contre la violence familiale (approuvée en novembre 2009), divers projets de loi sur la terre, et des dispositions constitutionnelles fermes pour l'égalité des genres en Ouganda. Elle a par ailleurs organisé une campagne nationale, mettant le multimédia au service de la sensibilisation du public concernant les questions épineuses que contient la Loi sur le mariage et le divorce en Ouganda.

OWFI : organisation d'une campagne soutenue contre la traite qui a entraîné l'adoption de la loi anti-traite vers la fin de notre financement, et mobilisé l'opinion publique contre la tentative de faire adopter une loi restrictive sur le statut personnel fondée sur la Charia en Irak.

Renforcement des lois et des actions relatives à la violence envers les femmes

Casa de la Mujer : a accru la pression des organisations publiques et de femmes en faveur de la mise en œuvre de la Loi colombienne 1257 de 2008, une loi destinée à éradiquer la violence envers les femmes sur laquelle Casa a beaucoup insisté, et s'est battue avec succès contre la limitation des droits sexuels et reproductifs des femmes, ainsi que pour la restitution des droits de propriété des femmes victimes de violence.

CLADEM : en partenariat avec d'autres groupes de défense des droits humains, CLADEM a obtenu avec succès la sanction de quinze pays²³ d'Amérique latine et des Caraïbes pour violation des droits humains des femmes et incapacité à protéger les femmes, et est parvenu à faire accepter plus de 147 recommandations par les Comités de traités des droits de l'homme des Nations Unies²⁴ qui feraient pression sur les États membres pour améliorer la mise en œuvre des politiques, promulguer des lois favorisant les femmes, et assurer leur justiciabilité.

FCAM : les efforts de sensibilisation des bénéficiaires ont permis de faire adopter une loi contre le féminicide et d'autres formes de violence envers les femmes au Guatemala en 2009, la Loi spéciale et complète pour une vie à l'abri de toute violence pour les femmes a été approuvée au Salvador en 2010, ainsi qu'une Loi complète sur la violence à l'égard des femmes au Nicaragua en janvier 2012.

FDHM : les bénéficiaires mexicain-e-s ont réussi à pousser les gouvernements des États de Guanajuato et Chihuahua à adopter une législation qui sanctionne plus sévèrement les actes de violence envers les femmes et prévoit des fonds pour l'éducation publique et les actions de prévention de la violence. Les bénéficiaires indien-ne-s ont formé des femmes célibataires, qui ont pas la suite persuadé l'État de Rajasthan de doubler la pension pour les veuves en situation de pauvreté Ces revendications ont permis à des milliers de veuves de bénéficier de prestations d'aide sociale totalisant 877 000 \$ et de près de 370 000 \$ en contrats de travail.

FIDA-Kenya : a contribué à faire adopter la Loi kényane sur les infractions sexuelles en 2008. Cette loi regroupe toutes les législations sur les violences sexuelles sous une loi unique, qui donne une définition complète du viol, introduit des peines minimales, réprime le harcèlement sexuel et inclut parmi les infractions sexuelles le viol collectif, la transmission volontaire de maladies transmises sexuellement, la traite à des fins d'exploitation sexuelle et la pornographie infantile.

Gender Links : a travaillé avec 143 conseils locaux dans dix pays de la CDAA afin de développer et de mettre en œuvre des programmes d'action contre la violence fondée sur le genre, dont les stratégies et les initiatives sont toutes axées sur la prévention.

Nobel Women's Initiative : le Tribunal international contre les violences à l'égard des femmes en Birmanie et toute couverture médiatique y étant associée ont contribué à l'élan mondial en faveur d'une Commission d'enquête des Nations Unies sur le 8^e rapport final sur la Birmanie (dès la mi-2011, 16 pays se sont exprimés en faveur d'une telle Commission).

Promouvoir les droits économiques des femmes

Semillas : les bénéficiaires ont commencé à être reconnu-e-s par les rassemblements autochtones et d'autres communautés ; [Les] 518 femmes ayant acquis une propriété foncière ont créé un précédent important pour les droits fonciers des femmes selon le droit coutumier en vigueur dans ces régions.

WIEGO : des organisations de travailleur-euse-s domestiques, de travailleur-euse-s à domicile et des vendeur-euse-s de rue se sont associées pour accéder aux organismes politiques qui affectent leur travail et leur vie. Elles ont aussi soutenu d'autres mouvements de femmes en faveur de la ratification de la Convention 189 de l'OIT, comme les Travailleurs KUDHEIHA au Kenya, ce qui a en partie poussé le gouvernement kényan à ratifier la Convention.

WILDAF : des réseaux membres nationaux ont utilisé les études financées par le Fonds sur l'accès des femmes à la terre afin de collaborer avec d'autres parties prenantes au renforcement de leurs cadres juridiques nationaux favorables aux droits des femmes à la propriété. En participant à la campagne panafricaine Gender is My Agenda (GIMAC), WILDAF a souligné l'importance d'autonomiser les agricultrices africaines et recueilli le soutien de chefs d'États africains clés au sein de l'Union africaine quant à cette question.

WLUML : le programme de droits des femmes à l'héritage et à la propriété a été élargi pour aider les femmes de sept pays (l'Afghanistan, l'Indonésie, le Pakistan, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, et le Soudan) à renforcer leurs capacités en matière de documentation, de défense et d'interventions visant à contrer l'utilisation de la 'culture' pour priver les femmes de leurs droits, et cibler les politiques et les lois en vigueur dans leur pays.

Promouvoir les droits civils et politiques des femmes

WLP : la pression publique énorme et l'attention des médias qui ont entouré la campagne en faveur du droit des femmes à la nationalité ont amené le public libanais à apporter un soutien considérablement accru au droit des femmes à la nationalité. WLP Égypte lutte contre les extrémistes anti-femmes par de la méthodologie et des formations WLP ; WLP Jordanie a présenté au comité de réforme constitutionnelle jordanien des recommandations en faveur des droits des femmes ; WLP Mauritanie/AFCF ont réalisé avec succès un plaidoyer relatif à la législation afin de promouvoir la criminalisation des mutilations génitales féminines : une fatwa religieuse condamnant cette pratique a été émise en janvier 2010 ; le Maroc a levé toutes les réserves concernant la CEDAW et signé le Protocole facultatif (la ministre de la Condition féminine a reconnu le rôle considérable qu'ont joué WLP Maroc/ADFM dans cette réussite en annonçant la réforme attendue de la part du gouvernement lors d'une réunion régionale sur l'Égalité sans réserves organisée par l'ADFM).

Enfin, une réalisation n'appartient à aucune des catégories ci-dessus mais figure toutefois parmi les dix plus importantes, et c'est sans doute la plus poignante de toutes : 24 des répondants (soit 69 %) estimaient que le simple fait de survivre et de poursuivre leur travail dans des circonstances extrêmement difficiles et délicates constituait une réalisation majeure. Ce sentiment a été exprimé avec éloquence par Yanar Mohammed de l'*Organization for Women's Freedom in Iraq*, OWFI (Organisation pour la liberté des femmes en Irak) : « *L'une des plus grandes réalisations de notre organisation a été de survivre face à l'hostilité de groupes misogynes !* »

Pourquoi ces réalisations sont importantes

Pour concevoir la réelle valeur de ces réalisations, il faut comprendre quelques-unes des grandes leçons que les mouvements de femmes ont tirées au cours des dernières décennies. Par exemple, en ce qui concerne l'envergure et la couverture, nous avons réalisé que les efforts modestes, ciblés et bien ancrés étaient essentiels au changement. Ils peuvent aussi s'éteindre rapidement s'ils demeurent isolés (non seulement les uns des autres, mais aussi des interventions à différents niveaux). La connectivité avec des efforts associés ou complémentaires ainsi que la mobilisation et l'organisation d'un grand nombre de femmes et de leurs communautés contre la discrimination fondée sur le genre sont donc essentielles à la pérennité du changement comme à sa portée. Nous savons que nous ne devons pas nous contenter d'îlots de changements dans un océan de cultures patriarcales oppressives. Nous savons aussi que la simple prestation de services, ou le fait d'amener des millions de femmes à bénéficier de programmes plutôt qu'à catalyser le changement, ne sont pas des stratégies de transformation. C'est pourquoi il est primordial de **construire des mouvements de façon consciente et systématique**, en donnant aux femmes les moyens de devenir les actrices conscientes d'un processus de changement social.

Ces luttes peuvent toutefois s'avérer futiles si elles ne trouvent pas de conditions propices correspondantes au sein des systèmes de gouvernance et de justice. L'État et ses diverses institutions doivent assumer leur rôle de titulaires d'obligations. De ce fait, les plaidoyers en faveur de réformes juridiques et politiques sont un important corrélat. Face à la montée des contrecoups à l'échelle mondiale visant les femmes, en particulier les femmes autonomisées et organisées luttant pour leurs droits et d'autres communautés marginalisées qui commencent à faire valoir leurs droits, il est essentiel que nous **conservions nos acquis passés et repoussions les lois et les politiques régressives**. Si nous n'y arrivons pas, le travail déployé au cours du siècle dernier aura été vain. Bien sûr, le simple fait de **survivre dans des conditions toujours plus difficiles** représente une réalisation de taille et cruciale en soi. Nous faisons ici référence au fait de poursuivre notre travail malgré des ressources qui déclinent, le nombre croissant d'attaques perpétrées envers les femmes défenseuses des

droits humains, et l'ensemble des forces qui s'opposent à notre programme en faveur du changement dans de nombreux contextes. Il va donc de soi que les dix réalisations majeures de nos répondants, et du Fonds OMD3 lui-même, doivent être examinées dans ce contexte et reconnues en conséquence.

Comme nous le soulignons plus tôt, ces réalisations revêtent encore plus d'importance lorsqu'on les considère dans le cadre des contextes mondiaux et locaux, complexes et difficiles dans lesquels ce travail a été mené à bien. Tous ces accomplissements achevés en moins de quatre ans dans un contexte hostile, fondamentaliste, belliqueux et violent, sont absolument remarquables.

¹⁷ Il serait utile de partager ici la définition donnée par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme : « Les femmes défenseuses des droits humains, c'est-à-dire des femmes qui, individuellement ou en association avec d'autres, œuvrent à la promotion ou à la protection des droits de l'homme, y compris les droits des femmes... [ainsi que] les hommes défenseurs des droits de l'homme œuvrant en faveur des droits des femmes et des questions liées au genre. »

¹⁸ Voir <http://www.ohchr.org/FR/Issues/SRHRDefenders/Pages/Declaration.aspx>.

¹⁹ C'est le terme désigné pour les femmes d'Amérique latine dont les ancêtres étaient d'origine africaine.

²⁰ La SADC est la *Southern African Development Community* (la Communauté de développement de l'Afrique australe) dont font partie les nations suivantes: l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Lesotho, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et les Seychelles.

²¹ Une forme de corruption où sont exigées des faveurs de nature sexuelle, généralement des femmes, et généralement par des personnes en poste de pouvoir, en échange de quelque bénéfice ou service qui devrait, en fait, relever d'un droit ou d'un devoir.

²² Voir S. Batliwala, 2012, *Changer leur monde : les mouvements féministes, concepts et pratiques*, Toronto, AWID, 2012. Web. 12 novembre 2013. <http://www.awid.org/fre/Library/Changer-leur-monde-mouvements-feministes-concepts-et-pratiques-2eme-edition>

²³ Plus précisément l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Salvador, le Honduras, le Guatemala, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, Puerto Rico, la République dominicaine et l'Uruguay.

²⁴ Les organes de traités sur les droits de l'homme sont des comités d'experts surveillant la mise en œuvre des principaux traités internationaux relatifs aux droits humains. Pour plus d'informations, consultez la page : <http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CoreInstruments.aspx>. Il existe dix organes surveillant les traités des droits de l'homme composés d'experts indépendants dont les compétences en matière de droits humains sont reconnues, qui sont désignés et élus pour un mandat renouvelable de quatre ans par les États parties. Pour plus d'information, voir <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/Pages/HumanRightsBodies.aspx>.

IV. Transformer les relations de pouvoir entre les genres

La vue d'ensemble et les réalisations clés que nous venons de décrire dans les sections précédentes sont impressionnantes, mais leur réelle contribution à l'avancement de l'égalité des genres à long terme doit être évaluée en fonction de la mesure dans laquelle elles abordaient les racines des rapports de force entre les genres²⁵ et donc de l'inégalité des genres. Et la tâche n'est pas aisée.

Les organisations de droits des femmes, en plus d'autres organisations travaillant à des objectifs d'égalité des genres, ont longtemps lutté contre l'inadaptation et l'inadéquation des méthodes et outils disponibles pour évaluer leurs incidences. La majorité de ces méthodes ont tendance à être plutôt linéaires, simplistes ou à court terme, et ne reflètent donc pas les incidences qu'elles génèrent à l'échelle systémique, voire sur les structures de pouvoir entre les genres qui font partie intégrante de notre quotidien depuis longtemps. Nous avons peu d'instruments permettant de rendre compte de la nature complexe du travail des droits des femmes, qui suit souvent la cadence « un pas en avant, deux pas en arrière ». L'étude de l'AWID sur ces questions²⁶, et l'enquête sur les difficultés rencontrées par les bénéficiaires du Fonds OMD3 que nous avons menée en nous basant sur le propre système de S&E du Fonds²⁷, l'affirment. Alors que nous concevions l'étude globale des organisations ayant bénéficié du Fonds OMD3, nous nous sommes trouvées face au défi suivant : comment refléter au mieux la mesure dans laquelle le travail des répondants à notre enquête abordait et déchiffrait quelques-unes des plus profondes racines du pouvoir fondé sur le genre, ainsi que les forces le reproduisant et l'alimentant ?

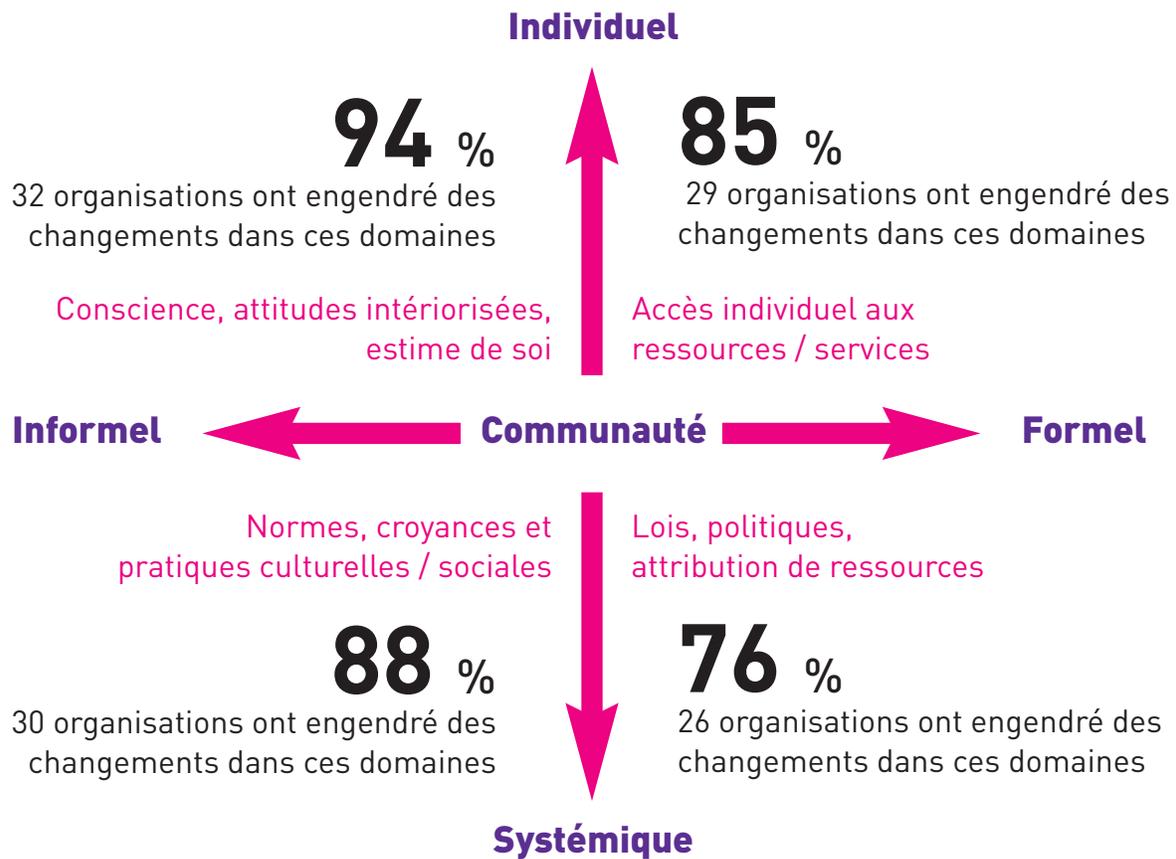
Après avoir passé en revue les quelques outils qui se trouvaient à notre disposition, et en nous basant sur des expériences positives du passé, nous avons décidé d'adapter et d'utiliser le Cadre pour le changement institutionnel de *Gender at Work*²⁸, présenté à la figure 7. L'intérêt du Cadre pour le changement institutionnel²⁹ est précisément qu'il tient compte d'une certaine part de l'incroyable complexité inhérente au travail portant sur les structures de pouvoir entre les genres. Il nous permet d'examiner et d'évaluer le changement, tant dans la sphère formelle des ressources, des droits et des politiques, que dans la sphère informelle de la conscience individuelle (estime de soi, confiance en soi), en plus des règles et des normes socioculturelles qui perpétuent et excusent la discrimination relative au genre. Il nous aide aussi à suivre en continuité les changements du niveau individuel vers les niveaux collectif et sociétal.

En appliquant ce cadre, nous avons demandé aux organisations interrogées si le travail que le financement du Fonds leur avait permis de mener avait ou non apporté des changements dans un ou plusieurs quadrants. Plus précisément, nous leur avons demandé si elles pouvaient signaler avoir créé des changements perceptibles au niveau de la conscience individuelle et de l'image de soi des femmes dans les normes et les pratiques culturelles justifiant la discrimination de genre, dans l'accès individuel aux ressources et aux droits, et dans les lois formelles, les politiques, et l'attribution de ressources visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres. Nous leur avons également demandé de fournir des preuves des changements qu'elles rapportaient dans chaque quadrant. Un total écrasant de

34 répondants sur 35, soit 97 % de notre échantillon total, ont fourni des preuves détaillées des changements observés quant aux sources profondes du pouvoir entre les genres. La codification et l'analyse de leurs réponses à ces questions complexes (voir le questionnaire à l'annexe (i)) ont produit les informations représentées dans la figure 7, la nature précise des changements dans chacun des quadrants étant présentée dans les figures 8, 9, 10, et 11.

Figure 7 : Changements dans les domaines clés de l'inégalité des genres

N=34



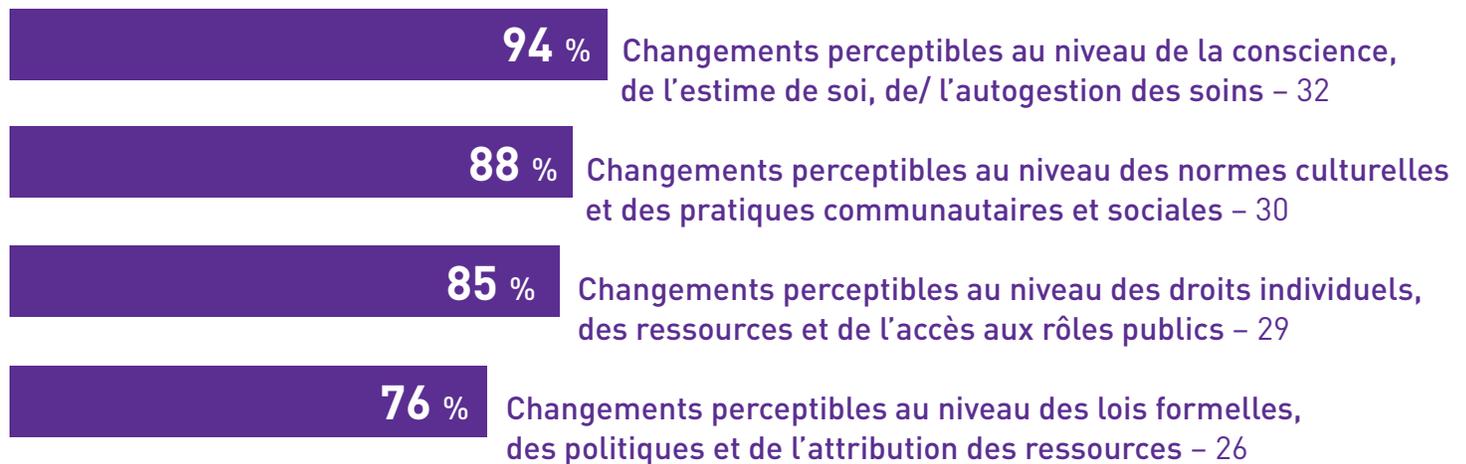
L'expérience démontre que les changements législatifs et politiques, ainsi que l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources, aux niveaux individuel et collectif, reposent sur les plaidoyers et la pression nécessaires à leur mise en œuvre. Cependant, ils sont plus faciles à réaliser que les changements aux systèmes de croyance informels et aux pratiques discriminatoires du point de vue du genre ancrés dans la culture et les normes sociétales. En outre, les changements qui s'opèrent sur le plan de la conscience, c'est-à-dire sur les sentiments intériorisés qu'éprouvent les femmes et les hommes à l'égard de leurs rôles, de leurs droits et de leurs privilèges, sont les plus difficiles de tous. Cette situation est due au fait qu'ils exigent un ensemble d'interventions qui répondent à des méthodes et à des compétences psychosociales particulières (par exemple la sensibilisation et les techniques d'éducation populaire) qui sont tombées en désuétude, ne démontrant pas de « résultats concrets » à court terme.

En réalité, ces dimensions sont aussi essentielles à la transformation des relations de pouvoir entre les genres que ne le sont les lois plus rigoureuses et l'accès aux ressources. Cela explique souvent que la violence envers les femmes persiste même dans les pays ayant adopté des lois et des peines sévères pour de tels crimes. À moins qu'elles ne soient convaincues d'avoir le droit de vivre à l'abri de toute violence et de ne pas être stigmatisées lorsqu'elles sont victimes de violence sexuelle, les femmes omettent le plus souvent de dénoncer ces crimes. De plus, indépendamment de ce que stipule la loi, si les titulaires d'obligations (comme la police) continuent de croire que les femmes dénonçant des violences ou des agressions sexuelles « l'ont cherché » d'une façon ou d'une autre, ils continueront de ne pas consigner les plaintes ou de ne pas mener d'enquêtes adéquates. Ils peuvent même aller jusqu'à protéger l'agresseur. Les législations plus sévères concernant la violence familiale et/ou les sanctions plus lourdes réservées aux agresseurs sexuels ont ainsi tendance à demeurer sous utilisées car nous, en notre qualité de femmes défenseuses des droits humains, ne nous sommes pas attaquées aux domaines de la conscience individuelle ou à celui des normes culturelles.

Voilà pourquoi la contribution des bénéficiaires du Fonds OMD3 s'avère remarquable. Par exemple, il est extraordinaire que 94 % (ou 32) des organisations ayant répondu à cette question aient signalé avoir aidé à susciter des changements de la conscience, des attitudes et de l'estime de soi sur le plan individuel chez les femmes (et les hommes), et que 88 % (ou 30 organisations) aient signalé des changements sur le plan des normes et pratiques culturelles et sociales. Un pourcentage important (76 % ou 26 organisations) ont signalé avoir contribué à multiplier les lois, les politiques et l'attribution de ressources en faveur de l'égalité des genres, tandis que 85 % (ou 29 organisations) ont fait état de changements en matière d'accès individuel des femmes aux ressources, aux droits et aux services. La figure 8 résume ces réalisations.

Figure 8 : Changements perceptibles en matière d'inégalités des genres

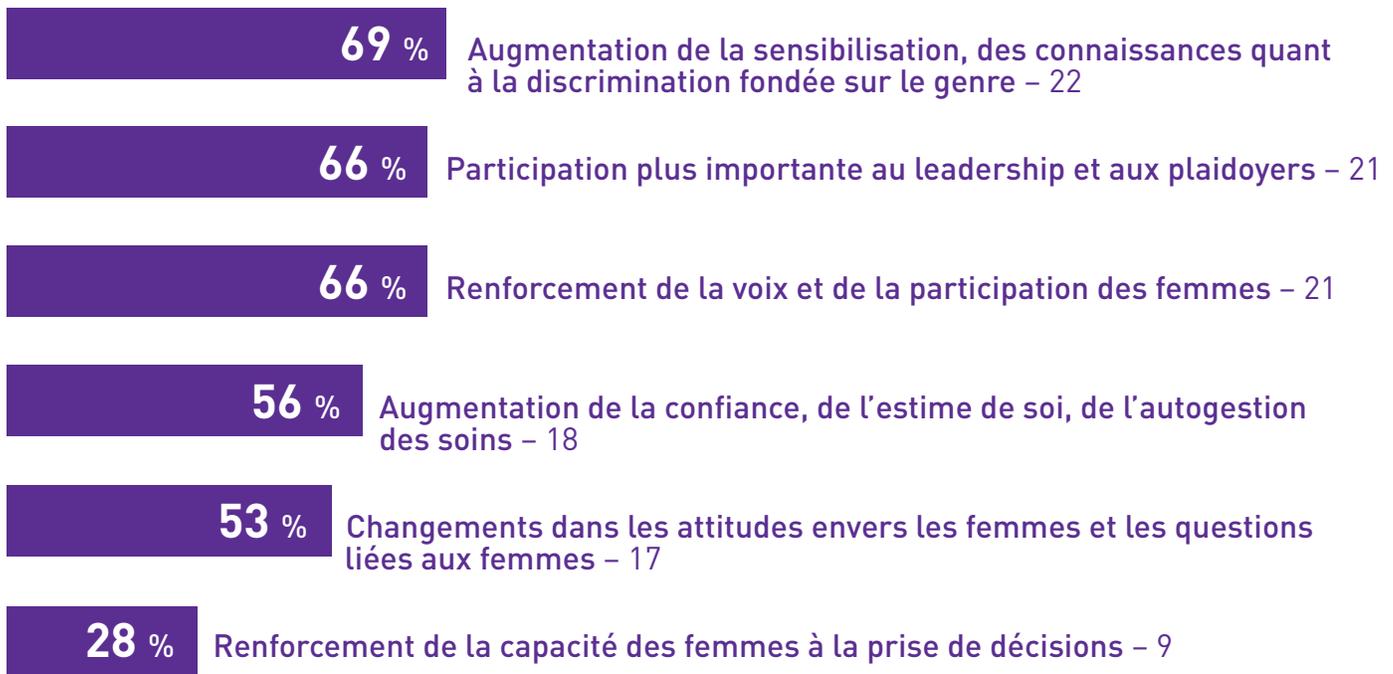
N=34



Quels types de preuves sont liés à chacun de ces quadrants ? Nous présentons ci-dessous les données spécifiques à chaque quadrant et quelques exemples illustratifs des types de changements observés. Toutefois, il faut noter que les exemples que nous partageons ici sont beaucoup moins nombreux que ceux que nous ont fournis les données d'enquête, les évaluations de projets et les rapports narratifs des répondants.

N=32

Figure 9 : Changements au niveau de la conscience, de l'estime de soi



Encadré 7 : Exemples de changements au niveau de la conscience, de l'estime de soi et de l'autogestion des soins

AWANICH : les femmes sont dorénavant conscientes de la nécessité et de leur pouvoir d'engagement dans les processus de paix à tous les niveaux, de la famille au niveau national et international, en passant par celui de la communauté.

Casa de la Mujer : le projet a contribué au rétablissement émotionnel et physique des femmes, selon leur propre déclaration lors du processus d'évaluation. Le rétablissement des participantes, de même que les outils analytiques et conceptuels qu'elles ont acquis, les ont aidées à changer sur le plan individuel en ce qui concerne leur prise en charge personnelle et leur apparence, à reprendre leurs études pour atteindre le niveau d'éducation de base, à apprendre à lire et à écrire, à occuper un emploi rémunéré, à se rattacher à d'autres processus collectifs de femmes, à changer les rôles au sein des relations avec leurs partenaires et à transformer les relations familiales de sorte à imposer des limites à la violence au sein des couples

Gender Links : dans le cadre du projet « Écrire pour guérir », Gender Links a organisé des ateliers dans 10 pays de la CDAA, où 600 femmes survivantes ont documenté leur expérience de la violence dans ce qui constitue le premier pas thérapeutique de leur rétablissement.

La Commission Huairou : l'une des participantes péruviennes a expliqué comment « les femmes de la base laissaient enfin leurs foyers et des leaders locaux leur demandaient leur avis concernant le développement communautaire » grâce aux forums communautaires. On a noté que les femmes évitaient les rôles de leadership en raison des images négatives associées à la prise de décision... le fait d'être une mauvaise mère, d'être une prostituée, ou encore d'être une personne qui ne prenait pas soin de sa famille ou de sa communauté (Ntanhah). Les personnes interviewées ont déclaré que « les perceptions négatives étaient en train de changer grâce au travail de l'OMD3AI »³⁰.

JASS : l'exemple le plus frappant nous vient du Malawi. De nombreuses femmes utilisent le cadre de compétences pour se décrire elles-mêmes et leurs expériences en termes de pouvoir et des moyens de contester le pouvoir à différents niveaux. Ces femmes, pour lesquelles « ce qui est personnel est aussi politique », ont porté l'activisme qu'elles menaient à leur domicile et auprès des chefs locaux et des représentants du gouvernement en tant qu'intermédiaires, et ont organisé leurs propres réseaux et organisations autour de la mise en place de budgets et de programmes adaptés à leurs besoins.

FIDA Kenya : 589 femmes se sont elles-mêmes représentées devant le tribunal grâce au programme d'autoreprésentation, dont 140 avec succès, ce qui fut un bon indicateur de sensibilisation et de bonne compréhension de leurs droits ainsi que du système judiciaire.

Isis-WICCE : l'opération des FVV (fistules vésico-vaginales) et autres actes chirurgicaux, ainsi que d'autres services de soins fournis par l'initiative en faveur des femmes ayant survécu aux conflits du Libéria et du Sud-Soudan, ont permis aux femmes leaders de la communauté de comprendre que les femmes avaient des problèmes allant bien au-delà des apparences, en particulier des problèmes sexuels, reproductifs et psychologiques avec lesquels elles vivaient depuis longtemps. Cela avait en quelque sorte nui à leur organisation, à leur engagement à refaire leurs vies, et à leur participation aux initiatives de reconstruction post-conflit. La population étant saine, leur tâche de mobilisation avait été simplifiée puisque dorénavant plus consciente de la façon de gérer et de répondre aux problèmes des femmes. Les médecins, les infirmières et autres ont été sensibilisés et ont eux aussi changé de comportement.

PUNTOS : [l'évaluation de notre stratégie a révélé] le renforcement des capacités individuelles et collectives au Nicaragua, au Salvador et au Guatemala. Les connaissances acquises dans ces espaces et l'opportunité de partager leur propre expérience de la violence a permis aux femmes de soutenir d'autres populations vivant des situations de violence. Dans l'environnement familial, le projet a contribué à promouvoir le dialogue et des relations plus équitables et non violentes, de même qu'il les a aidées à cerner les situations de violence, à sensibiliser leurs proches à ce sujet, et à mettre fin aux situations de violence.

WILDAF : après avoir suivi la formation de WILDAF, les femmes se sont présentées aux élections et ont gagné, sans crainte et en toute confiance.

Figure 10 : Changements aux normes culturelles et aux pratiques sociales

N=30



Encadré 8 : Exemples de changements aux normes culturelles et aux pratiques sociales

APC : les formations du FTX que nous proposons sur des questions concernant la sûreté et la sécurité des femmes liées aux TIC ont entraîné des changements au niveau des pratiques en ligne. Les personnes en ayant appris davantage sur les questions touchant à la vie privée et à la sécurité sont devenues plus prudentes dans leur utilisation des réseaux sociaux et le partage d'informations personnelles. Elles ont été nombreuses à partager leurs connaissances avec leurs familles, leurs amis et leurs collègues.

Fonds Mondial pour les Femmes : le bénéficiaire/partenaire Afghan Women Welfare Department a déclaré dans son rapport « que des changements concrets étaient visibles au niveau de sa communauté... Les anciens Shinwari de différents districts ont signé cette année une résolution interdisant plusieurs pratiques préjudiciables aux filles et aux femmes, notamment l'interdiction d'utiliser les filles pour régler des vendettas ». Selon la tradition de cette communauté, un homme qui commet un meurtre doit donner sa fille ou sa sœur en mariage à l'un des hommes de la famille de la victime. Le mariage est censé « mélanger les sangs pour mettre fin à l'effusion de sang ».

CREA : la composante de l'Asie centrale de Count me In (Work with Me ou Travaillez avec moi) a fourni une plateforme pour que les organisations locales puissent se mettre en contact et apprendre les unes des autres, ce qui a permis de changer la portée des services antiviolence proposés par ces organisations. Si les centres de crise « traditionnels » rencontraient auparavant des difficultés pour traiter les affaires d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, il est aujourd'hui beaucoup plus probable qu'ils parviennent à gérer ce genre de problèmes.

OWFI : notre équipe et nos partisan-e-s multipliaient les réunions communautaires informelles pour s'attaquer aux crimes « d'honneur » perpétrés contre des femmes et des LGBT. Quand une campagne d'« épuration » des minorités sexuelles a été lancée par quelques groupes militants en Irak par exemple, l'OWFI était la seule organisation à condamner ouvertement cette campagne comme une forme de génocide, et à seconder de jeunes activistes gays et lesbiennes dans la rédaction de leur premier communiqué de dénonciation³¹. Nos membres et partisan-e-s sont devenus les gardien-ne-s vigilant-e-s d'individus menacés, et ont sauvé de nombreuses vies en leur proposant notamment refuge dans notre centre.

FDHM : les bénéficiaires du Fonds ont réussi à pousser les chefs locaux à renvoyer 150 cas de violence sexuelle et fondée sur le genre devant le système judiciaire en Afrique du Sud ; 553 filles ont été relâchées par des milices en RDC suivant les efforts et les interventions des bénéficiaires du Fonds.

WLP : WLP Nigéria/BAOBAB ont mené des travaux continus avec des hommes de leurs communautés et organisé une marche d'hommes au cours des 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes. La participation des hommes, démontrant une nouvelle vision des choses, a été saluée par les communautés où passait la marche, et a constitué un changement majeur pour la société nigériane. Le travail en cours de BAOBAB avec les hommes et les garçons démontre que leur compréhension des droits et du rôle des genres subit de profonds changements.

WLUML : les hommes qui avaient été impliqués dans les activités de renforcement des compétences (certains ayant été leaders de leur communauté) ont été suffisamment influencés pour déclarer publiquement leur soutien en faveur des droits des femmes, ce qui dénote un certain changement d'attitude.

WILDAF : les dirigeants traditionnels commencent à agir en faveur des femmes après avoir bénéficié des services des bénévoles de l'éducation juridique : ils ont modifié les pratiques et les règles coutumières pour s'assurer que les femmes ne soient plus privées de leur droit à hériter des terres.

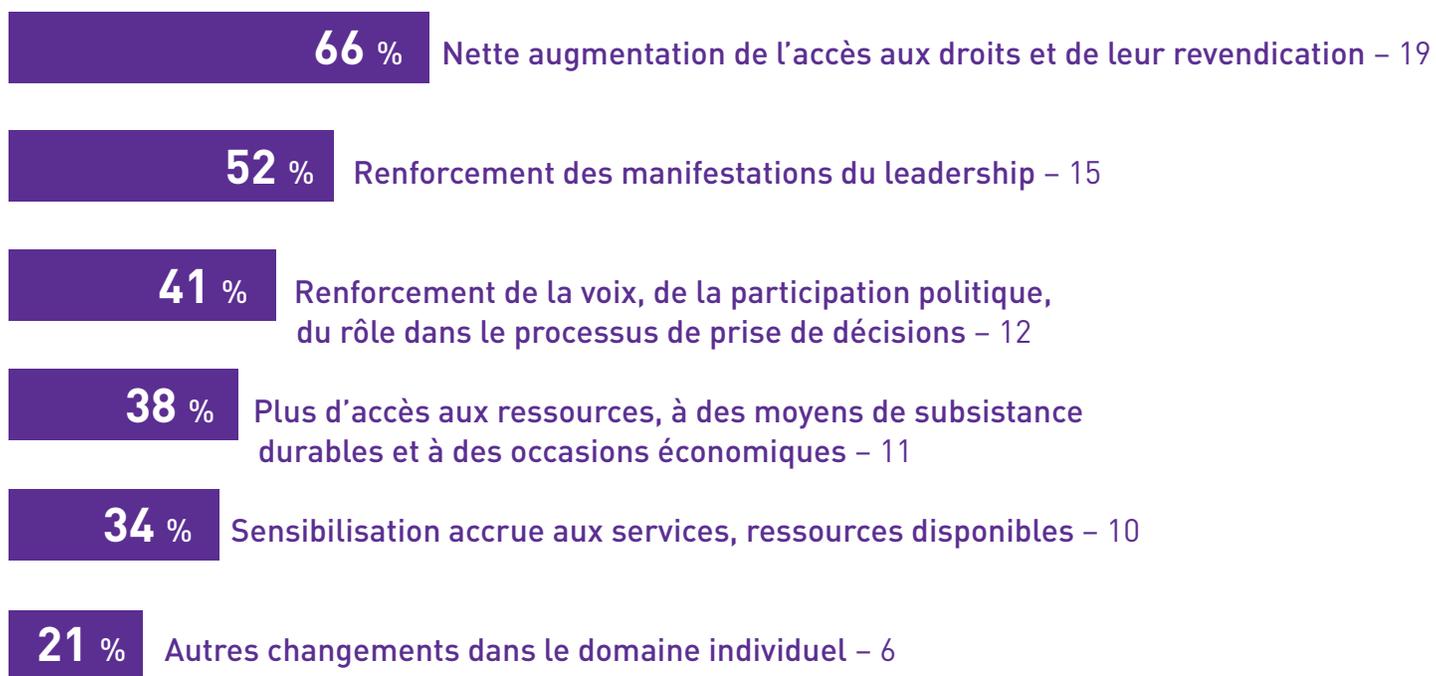
SAFAIDS : ... « le rituel de purification des veuves »³² est dorénavant pratiqué de manière plus sûre sans exposer les femmes au risque de contamination par le VIH.

MIFUMI : on témoigne d'un recours accru de la communauté à des modes alternatifs de règlements de litiges concernant les droits à la terre et à la propriété afférents aux droits des femmes à la propriété, plusieurs affaires ayant été résolues en faveur des femmes.

FIDA Kenya : dans l'un des cas, une exciseuse traditionnelle a changé d'opinion concernant l'excision des filles et est devenue actrice du changement grâce à un travail de sensibilisation auprès de sa communauté sur les effets de la mutilation génitale féminine et les droits en matière de santé reproductive. Dans un autre cas, une fille qui avait abandonné l'école parce que sa grand-mère se faisait harceler a repris les cours après l'intervention du chef. Le chef a également réussi à ce que 10 filles retournent à l'école après l'avoir abandonnée pour donner naissance à leur enfant. Tout cela s'est fait après être intervenu auprès des parents pour qu'ils prennent les bébés en charge. Les chefs ont continué de soutenir grandement la communauté sur des questions liées à la violence sexuelle et fondée sur le genre.

N=29

Figure 11 : Changements sur le plan de l'accès individuel aux droits et aux ressources



Encadré 9 : Exemples de changements quant à l'accès individuel aux droit, aux ressources et aux rôles publics

AWID : la participation et la collaboration de l'AWID au processus d'efficacité de l'aide dans le cadre de Better Aid, des Forums des OSC et des FHN d'Accra et de Busan, ont influencé l'intégration d'un langage spécifique à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans les accords d'Accra et de Busan. Un paragraphe entier est consacré à l'égalité des genres dans le document final de Busan. Il s'agit là d'une avancée importante, étant donné l'inclusion minimale qui était accordée à l'égalité des genres dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

CREA : le partenaire indien de recherches de Count Me In qui œuvre sur la violence familiale et offre des services-conseils aux femmes, partant des enseignements tirés de la recherche, vise maintenant à atteindre les lesbiennes, les femmes handicapées et les travailleuses du sexe en particulier, afin de les prendre en compte dans leurs services et de répondre à leurs besoins.

AWDF : à l'issue de l'évaluation auprès des bénéficiaires de l'OMD3, des femmes ont déclaré être en mesure de répondre à leurs besoins élémentaires en termes de nourriture, d'habillement et de logement... Plusieurs d'entre elles ont affirmé qu'une augmentation des revenus leur donnait plus de pouvoir en matière de prises de décision, au domicile comme en société. Le projet a mis en valeur la participation quantitative et qualitative des femmes au processus de prises de décision. Il ne se résume pas simplement à un nombre croissant de femmes dans la fonction publique, mais plutôt à plus de femmes adoptant un programme d'avancement pour les droits des femmes. Cela s'est révélé dans les activités que bon nombre de ces femmes ont entreprises depuis leur entrée dans la fonction publique, comme la demande de quotas pour la représentation politique des femmes et la promulgation d'une législation relative à la violence fondée sur le genre.

BREAKTHROUGH : les régions tribales de l'Inde reçoivent la part la plus maigre des ressources infrastructurelles globales. Il en allait de même pour le village de Gubiga dans l'état de Karnataka ; les routes, l'électricité et l'eau potable n'étaient pas accessibles aux personnes qui y vivaient. C'est là qu'intervient Savita, une veuve : après avoir mobilisé le village entier et les fonctionnaires locaux, et bénéficié de l'aide de Breakthrough et d'une organisation communautaire locale, son village a aujourd'hui des routes et des travaux de développement infrastructurel sont en cours.

FDHM : les bénéficiaires du Fonds ont permis à 2 080 femmes d'obtenir des certificats de mariage, des papiers d'identité en règle et d'autre documentation qui sont à la base de tout traitement égal devant la loi ; 401 décisions ont été rendues favorablement par le tribunal concernant le droit à l'héritage et les certificat de mariage pour des femmes à titre individuel.

Casa de la Mujer : des femmes afro-métisses de la province colombienne de Chocó, victimes de déplacement forcé, ont demandé aux autorités locales et nationales de leur fournir une assistance juridique et de leur conférer le droit à un moyen de subsistance, ce à quoi ces organes ont partiellement répondu. Leurs actions ont en outre eu des répercussions positives sur d'autres femmes déplacées qui, encouragées par ces succès, ont formulé des demandes similaires dans leurs régions.

JASS : un travail de collaboration entre différents mouvements et sur différentes questions permet aux femmes activistes d'être plus à même de répondre à leurs besoins et d'assurer leur sécurité tout en se consacrant à la défense et à l'exercice de leurs droits. C'est en Mésoamérique que cela est le plus frappant. JASS y a travaillé en collaboration avec l'Initiative régionale des femmes défenseuses des droits humains pour soutenir diverses femmes activistes, dont bon nombre n'avaient jamais été identifiées comme défenseuses des droits humains, pour développer des stratégies conjointes destinées à favoriser leur propre sécurité et à leur permettre de perpétuer leur travail en faveur des droits humains. En s'auto-définissant comme défenseuses et en partageant des informations, elles sont plus aptes à accéder aux mécanismes et aux instruments de droits humains, de protection et de sécurité existants, tel que la CEDAW, puis à les modifier. Cette initiative inédite met en vedette les voix, les situations et les stratégies des femmes défenseuses des droits humains qui sont aux premières lignes du travail de défense pour la justice, et mobilise les ressources d'urgence, légales et psychologiques, la visibilité et la solidarité mondiales pour faire face à la recrudescence de la violence, y compris la mort, à laquelle elles sont confrontées dans leur travail.

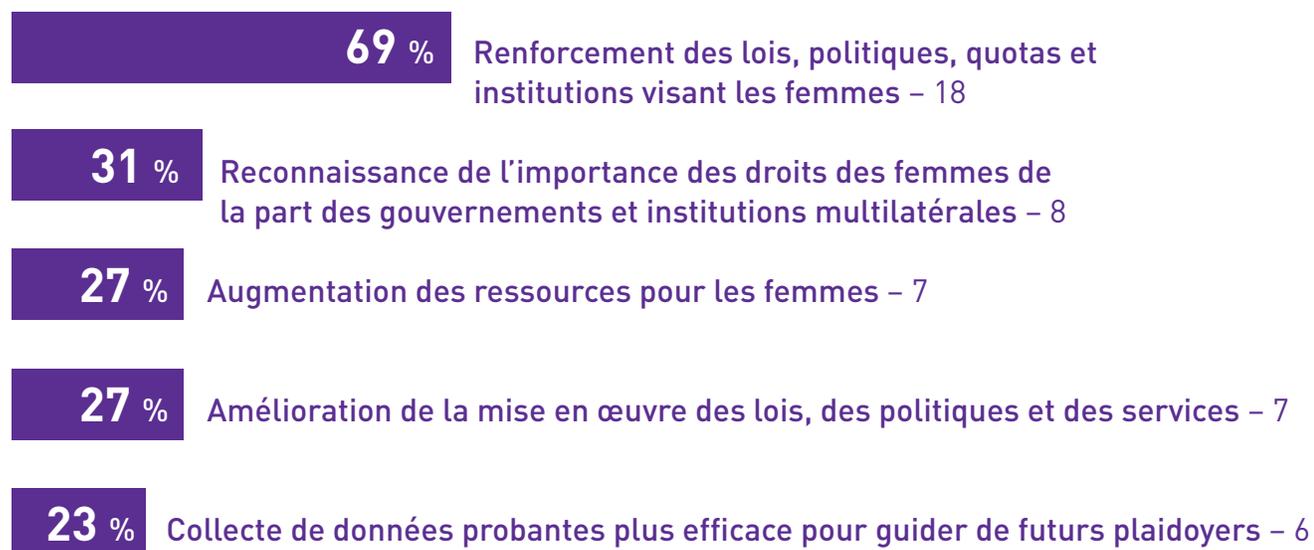
MIFUMI : les filles et les femmes sont dorénavant prises en compte dans l'attribution des propriétés par les familles.

Semillas : Susana García, travailleuse dans une maquillas de femmes (un atelier clandestin), a commencé par participer à des ateliers organisés par le Colectivo Obreras Insumisas, un organisme bénéficiaire. Elle a ensuite organisé un piquet de grève avec 64 travailleuses alors que leur employeur refuse de tenir compte de leurs demandes. Ces femmes ont porté plainte contre l'entreprise et travaillent aujourd'hui main dans la main avec Colectivo Obreras Insumisas dans le but de monter un nouveau dossier en faveur des travailleuses.

Karama : les partenaires de Karama se sont portées candidates à des postes politiques ou à la direction de partis en Jordanie, en Égypte, au Maroc et en Lybie. Deux anciennes membres des délégations de Karama ont été affectées à des cabinets : en 2011, la sénatrice Haifa Abou Ghazaleh a été nommée ministre des Transports en Jordanie, tandis qu'en 2009, Siham Barghouti est devenue ministre de la Culture et du Tourisme en Palestine, poste qu'elle occupe encore à ce jour.

Figure 12 : Changements aux lois, aux politiques et à l'attribution des ressources destinées aux femmes

N=26



Encadré 10 : Exemples de changements aux lois, aux politiques et à l'attribution des ressources officielles

AWID : a augmenté les ressources disponibles pour l'organisation en faveur des droits des femmes grâce aux fruits de la recherche menée dans le cadre de l'initiative Où est l'argent pour les droits des femmes ? (WITM en anglais) et aux plaidoyers auprès des donateurs qui ont contribué à la décision du gouvernement néerlandais d'étendre le Fonds OMD3 et de lancer le Fonds FLOW (2012-2015) pour la défense des droits des femmes. La recherche de l'AWID a en outre inspiré la création du Rita Fund (États-Unis, 2010) et contribué aux arguments avancés par les allié-e-s des droits des femmes de plusieurs agences, notamment Oxfam Canada, HIVOS, Oxfam Novib afin d'élargir leur financement en défense des droits des femmes. Enfin, l'AWID et le Central American Women's Fund ont permis la création de FRIDA, le Fonds des jeunes féministes, suivant le vif intérêt démontré par les jeunes féministes du monde entier lors du Forum de l'AWID 2008.

Casa de la Mujer : grâce à ses efforts de plaidoyers réalisés en collaboration avec d'autres organisations et groupes de défense des droits des femmes, le gouvernement colombien a créé des politiques et programmes spécifiques de protection pour les femmes victimes des acteurs armés. Elles sont devenues des leaders et des défenseuses des droits humains. Par exemple, Casa de la Mujer s'est impliquée dans l'élaboration de l'une des lois les plus importantes de tout le conflit armé – la Loi 1448/2011 (ou loi des « victimes »), en participant aux débats entourant cette question au Congrès national colombien et en collaborant avec d'autres organisations de femmes afin de soumettre des propositions communes pour élaborer cette loi.

FCAM : les partenaires bénéficiaires ont plaidé en faveur de la loi sur la santé maternelle, franchissant un pas important dans la prévention des grossesses chez les adolescentes du Guatemala.

Gender Links : des conseillers locaux ont été convaincus d'attribuer un budget pour l'intégration de l'égalité des genres et de mettre en place un S&E pour s'assurer de la mise en œuvre efficace des plans d'action contre la violence fondée sur le genre.

La Commission Huairou : FEMUM-ALC Pérou, membre de la CH, a développé un programme d'égalité des genres approuvé par le gouvernement local et impliquant des femmes de la base. Le Plan pour l'égalité des chances que vient d'approuver le Salvador est la conséquence directe du plaidoyer de FEMUM-ALC.

Karama : au Liban, des bulletins politiques, une coalition multipartite, une action rapide, et des manifestations publiques, le tout misant sur les contacts noués au sein du CNT et des médias ont été les éléments clés de la réussite de notre partenaire Libya Women's Platform for Peace pour obtenir la révision du projet de loi électorale. La proposition de la LWPP d'inclure alternativement des hommes et des femmes à la liste des candidatures, a été adoptée, permettant aux femmes de remporter 32 des 80 sièges réservés aux partis politiques, soit 16,5 % des 200 sièges.

WLP : le Maroc a retiré toutes ses réserves à l'égard de la CEDAW. Le gouvernement marocain a reconnu le rôle primordial de WLP Morocco/ADFM dans cette réussite alors que la ministre marocaine de la Condition féminine assistait à la réunion « Égalité sans réserves » de WLP Morocco/ADFM, visant à rendre public le retrait des réserves.

WIGJ : l'accès des femmes de la base aux juges des cours nationales portant sur les crimes de guerre, en plus de notre analyse technique et de plaidoyers, ont créé un changement en matière de sensibilisation chez les procureurs et les juges à l'égard des crimes fondés sur le genre. Des ressources supplémentaires ont également été allouées par la CPI pour l'intégration des femmes au processus judiciaire.

WIEGO : a contribué à la dernière étape de plaidoyer qui a conduit à l'adoption de la Convention 189 de l'OIT sur le « travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques ». En Thaïlande, où la Loi de protection des travailleur-euse-s à domicile a été promulguée, le partenaire de WIEGO, Homenet Thailand, a négocié avec succès un arrangement politique qui engage le gouvernement à payer 30 % des prestations de sécurité sociale à tous les travailleur-euse-s informels du pays, ce dont devraient bénéficier quelque 24 millions de travailleur-euse-s informels thaïlandais. Cela a en outre permis l'accès à la santé et à la sécurité au travail, et facilité l'accès à des ressources comme des emplacements commerciaux, des zones de marchés sécurisées, et des activités de réhabilitation suivant les inondations de 2011. La résolution relative au genre, que WIEGO a contribué à rédiger, a été examinée et approuvée par l'Organisation mondiale du commerce équitable (OMCE) au cours de sa dernière réunion, tenue à Mombasa au Kenya en mai 2011.

MIFUMI : les décideurs politiques sont désormais plus sensibles à la question des allocations budgétaires en faveur des besoins des femmes. Par exemple, le 9^e Parlement ougandais, entré en fonction en 2011, a refusé d'approuver le budget national 2012-2013 tant que les fonds attribués à la santé maternelle n'étaient pas suffisants.

Nobel Women's Initiative : a engagé le monde des affaires dans nos enjeux. Nos lauréates ont collaboré activement avec Nokia Siemens afin d'encourager la société à cesser de fournir au gouvernement iranien les technologies de surveillance en matière de communications ayant servi en 2009 à épier des défenseur-e-s des droits humains au lendemain des élections. En octobre 2010, Nokia Siemens annonçait sa décision de clore les activités de son observatoire de surveillance et de se dessaisir des investissements en Iran.

LAC : nos comptes rendus de recherche concernant des articles de la Loi sur la prise en charge et la protection de l'enfant en Namibie ont joué un rôle déterminant dans la conceptualisation des dispositions du projet de loi. La qualité du texte de loi, notamment sa reconnaissance de l'égalité des genres, a été mondialement applaudie.

OWFI : le travail de plaidoyer mené de façon continue sur toute la période du financement a poussé le parlement irakien à adopter une loi anti-traite en février 2012, qui reconnaît les femmes comme « victimes », et non comme « responsables » de la traite.

UAF-Africa : le mouvement LGBTI ougandais et ses allié-e-s sont parvenus à renforcer la sensibilisation au niveau international et à faire pression sur le gouvernement afin qu'il abandonne la proposition de loi Bahati, qui visait à criminaliser encore davantage les homosexuels et les lesbiennes.

Ainsi, de nombreux indices irréfutables démontrent que la grande majorité des projets et interventions menés par les bénéficiaires du Fonds OMD3 ont eu une réelle incidence sur les quatre domaines de discrimination et d'inégalité relatives au genre. Il est particulièrement remarquable qu'une si grande partie de nos répondants signalent avoir créé des changements perceptibles dans les domaines extrêmement délicats de la conscience individuelle et des normes et pratiques culturelles. Nous l'avons mentionné plus haut : ce sont les terrains où se jouent les rapports de pouvoir entre les genres les plus difficiles à déloger ou à changer. Pourtant, les réelles transformations n'ont pu se produire qu'à partir d'une « demande » d'égalité des genres imputable à un changement au niveau des consciences, des croyances et des pratiques des hommes et des femmes, tant sur le plan individuel que sociétal. Il ne s'agit donc pas d'une meilleure « offre » de conditions favorables, découlant de la mise en place de plus nombreuses lois et politiques équitables du point de vue du genre, ou d'un accès renforcé aux droits et aux ressources pour les femmes à titre individuel. Les domaines du soi, comme ceux des normes et des règles sociales, sont eux aussi des domaines d'intervention de plus en plus négligés. En effet, beaucoup de donateurs ne soutiennent pas le travail à ce niveau, où les répercussions sont jugées trop lentes ou difficiles à quantifier. Voilà qui est ironique, si l'on considère qu'à moins d'avoir une incidence notable sur les croyances, les attitudes et les normes discriminatoires qui justifient la différenciation fondée sur le genre, l'idéologie et la

pratique de l'égalité des genres ne seront pas réalité dans la sphère privée ou publique, où les femmes vivent. Il convient de féliciter le Fonds OMD3 qui a su reconnaître l'importance d'un tel travail et permettre à ses bénéficiaires de déployer des stratégies ciblant directement les dimensions essentielles de l'injustice.

²⁵ Le volume considérable de recherches et de théories du siècle dernier a clairement établi que les rapports de pouvoir entre les genres sont ancrés et reproduits par l'accès aux ressources et le contrôle sur ces dernières, des normes et des règles sociales (comme la division du travail fondée sur le genre, les normes et les attentes selon les genres, etc.) qui sont inculquées et imposées par la famille, le clan, et toute autre structure coutumière, ainsi que par les préjugés ancrés dans des systèmes formels comme les lois et les politiques.

²⁶ Batliwala, S et A. Pittman, 2010, *Saisir l'évolution des réalités des femmes, et Learning More from the MDG3 Fund Experience*, Toronto : AWID. 2010. Web. 1^{er} novembre 2013. www.awid.org/publications/feminist-monitoring-and-evaluation

²⁷ *ibid*

²⁸ Pour une discussion plus complète concernant l'utilité particulière de ce cadre pour effectuer un suivi de la nature des inégalités de genre dans un contexte donné, et pour en évaluer les changements, veuillez consulter *Changer leur monde, 2e édition*, 2012, *op.cit.*

²⁹ Rao , Aruna et David Kelleher, « Is There Life After Gender Mainstreaming? », *Gender and Development*, Vol.13, N° 2, juillet 2005, p.57 – 69,P.60

³⁰ Voir la révision à mi parcours de la Commission Huairou pour plus de détails : *Huairou Commission Midterm Review of MDG3 Accountability Initiative*.

³¹ Voir <http://equalityiniraq.com/press-release/150-campaign-of-iraqi-gay-killings-by-smashing-skulls-with-concrete-blocks>.

³² Le rituel de purification des veuves est une forme d'exorcisme sexuel, pratiqué dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, obligeant la femme dont l'époux vient de mourir à avoir des relations sexuelles avec, ou d'épouser, un autre homme avant de pouvoir hériter de la propriété de son mari. Ce type de 'purification' implique généralement qu'une veuve ait des relations sexuelles avec un 'purificateur' local désigné, ou avec un proche de son défunt mari. Concrètement, c'est une façon pour la famille du mari de continuer d'exercer un contrôle sur la propriété de l'époux décédé, y compris sur sa femme, et d'empêcher les veuves d'hériter de la propriété de leur mari. Dans bien des cas, les femmes ont elles-mêmes internalisé ces croyances et recherchent volontairement la purification ; dans d'autres cas, toutefois, la coutume relève du viol ritualisé ou du remariage forcé. Les conséquences de cette pratique sont colossales étant donné l'épidémie du VIH et du sida. Les rituels de purification donnent souvent lieu à de nouvelles infections : une veuve séronégative risque d'être infectée par un homme séropositif qui la « purifie » ; ou une veuve séropositive ayant été contaminée par son défunt mari peut transmettre la maladie à l'homme qui « hérite » d'elle. Dans le contexte des mariages polygames, cela pourrait entraîner toute une chaîne infectieuse. Voir : <http://www.unfpa.org/hiv/women/report/chapter7.html>; <http://isiria.wordpress.com/2009/04/13/the-appalling-practice-of-widow-cleansing/>.

V. De l'efficacité du Fonds OMD3

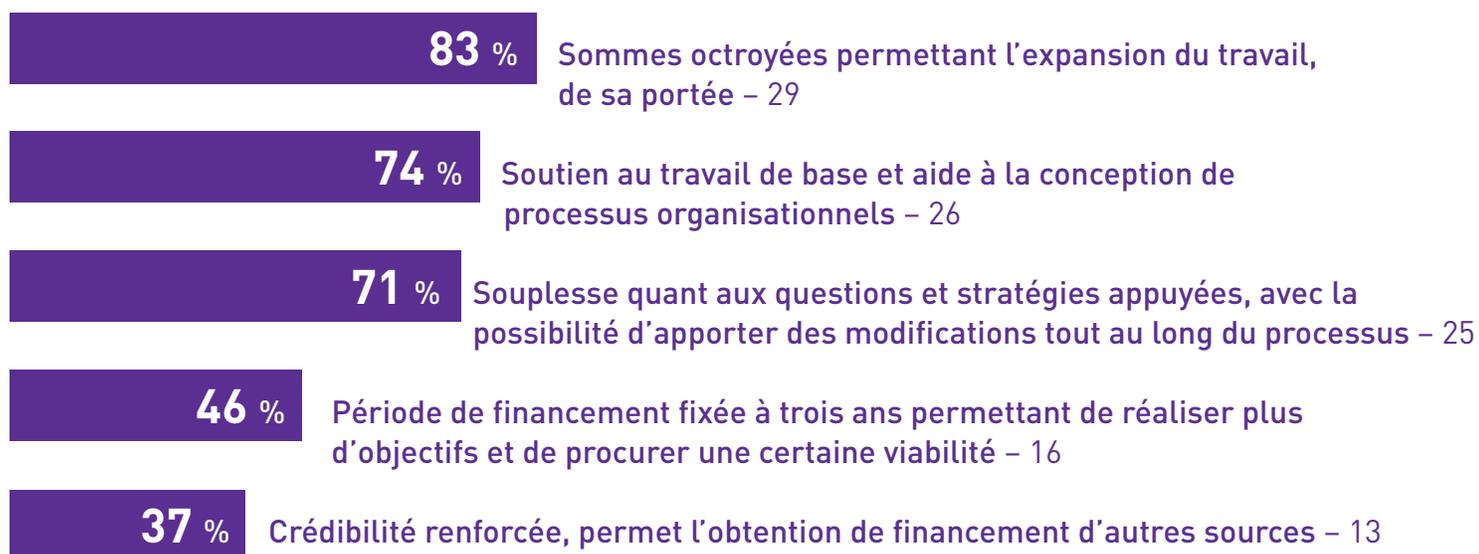
Les sections précédentes retraçaient quelques-uns des accomplissements remarquables financés par le Fonds OMD3. Quels sont les éléments qui rendent le Fonds si efficace ? Pour qu'un tel niveau de réussite soit atteint, il convient de déchiffrer le rôle que jouent la conception du Fonds, son mode de mise en œuvre et les relations suivies qu'il entretient avec ses bénéficiaires. Cela ne veut pas dire que la conception et la mise en œuvre du Fonds ont toujours été parfaites. De nombreux bénéficiaires ont d'abord été frustrés par les systèmes quelque peu rigides, les exigences en matière de comptes rendus, le manque de sensibilisation et de sensibilité quant au caractère imprévisible inhérent au travail de défense des droits des femmes, et par les revirements de situations habituels. Mais quand ces questions ont été soulevées, notamment lors du dialogue organisé en juin 2010 par l'AWI et le Ministère auprès d'un vaste sous-groupe de bénéficiaires du Fonds (décrit dans la section portant sur la méthodologie de ce rapport), les représentant-e-s du Ministère aussi bien que les gestionnaires du Fonds se sont montrés ouverts et prêts à apporter des modifications répondant davantage aux réalités des bénéficiaires. Comme nous l'avons mentionné auparavant, cela a permis de transformer les relations entre les gestionnaires du Fonds et les organismes bénéficiaires et d'instaurer un climat de grande compréhension et de soutien continu.

Voilà sans doute pourquoi nous estimons que l'attribution des mêmes ressources à un groupe similaire d'organisations, voire aux mêmes organisations, mais distribuées à travers des mécanismes moins flexibles, ouverts ou encourageants, n'aurait pas engendré les mêmes résultats. Dans ce chapitre du rapport, nous analysons les facteurs qui prêtent au Fonds son efficacité sans égale, en examinant la manière dont ses propres bénéficiaires analysent sa valeur et sa différence à titre de modalité de financement. Leur avis sur la question est précieux, car il sont des répondants éclairés, de par leur expérience dans la collecte de fonds, leurs diverses relations aux donateurs et leur connaissance du paysage du financement. Plusieurs de ces personnes sont des habituées dans la mobilisation de ressources en faveur des droits des femmes.

Le plus grand nombre des répondants, soit 29 ou 83 %, ont indiqué que le volume et la portée des subventions octroyées représentaient les aspects les plus novateurs du Fonds. Dans un environnement où la grande majorité des organisations de droits des femmes (et d'ONG de développement ayant de vastes programmes visant la promotion de l'égalité des genres) établissent leur budget annuel sur la base d'un ensemble disparate de faibles subventions, étant chacune liée à des projets ou des « extrants » particuliers, le volume des attributions du Fonds est apparu exceptionnellement important. La plus petite subvention s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros. Ainsi, les bénéficiaires ont pu se libérer de l'investissement considérable en temps et en personnel habituellement consacré à collecter des fonds et à répondre aux multiples exigences des rapports. Ils ont également profité d'une stabilité inédite leur permettant de concentrer leurs énergies plus efficacement sur leur travail de programmation. L'appui à la mission et aux principaux travaux de l'organisation, dissocié des projets ou des approches spécifiques, a été hautement apprécié par plus des trois-quarts de nos répondants, estimant qu'ils étaient ainsi en mesure de concevoir des processus organisationnels propices à augmenter leur efficacité.

Figure 13 : Les avantages particuliers du Fonds OMD3

N=35



Une autre particularité étroitement liée à la précédente était la diversité des thématiques et des stratégies que le Fonds était disposé à soutenir, et surtout, la souplesse permettant de modifier les stratégies lorsque cela s'avérait nécessaire. Voici quelques illustrations de l'importance de cette souplesse et de cette diversité.

Encadré 11 : Le pouvoir du financement marqué par la souplesse

Karama : le volume substantiel de la subvention nous a permis de maintenir notre vision, d'être confiantes, souples et réceptives, dans la mesure où les besoins de nos partenaires ont fluctué et se sont modifiés pendant et après les soulèvements arabes.

Casa de la Mujer : l'ouverture d'esprit et la solidarité dont font preuve les personnes au Fonds OMD3 et au Ministère nous ont permis de réaliser les ajustements nécessaires afin de résoudre des situations d'urgence ou à risque pour protéger la vie et l'intégrité des femmes.

Gender Links : le financement OMD3 a posé le fondement du renforcement de nos programmes gouvernementaux et médiatiques, nous permettant de travailler auprès de 143 conseils et d'étendre notre portée à un total de 300 conseils.

La Commission Huairou : nos membres ont eu l'occasion de se concentrer sur les aspects de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres qu'elles souhaitaient privilégier, comme le leadership, l'organisation collective, la souveraineté sur les ressources, la responsabilisation et la réactivité du gouvernement et des institutions.

FDHM : cette subvention était assujettie à moins de conditions par rapport à d'autres ; les administrateurs ont compris le besoin de souplesse, notamment lorsqu'il s'agissait d'appuyer les démarches de plaidoyers.

OWFI : « Le soutien du Fonds aux activités de base de notre travail nous a libérés du fardeau continu et éreintant que représente la collecte de fonds », dit le directeur de l'OWFI Yanar Mohammed avant d'ajouter que « lorsqu'une partie de nos locaux a été bombardée et que nous nous sommes retrouvés sans radio, nous savions que nous serions en mesure de mobiliser les ressources nécessaires au remplacement du matériel auprès de nos sympathisant-e-s au niveau local et mondial. Nous savions aussi que les gestionnaires du Fonds au sein du Ministère se montreraient compréhensifs et soutiendraient notre plan de relance³³. »

AWID : la souplesse du soutien du Fonds OMD3 et l'examen mi-parcours du plan stratégique conclu par notre conseil d'administration et notre personnel, nous ont permis de lancer un tout nouveau programme pour répondre à la nette recrudescence de la violence envers les femmes défenseuses des droits humains.

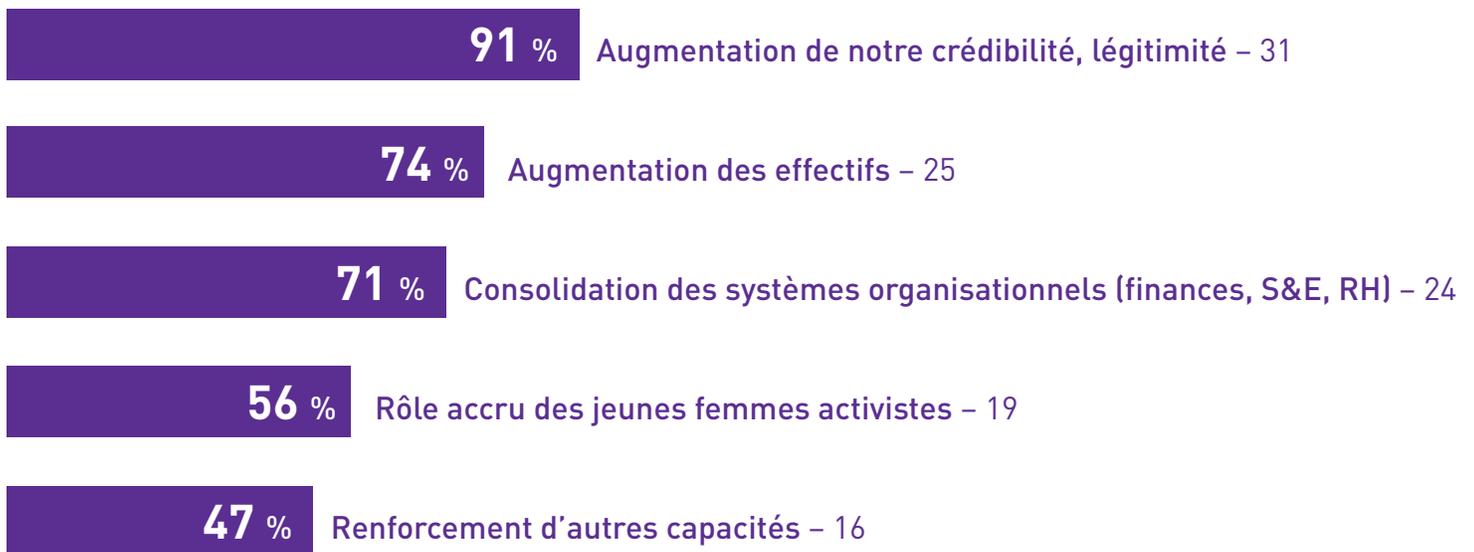
La plupart des subventions sont accordées pour des périodes plus courtes, souvent pour un an, voire moins : voilà une autre dure réalité avec laquelle la plupart des organisations de défense des droits des femmes doivent composer. Étant donné la complexité du travail de défense pour les droits des femmes, en particulier la nécessité d'insister sur les dimensions informelles des normes culturelles et sociales, ces périodes sont peu réalistes. D'un autre côté, les organisations financées par le Fonds ont démontré qu'il ne fallait pas des décennies avant de créer des répercussions sur les causes systémiques de la discrimination fondée sur le genre. Les subventions octroyées par le Fonds OMD3 pour une durée de trois ans ont été étendues par la suite à près de quatre ans, permettant ainsi aux bénéficiaires de réaliser plus d'objectifs et de consolider leur travail afin de le rendre plus durable.

Voici quelques exemples illustrant en quoi cette extension fut avantageuse. L'Association pour le progrès des communications a déclaré « *avoir été en mesure de travailler en profondeur avec un ensemble de partenaires clés, sur une période prolongée. Cette profondeur nous a permis de bâtir la capacité institutionnelle de nos partenaires, qui à leur tour ont contribué aux incidences à long terme* ». Isis-WICCE a rapporté que « *la subvention d'une durée de trois ans était suffisante pour mesurer le progrès et l'incidence, [car cela nous a laissé] le temps d'interagir, de mettre en œuvre des activités, de réfléchir aux développements et d'agir en conséquence. La subvention nous a éloignés d'une situation où le soutien à la communauté est accordé par projets.* »

Le Fonds présente un autre aspect important, qui est par ailleurs une conséquence « involontaire ». Il s'agit de la façon dont il a rehaussé la capacité organisationnelle de ses bénéficiaires. Presque toutes les personnes ayant répondu à cette question de notre enquête (34 sur 35) ont indiqué avoir amélioré leur capacité et leur crédibilité organisationnelles de diverses manières, comme le montre la figure 14 ci-dessous : accroissement de leur légitimité et de leur crédibilité en tant qu'organisation (74 %) ; renforcement de leurs systèmes organisationnels (71 %) ; élaboration d'une base de ressources humaines (71 %) ; consolidation du rôle des jeunes femmes activistes au sein de leurs organisations et mouvements ; et renforcement de toute une gamme de capacités différentes. Il est intéressant de constater que parmi les répondants ayant indiqué que l'augmentation de leur légitimité et de leur crédibilité (26 organisations) était l'un des effets bénéfiques du Fonds, tous (100 %) ont déclaré que le public clé auprès duquel ils avaient gagné en crédibilité après avoir reçu des subventions du Fonds OMD3 étaient d'autres donateurs. Il est à espérer que cela leur permette d'accéder à d'autres ressources afin de poursuivre les stratégies et les projets lancés grâce au Fonds. Ils étaient toutefois aussi plusieurs à remarquer jouer d'un plus grand respect aux yeux des décideurs politiques et des fonctionnaires de l'administration à l'échelle locale et nationale (81 %), d'autres ONG (88 %), et d'autres organisations de femmes (92 %).

N=34

Figure 14 : Comment le Fonds a rehaussé les capacités organisationnelles



La capacité et la crédibilité organisationnelles découlant de la subvention du Fonds ont des conséquences importantes à long terme : les organisations pourraient tout à fait tirer parti de ce nouveau statut pour accroître la future mobilisation de ressources, et donc leur pérennité.

Il est clair que de nombreux éléments essentiels à l'efficacité du Fonds OMD3 faisaient déjà partie intégrante de sa conception. Cependant, la volonté des gestionnaires du Fonds de travailler avec les bénéficiaires sur les difficultés que leur causaient les exigences et d'y apporter des modifications adaptées en cours de route s'est avérée tout aussi importante. Au cours de la première année de la mise en œuvre du Fonds OMD3, de nombreux bénéficiaires ont en effet échangé leurs inquiétudes et leur frustration au sujet des systèmes excessivement onéreux d'établissement de rapports et de S&E, qu'il était difficile de comparer avec des systèmes existant au sein d'organismes bénéficiaires. Ces difficultés ont fortement incité l'AWID à proposer au ministère des Affaires étrangères néerlandais d'organiser une réunion au milieu de l'année 2010, laquelle a rassemblé des bénéficiaires, afin d'étudier les approches plus réalistes et appropriées à adopter en matière de suivi et d'évaluation du travail de défense des droits des femmes. Outre le S&E privilégié, les bénéficiaires ont pu partager les défis rencontrés concernant certaines dimensions des obligations administratives imposées par le Fonds. Ce dernier s'est montré disposé aux modifications, dès lors qu'elles étaient réalisables.



Ce *Dialogue sur le Fonds OMD3*, tenu en juin 2010, a été révolutionnaire pour différentes raisons : certains bénéficiaires n'auraient pas cru possible d'échanger si ouvertement et sincèrement avec les donateurs afin de négocier les conditions de leur relation de financement, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports financiers et le S&E. À la suite de cette réunion, les gestionnaires du Fonds se sont engagés à revoir le format des rapports, ce qui a été concrétisé dans les semaines suivantes. C'était aussi l'occasion d'échanger et d'établir des relations : les gestionnaires du Fonds ont pu mieux entendre et comprendre les difficultés que certaines de leurs exigences imposaient aux bénéficiaires, tandis que ces derniers ont pris conscience des obstacles et des défis auxquels le Ministère était confronté dans le contexte politique néerlandais pour continuer d'apporter un appui solide au Fonds OMD3 et à la coopération néerlandaise en matière de développement.

Les bénéficiaires ont en outre conclu un accord en vue de soutenir le lobby féministe néerlandais (WO=MEN), et de fournir au ministère des Affaires étrangères des données concrètes sur les types de résultats atteints jusqu'à ce jour suivant le financement obtenu du Fonds OMD3. Le Ministère s'est ensuite servi très opportunément de ces données pour démontrer au gouvernement la nécessité de réapprovisionner les ressources du Fonds OMD3. Le succès de cet effort collectif culmina par la création du successeur du Fonds OMD3 : le nouveau Fonds pour le leadership et les opportunités des femmes (*Fund for Leadership and Opportunities for Women - FLOW*), lancé en 2011 avec un budget de 70 millions d'euros, qui est passé à 80 millions en 2012. C'était loin d'être évident à une époque où la grande majorité de l'Europe de l'Ouest traversait une récession économique, et où les Pays-Bas subissaient de fortes pressions politiques pour réduire de moitié le budget des programmes d'aide au développement à l'étranger.

Parmi les bénéficiaires, le Dialogue a été perçu comme un espace inestimable où explorer notre potentiel d'échange et d'apprentissage collectifs, tisser des relations avec de nouvelles organisations n'ayant encore jamais collaboré, et envisager le genre de processus que ce document reflète : un effort commun pour mieux comprendre notre complémentarité et nos incidences collectives, ou la manière dont l'ensemble de nos efforts est réellement plus grand que la somme de ses parties.

Conclusions :

Ce rapport contient une grande quantité de données quantitatives et qualitatives démontrant la manière dont les organisations fortement axées sur les droits des femmes et l'égalité des genres sont en mesure de « déplacer des montagnes » en un laps de temps relativement court. Mais il importe également de tirer quelques leçons et apprentissages sur les raisons qui ont rendu ces choses possibles : en quoi le Fonds OMD3 et ses modalités de financement ont-ils catalysé des changements d'une telle envergure et aussi profonds ?

Notre analyse suggère que plusieurs éléments ont permis une telle réussite :

- Le Fonds OMD3 et les responsables de sa création ont eu la vision et le courage d'investir une quantité considérable de ressources dans ce travail sur une plus longue période. Il est évident que l'envergure et la taille du financement ont été déterminantes quant à l'envergure et à la taille de ses incidences.
- Le Fonds a investi le temps et les efforts appropriés dans le processus de sélection et, dans une large mesure, a choisi des partenaires ayant de solides antécédents en matière de défense des droits des femmes.
- L'approche du Fonds a consisté à faire confiance et à soutenir les missions et les stratégies de ses partenaires quant à différents sujets, plutôt que de leur imposer ses propres théories et formules pour le changement.
- L'investissement du Fonds, loin de se limiter à un petit nombre de pays, a soutenu des organisations œuvrant dans la plupart des régions du monde, et par conséquent, il a contribué de façon plus marquée à l'avancement des droits des femmes et de l'égalité des genres dans des régions où le soutien des donateurs est très limité mais hautement nécessaire.
- Les organisations et les initiatives qui ont été sélectionnées ont été financées pendant un laps de temps raisonnable, ce qui leur a permis de démontrer certaines répercussions.
- Le leadership et les gestionnaires du Fonds étaient ouverts au dialogue, prêts à appuyer et à répondre aux initiatives des bénéficiaires visant à se rassembler, à apprendre les uns des autres, et à apporter quelques ajustements à ses propres systèmes.
- Cela a favorisé la souplesse nécessaire aux bénéficiaires du Fonds afin qu'ils répondent adéquatement aux questions et aux difficultés émergentes, contribuant par ailleurs à des résultats plus probants.



Nous nous réjouissons du fait que certaines des forces déterminantes du Fonds se soient transmises au Fonds *FLOW*. Cependant, nous espérons que les donateurs d'autres secteurs de financement, comme les agences bilatérales et multilatérales, les fondations, les ONGI, etc., les imitent. Ce sont des leçons particulièrement bénéfiques pour le nombre croissant de donateurs privés et bilatéraux, notamment pour ceux qui sont intéressés à soutenir le travail auprès des femmes et des filles. Les données de ce rapport envoient à la communauté de donateurs du monde entier un message que nous espérons qu'elle prendra à cœur : tout donateur ou philanthrope engagé dans la promotion de l'égalité des genres, ou tout autre programme de défense des droits humains ou de justice sociale, ferait bien d'étudier les caractéristiques et les pratiques ayant permis au Fonds OMD3, et à la légion de femmes (et d'hommes) qu'il a contribué à mobiliser, de déplacer des montagnes.

³³ Communication personnelle de Yanar Mohammed avec Srilatha Battiwala et Lydia Alpizar de l'AWID à la réunion finale du Fonds OMD3 à La Haye, aux Pays-Bas, le 20 novembre 2012.

Evaluation de l'effet global du Fonds OMD3

— une initiative de l'AWID

Par cette rapide enquête, l'AWID espère examiner d'une manière plus approfondie la manière dont le Fonds OMD3 a contribué de façon générale à faire avancer les droits des femmes et l'égalité des genres, dans les différentes organisations et régions ayant bénéficié des subventions. Une telle analyse nous permettra de plaider auprès d'autres donateurs en faveur d'investissements similaires à grande échelle dans des organisations de défense des droits des femmes. Nous vous prions par conséquent de bien vouloir noter que nous recherchons spécifiquement les effets positifs de la subvention, même si nous savons qu'elle a tout aussi bien pu présenter des inconvénients. Afin de préserver la confidentialité, nous ne demandons pas de détails d'identification. Si vous souhaitez toutefois partager des informations concernant votre organisation, nous vous invitons à vous reporter à la fin de ce questionnaire. L'analyse des résultats de l'enquête sera partagée avec chacun-e d'entre vous le moment venu. Le questionnaire ne vous demandera pas plus d'une demi-heure. Merci d'encourager cette initiative en répondant aux questions suivantes :

1. Si vous deviez nommer cinq réalisations majeures du travail que vous avez accompli grâce au Fonds OMD3, quelles seraient-elles ? (Veuillez décrire brièvement)

- a.
.....
- b.
.....
- c.
.....
- d.
.....
- e.
.....

2. Quels ont été les principaux avantages du type de subvention proposée par le Fonds OMD3 comparativement à d'autres subventions / fonds que vous avez reçus pour soutenir votre travail ? (par ex. *Il a appuyé notre travail de base plutôt qu'un projet spécifique ; il nous a donné une somme plus élevée par rapport à la plupart des autres subventions ; la subvention était assujettie à moins de conditions, etc.*)

- a.
.....
- b.
.....
- c.
.....
- d.
.....
- e.
.....

3. Quelles incidences le Fonds OMD3 a-t-il eu sur le travail de votre organisation visant l'avancement des droits des femmes, de l'égalité des genres ? (Vous pouvez cocher autant de cases que vous pensez applicables à votre organisation.)

- Nous avons pu atteindre/servir/soutenir/autonomiser un grand nombre de femmes/d'organisations de femmes
- Nous avons pu étendre notre couverture géographique ou zone d'activité ou travail à de nouvelles communautés/zones/provinces/pays/régions
- Nous avons pu renforcer le nombre de femmes à des postes de leadership/la qualité du leadership des femmes à différents niveaux
- Nous avons pu lancer de nouvelles initiatives, programmes ou stratégies afin d'accroître notre efficacité
- Nous avons pu nous concentrer sur de nouvelles questions ou de nouvelles communautés de femmes, ou atteindre/mobiliser une plus grande diversité de femmes (par ex. femmes autochtones, jeunes femmes, etc.)
- Nous avons pu réunir des femmes/des organisations de femmes de tous horizons confondus et renforcer l'identité et le pouvoir collectifs
- Nous avons pu forger des alliances avec d'autres mouvements et organisations
- Nous avons pu influencer des perspectives/des stratégies en matière de genre d'autres mouvements, secteurs et organisations
- Nous avons pu effectuer un travail de plaidoyer plus efficace en vue de réformer les lois, les politiques, etc. discriminatoires
- Nous avons pu empêcher le retour en arrière/le renversement d'acquis ou de réussites en matière d'égalité des genres
- Nous avons pu suivre plus efficacement les renversements, l'opposition et les difficultés liés au changement
- Nous avons pu survivre/continuer notre travail dans des contextes très difficiles
- Autres incidences sur le travail de notre organisation qui ne sont pas énumérées ici (prière de décrire brièvement) :

.....

.....

.....

4. Veuillez nous aider en quantifiant les incidences le plus précisément possible :

AVANT		APRÈS	
Avant de bénéficier de la subvention du Fonds OMD3, nous touchions (environ) tant de femmes :	(par ex. 10 000)	Après avoir bénéficié de la subvention du Fonds OMD3, nous touchions (environ) tant de femmes :	(par ex. 17 000)
[Si vous êtes un fonds ou un réseau pour les femmes] Avant de bénéficier de la subvention du Fonds OMD3, nous touchions (environ) tant d'organisations :	(par ex. 47)	Après avoir bénéficié de la subvention du Fonds OMD3, nous touchions (environ) tant d'organisations :	(par ex. 75)
Avant de bénéficier de la subvention du Fonds OMD3, notre effectif total était de :	(par ex. 23)	Après avoir bénéficié de la subvention du Fonds OMD3, notre effectif total était de :	(par ex. 40)
Notre couverture géographique avant la subvention du Fonds OMD3 : (utiliser la mesure la plus pertinente pour illustrer votre travail : provinces, villes, états, pays, régions)	(par ex. 7 provinces / 8 pays)	Notre couverture géographique après la subvention du Fonds OMD3 :	(par ex. 10 provinces / 14 pays)

5. Si la subvention du Fonds OMD3 vous a permis de lancer de nouveaux programmes ou stratégies, ou d’approfondir, renforcer ou étendre des programmes ou des stratégies existantes, veuillez les décrire brièvement ou partager le lien/joindre les rapports où nous pourrions trouver cette information :

- a.
.....
- b.
.....
- c.
.....
- d.
.....
- e.
.....

6. Si la subvention vous a permis d’effectuer un travail de plaidoyer plus efficace en vue de réformer des lois, des politiques, etc. discriminatoires, veuillez brièvement décrire ces efforts ci-dessous :

- a.
.....
- b.
.....
- c.
.....
- d.
.....
- e.
.....

7. Si la subvention vous a permis d'empêcher des retours en arrières/renversements d'acquis ou réussites en matière d'égalité des genres, veuillez les décrire brièvement, ou insérer des liens/joindre les rapports pertinents qui abordent ces sujets :

- a.
.....
- b.
.....
- c.
.....
- d.
.....
- e.
.....

8. De nombreux bénéficiaires du Fonds OMD3 ont signalé, lors de nos entrevues à la fin de l'année dernière, que la subvention avait accru la capacité de leurs organisations de différentes façons. Merci de nous dire si la subvention a accru votre capacité organisationnelle, de l'une ou l'autre des manières suivantes : (cochez autant de cases que nécessaires)

- Augmentation de la participation et du rôle des jeunes femmes activistes au sein de l'organisation
- Nous a permis d'accroître notre effectif
- Nous a permis d'investir dans le développement de systèmes organisationnels plus solides (finance, S&E, ressources humaines, etc.)
- A rehaussé notre crédibilité/légitimité en tant qu'organisation auprès (cochez autant de cases que nécessaires) :
 - D'autres donateurs
 - De décideurs politiques/représentants du gouvernement
 - D'autres ONG/organisations de la société civile
 - D'autres organisations de femmes
 - Autres (préciser) :

Autres façons dont notre capacité organisationnelle a été renforcée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

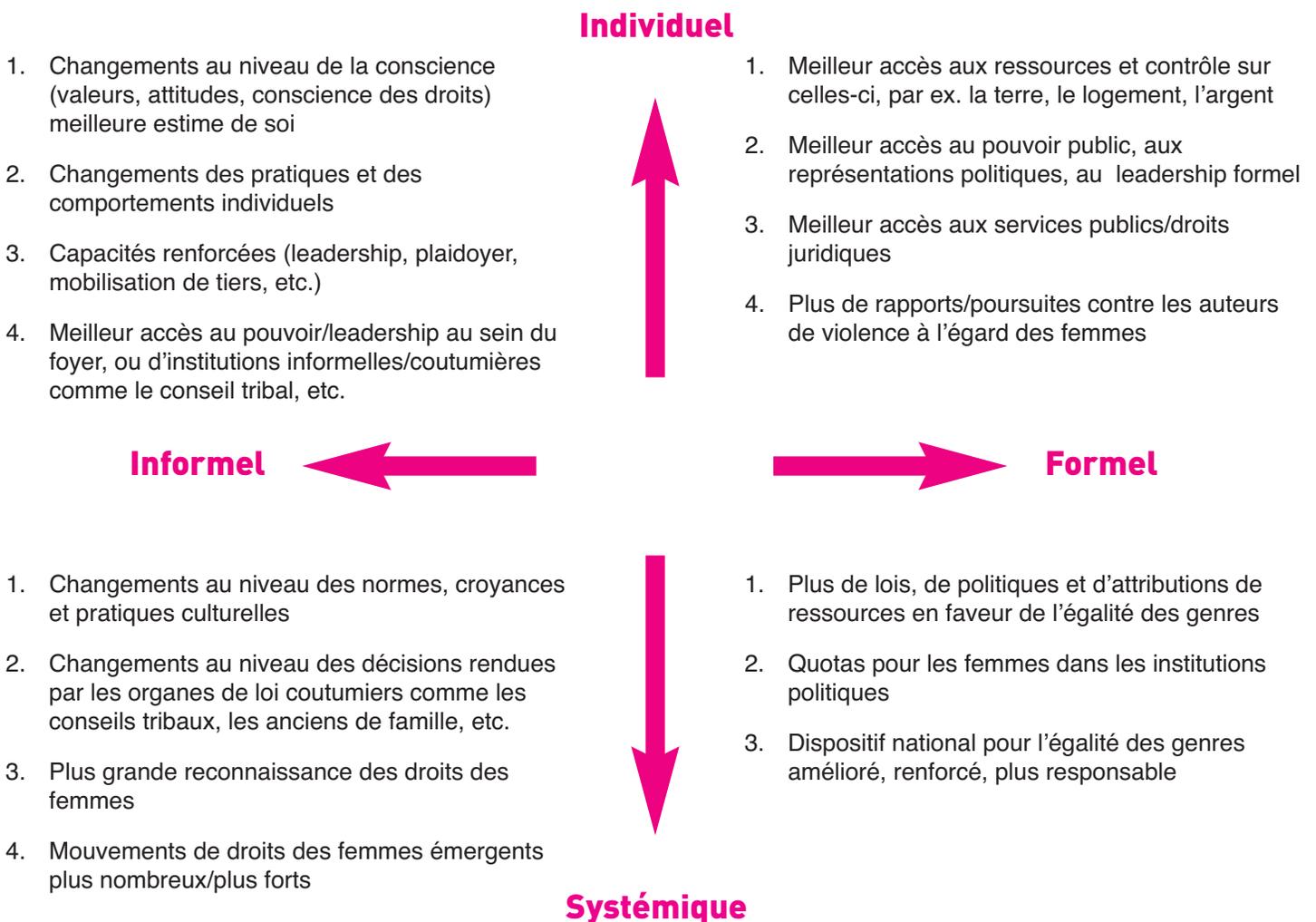
.....

.....

.....

9. Nous savons que le fait de promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres implique des changements à l'échelle individuelle, communautaire et sociétale, tant dans le domaine formel de la loi et la politique que dans l'arène informelle de la culture, des croyances, des normes et des pratiques. Le cadre de *Gender at Work*³⁴ (sur la page suivante) offre une façon d'envisager et d'analyser les changements dans chacun de ces domaines. Certains de ces changements se feront évidemment sur des années, voire des décennies, en particulier au niveau informel. Nous vous prions malgré tout de partager avec nous succinctement les virages et les changements, aussi infimes soient-ils, que le Fonds OMD3 a permis de promouvoir ou d'accélérer, dans chacun de ces domaines d'égalité des genres (les exemples dans chacun des quadrants pourront vous aider à réfléchir à ce que votre travail a contribué à faire bouger) :

Suivi des changements dans les relations et les structures de pouvoir entre les genres (G@Wframework) :





Après avoir étudié ce schéma et les exemples qui y sont mentionnés, merci de signaler ci-après si vous observé de tels changements ou virages dans les différents quadrants :

- a. Changements perceptibles, le cas échéant, au niveau de la conscience, des attitudes, de la conscience des droits à l'échelon individuel, notamment chez les femmes elles-mêmes, au cours de la période de financement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



b. Changements perceptibles, le cas échéant, au niveau des normes, des attitudes et des pratiques culturelles, au sein de la communauté, de la société au cours de la période de financement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

c. Changements perceptibles, le cas échéant, au niveau des droits individuels, de l'accès aux ressources ou de l'accès aux rôles de décideurs ou de leadership publics :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



d. Changements perceptibles, le cas échéant, au niveau des lois, des politiques et de l'attribution de ressources formelles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

e. Veuillez décrire tout autre résultat, attendu ou inattendu, issu de votre travail financé par le Fonds OMD3 et qui ne paraît pas dans les réponses aux questions précédentes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nous vous remercions de votre temps et de votre importante contribution !

Nom de l'organisation :

Lieu :

Nom et adresse courriel de la personne ayant rempli ce questionnaire
(pour un éventuel suivi ou d'éventuelles explications) :

Nom :

Adresse courriel :

Merci de bien vouloir renvoyer le questionnaire rempli à : **sbatiwala@awid.org**

³⁴ Voir Rao, Aruna et David Kelleher, « Is there life after gender mainstreaming? », *Gender and Development*, 13.2, (2005) : 57 – 69. Web. 13 novembre 2013.
http://www.genderatwork.org/sites/genderatwork.org/files/resources/gaw_is_there_life_after_gender_mainstreaming.pdf.

Liste des pays touchés et au sein desquels le travail a été réalisé :

Afghanistan	Cuba	Iran	Nouvelle-Zélande	Soudan du nord
Afrique du Sud	Danemark	Irlande	Nicaragua	Sri Lanka
Albanie	Djibouti	Israël	Niger	Sud-Soudan
Algérie	Égypte	Italie	Nigéria	Suède
Allemagne	El Salvador	Jamaïque	Norvège	Suisse
Angola	Émirats arabes unis	Japon	Oman	Swaziland
Arabie Saoudite	Espagne	Jordanie	Ouganda	Syrie
Argentine	États unis	Kazakhstan	Ouzbékistan	Tadjikistan
Arménie	Éthiopie	Kenya	Pakistan	Tanzanie
Australie	Équateur	Kirghizistan	Palestine	Tchad
Autriche	Fédération russe	Kosovo	Panama	Thaïlande
Azerbaïdjan	France	Koweït	Papouasie-Nouvelle-	Timor oriental
Bahreïn	Gabon	Lesotho	Guinée	Togo
Bangladesh	Gambie	Liban	Paraguay	Tonga
Bélarus	Géorgie	Libéria	Pays-Bas	Trinidad
Belgique	Ghana	Libye	Pérou	Tunisie
Belize	Grèce	Lituanie	Philippines	Turkménistan
Bénin	Grenade	Macédoine	Pologne	Turquie
Birmanie	Guam	Madagascar	Portugal	Tuvalu
Bolivie	Guatemala	Malawi	Porto Rico	Ukraine
Bosnie-Herzégovine	Guinée	Malaisie	République centrafricaine	Uruguay
Botswana	Guinée équatoriale	Maldives	République dominicaine	Venezuela
Brésil	Guyane	Mali	République démocratique	Vietnam
Bulgarie	Haïti	Maroc	du Congo	Yémen
Burkina Faso	Honduras	Maurice	République tchèque	Zambie
Burundi	Hong Kong	Mauritanie	Roumanie	Zimbabwe
Cambodge	Hongrie	Mexique	Royaume-Uni	
Cameroun	Islande	Moldavie	Rwanda	
Canada	Îles Falkland	Monaco	Sainte-Lucie	
Chili	Îles Fidji	Mongolie	Sénégal	
Chine	Îles Marshall	Monténégro	Serbie	
Colombie	Îles Vierges britanniques	Mozambique	Sierra Leone	
Costa Rica	Inde	Namibie	Singapour	
Côte d'Ivoire	Indonésie	Népal	Slovaquie	
Croatie	Irak	Nouvelle-Calédonie	Somalie	

Liste des acronymes

APC	Association pour le progrès des communications
AWANICH	African Women's Active Nonviolence Initiatives for Social Change
AWDF	African Women's Development Fund
AWID	Association pour les droits de la femme et le développement
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CLADEM	Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los derechos de las Mujeres
CPI	Cour pénale internationale
CREA	Creating Resources for Empowerment in Action
FCAM	Fondo Centroamericano de Mujeres/Central American Women's Fund
FGHR	Fund for Global Human Rights
FIDA Kenya	Federation of Women Lawyers
FLOW	Funding Leadership and Opportunities for Women
IAWJ	International Association of Women Judges
ICPD	Cairo International Conference on Population Development 1994
IPS	Inter Press Service
Isis- WICCE	Isis- Women's International Cross Cultural Exchange
JASS	Just Associates
LAC	Legal Assistance Centre
LGBTI	Lesbienne, gay, bisexuel-le-, transgenre, intersexué-e
MIFUMI	The MIFUMI Project
OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement économiques - Comité d'aide au développement
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OWFI	Organization for Women's Freedom in Iraq
SAfAIDS	Southern Africa HIV and AIDS Information Dissemination Service
S&E	Suivi et évaluation
Semillas	Sociedad Mexicana Pro Derechos de la Mujer / Mexican Women's Rights Fund
SMART	Critères en gestion de projet : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini
UAF Africa	Urgent Action Fund Africa
WIEGO	Women in Informal Employment: Globalizing & Organizing
WIGJ	Women's Initiatives for Gender Justice
WILDAF	Women in Law and Development in Africa
WLP	Women's Learning Partnership
WLUML	Women Living Under Muslim Laws
WO=MEN	Plateforme néerlandaise sur le genre

